

SC-11/CONF.202/11
DRESDE/PARIS, le 18 juillet 2011
Original anglais

**Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB)
Vingt-troisième session**

Hôtel et Centre de Conférences Radisson Blu Park, Dresde Radebeul (Allemagne)
28 juin – 1^{er} juillet 2011

<http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/about-mab/icc/icc/23rd-session-of-the-mab-council/>

RAPPORT FINAL

I. Introduction et ouverture de la session par le Président du Conseil international de coordination du MAB

1. Accueilli par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (CIC-MAB) a tenu sa vingt-troisième session à l'Hôtel et Centre de Conférences Radisson Blu Park à Dresde Radebeul (Allemagne), de l'après-midi du 28 juin au 1^{er} juillet 2011.

2. Participaient à cette session les représentants des membres ci-après du Conseil, élus par la Conférence générale de l'UNESCO à ses 34^e et 35^e sessions: Allemagne, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bénin, Colombie, Égypte, Espagne, Éthiopie, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Jamaïque, Liban, Lituanie, Madagascar, Mali, Mexique, Norvège, Portugal, République de Corée, Slovaquie, Sri Lanka, Togo, Turquie, Ukraine, et Zimbabwe.

3. Assistaient aussi à cette session, en qualité d'observateurs, les représentants des États membres suivants: Bangladesh, Bélarus, Burkina Faso, Burundi, Canada, Chine, Côte d'Ivoire, Croatie, El Salvador, Estonie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Israël, Japon, Koweït, Malaisie, Malawi, Namibie, Philippines, Pologne, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Suisse et Vietnam.

4. Étaient également présents, en tant qu'organisations internationales non gouvernementales, le Conseil international pour la science (CIUS) et le Secrétariat de la Convention de Ramsar. La liste complète des participants figure à l'Annexe 1 du présent rapport.

5. M. Chung-II Choi, Professeur de sciences de la terre et d'océanographie à l'Université de Hanyang (République de Corée) et Président de la 23^e session du CIC-MAB, a ouvert officiellement la session. Il a souhaité de tout cœur un très bon anniversaire au Programme sur l'homme et la biosphère qui célèbre cette année ses 40 années d'existence. M. Chung-II Choi a considéré que le Programme, bien qu'ayant atteint l'âge de la maturité, est jeune et dynamique, toujours en prise sur les nouveaux problèmes environnementaux, scientifiques et sociaux. Le Président du CIC-MAB était certain que l'anniversaire du MAB serait dûment pris en compte et célébré en mainte occasion pendant la 23^e session du Conseil.

II. Observations liminaires

6. Mme Gretchen Kalonji, Sous-Directrice générale pour les sciences exactes et naturelles qui représentait la Directrice générale, Mme Irina Bokova, a chaleureusement accueilli les délégués du CIC. Elle a remercié le Ministère fédéral allemand de l'environnement, l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature et la Commission nationale allemande pour l'UNESCO d'accueillir le CIC-MAB à Dresde.

7. Mme Kalonji a fait valoir que c'était à la prescience et à l'esprit novateur ayant inspiré le Programme MAB qu'il devait d'avoir gardé tout son intérêt 40 ans plus tard. En plaçant l'être humain au cœur des sciences écologiques, le Programme avait contribué de manière décisive au progrès de la pensée scientifique, politique et sociale depuis les années 1970. Le MAB a joué un rôle incontestable dans la définition du concept de développement durable. S'il avait pour l'essentiel conservé ses objectifs de 1971, le Programme avait démontré aussi qu'il était apte à servir un monde en évolution. Mme Kalonji a mentionné les vastes connaissances scientifiques auxquelles il a donné naissance grâce à ses réseaux et à la coopération scientifique liés aux écosystèmes. On pouvait citer en guise d'illustration le fait que le MAB et son Réseau mondial de réserves de biosphère étaient à même de relever les défis mondiaux du XXI^e siècle, comme l'a manifesté la Conférence internationale « Pour la vie, pour l'avenir – Les réserves de biosphère et le changement climatique » tenue les 27 et 28 juin 2011 dans les mêmes locaux que le CIC-MAB, et la *Déclaration de Dresde* adoptée par la Conférence.

8. Parmi les nombreux résultats obtenus par le MAB au cours de ses 40 années d'existence, Mme Kalonji a relevé la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et le Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère, qui avait ouvert une ère nouvelle pour la gestion des réserves de biosphère, ainsi que le Plan d'action de Madrid, qui avait fixé des cibles judicieuses à la gestion des réserves de biosphère et la sensibilisation aux réserves pour la période 2008-2013. Le statut spécial des réserves de biosphère était désormais de mieux en mieux reconnu dans les dispositifs législatifs nationaux. Mme Kalonji a souligné également que la coopération internationale marquait une tendance favorable aux partenariats Sud-Sud, Nord-Sud ou Sud-Nord-Sud.

9. Mme Kalonji a fait savoir que tous les Secteurs de l'UNESCO préparaient activement la participation de l'Organisation à la conférence de Rio + 20. Son sentiment était qu'à l'accent mis par cette conférence sur l'économie « verte » devraient s'ajouter des valeurs éthiques et morales et des incitations à rendre les sociétés plus vertes. Considérant le renforcement des capacités comme un aspect important du Programme MAB, elle a encouragé l'arrivée d'une nouvelle génération de jeunes scientifiques au MAB. Elle a conclu ses observations liminaires en exprimant sa confiance au Conseil dans l'exercice de son rôle de guide et de coordonnateur du Programme MAB. Se tournant vers l'avenir, elle a invité les participants à se réunir à nouveau pour le cinquantenaire du Programme.

10. Mme Gertrud Sahler, Chef du Département de la protection de la nature et de l'utilisation viable des ressources naturelles du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Gouvernement allemand, disant que c'était un grand honneur pour l'Allemagne que la plus haute instance de décision du Programme MAB ait accepté de s'y réunir pour sa 23^e session. Son pays débattait actuellement des moyens de développer ses ressources énergétiques en toute sûreté et sans dommage pour le climat, domaine qui présente également une importance pour les réserves de biosphère. À son avis, la solidité du Programme MAB tenait à la qualité accumulée au long de quarante années d'expérience. La Stratégie de Séville pour le Réseau mondial de réserves de biosphère et le Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère, en particulier, avaient donné une grande impulsion à la poursuite du Programme MAB et aux réserves de biosphère dans le monde entier. Mme Sahler a exprimé l'espoir que le Conseil du MAB se ferait une meilleure idée du fonctionnement des réserves allemandes de biosphère en participant à

l'excursion prévue à la Réserve de biosphère Oberlausitzer Heide- und Teichlandschaft, et a souhaité au Conseil le plein succès de ses délibérations.

III. Rapport du président du Conseil international de coordination du MAB

11. M. Chung-Il Choi a remercié les autorités d'Allemagne – le Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire, l'Agence fédérale pour la conservation de la nature et la Commission allemande pour l'UNESCO – d'avoir accueilli la session de cette année du CIC-MAB à Dresde. Après Madrid (Espagne) en 2008 et Jeju (République de Corée) en 2009, c'était la troisième fois que le Conseil du MAB se réunissait en dehors du Siège de l'UNESCO. Le président a dit espérer que cette tendance se poursuivrait à l'avenir car il est certain que la rotation du lieu des sessions du Conseil du MAB contribue à accroître la visibilité du prestigieux Programme MAB dans différents pays et régions du monde.

12. Le président a également remercié les autorités d'Allemagne d'avoir organisé, en collaboration avec le Secrétariat du Programme MAB, la conférence internationale intitulée « Pour la vie, pour l'avenir - Les réserves de biosphère et le changement climatique ». Cette conférence a adopté la *Déclaration de Dresde sur les réserves de biosphère et le changement climatique*, qui a pu être élaborée grâce aux contributions de nombreux participants à la conférence, y compris les membres du Bureau du MAB. La *Déclaration de Dresde* constituant un jalon important en vue du développement futur des réserves de biosphère, le président du CIC-MAB a proposé que le Conseil international de coordination du MAB adopte cette déclaration. En conséquence, les membres du Conseil du MAB ont approuvé par acclamation la *Déclaration de Dresde*, qui est jointe à l'Annexe 2 de ce rapport.

13. Le président a indiqué que le Bureau du CIC-MAB s'était déjà réuni le dimanche 26 juin 2011, afin de discuter notamment des informations supplémentaires reçues par le Secrétariat du Programme MAB sur les nouvelles propositions de réserves de biosphère, ainsi que sur les lauréats du Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques. Il a précisé que les résultats des délibérations du Bureau seraient présentés au Conseil du MAB lors de la discussion des points correspondants de l'ordre du jour.

14. M. Choi a ensuite présenté une vue d'ensemble des activités liées au Programme MAB auxquelles il a participé directement depuis la 22^e session du Conseil du MAB. Immédiatement avant de venir à Dresde, il a visité la Réserve de biosphère de la Rhön en Allemagne, conjointement avec M. Nguyen Hoang Tri du MAB-Viet Nam. Le président a estimé que les visites de réserves de biosphère d'autres pays et régions étaient extrêmement utiles pour échanger des informations sur la gestion des réserves de biosphère qui, bien que situées dans des contextes différents, doivent répondre à des défis similaires. La promotion de ces visites d'échange est d'ailleurs conforme à la Cible n° 28 du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère et il a encouragé tous les comités nationaux du MAB à examiner la possibilité d'organiser de telles visites, qui constituent un moyen important de diffuser l'expérience des réserves de biosphère en tant que lieux d'apprentissage et plates-formes du développement durable.

15. À la fin février 2011, M. Choi a participé à la 6^e réunion du Réseau de réserves de biosphère d'Asie du Sud-Est (SeaBRnet), organisée dans la Réserve de biosphère de Cibodas (Indonésie), qui a porté sur le thème général suivant : « Le développement positif des fonctions des réserves de biosphère permet-il de répondre au changement climatique et à d'autres enjeux émergents ? ». Des représentants des comités nationaux du MAB et d'autres participants d'Indonésie, du Japon, de Malaisie, des Philippines, de la République de Corée, de Thaïlande et du Viet Nam, ainsi qu'un observateur de Timor-Leste, étaient également présents lors de cette réunion.

16. M. Choi a eu le plaisir d'annoncer que son pays accueillerait la 12^e réunion du Réseau de réserves de biosphère d'Asie de l'Est (EABRN), qui aura lieu dans la Réserve de biosphère de Shinan Dadohae en septembre 2011. Cette réunion sera consacrée à « La mise en œuvre du Plan

d'action de Madrid dans les réserves de biosphère d'Asie et du Pacifique, en particulier dans les réserves de biosphère insulaires et côtières ». Il a dit espérer que tous les membres du réseau pourraient y participer : la Chine, la République populaire démocratique de Corée, le Japon, la Mongolie et la Fédération de Russie. Le président a également indiqué que la République islamique d'Iran accueillerait en novembre 2011 la prochaine réunion du Réseau MAB pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale (SACAM), qui permettra d'aborder différentes questions telles que le zonage et la surveillance des réserves de biosphère, les savoirs traditionnels, les éco-emplois, la participation des communautés locales à la gestion des réserves de biosphère et le changement climatique. Le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, l'Iran (République islamique d'), la Mongolie, le Népal, le Pakistan et Sri Lanka sont membres de ce réseau. Le président a signalé son intérêt à participer à cette réunion afin de favoriser l'établissement de liens fructueux entre Asie occidentale, Asie centrale et Asie orientale.

17. Bien que la collaboration avec le MAB dans la région Asie-Pacifique soit au centre de ses fonctions en tant que représentant régional pour l'Asie-Pacifique au sein du Bureau du MAB, M. Choi a indiqué qu'il cherchait aussi à étendre les activités de collaboration avec d'autres régions du monde. Les autorités de la République de Corée examinent actuellement la possibilité de financer des réserves de biosphère en Afrique dans le secteur de l'« économie verte », avec l'aide de collègues africains du MAB et du Secrétariat du Programme MAB.

18. M. Choi a en outre indiqué qu'en décembre 2010, la première réunion du Programme de coopération Sud-Sud de l'UNESCO pour un développement socio-économique respectueux de l'environnement dans les tropiques humides avait eu lieu à l'École régionale postuniversitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux (ERAIFT) de Kinshasa (République démocratique du Congo). Cette réunion faisait suite au mémorandum d'accord signé lors de la 21^e session du CIC-MAB à Jeju (République de Corée) entre les représentants du Gouvernement indonésien et du comité national du MAB, le représentant de l'Université de Kinshasa, qui abrite l'ERAIFT, et le titulaire de la Chaire UNESCO de coopération Sud-Sud en développement durable établie au sein de l'Institut d'études supérieures sur l'Amazonie de l'Université fédérale du Para à Belem (Brésil). La réunion a permis d'établir une coopération étroite entre ces établissements universitaires aux fins du renforcement des capacités, de l'échange de chercheurs, ainsi que de publications et de projets communs. La prochaine réunion du Programme de coopération Sud-Sud de l'UNESCO aura lieu en Indonésie avant la fin de l'année.

19. M. Choi a ensuite évoqué un autre programme de coopération, qui a aussi été lancé lors de la 21^e session du CIC-MAB à Jeju : le Réseau mondial de réserves de biosphère insulaires et côtières, placé sous la coordination générale de l'UNESCO-MAB. La création de ce réseau sera bientôt formalisée par la signature d'un mémorandum d'accord.

20. En achevant son rapport, le président a déclaré que le Programme MAB et les réserves de biosphère, tels que mis en œuvre dans différents pays, constituaient à son avis un processus très « vivant » et dynamique. Il a dit attendre avec intérêt la présentation des mesures prises par les États membres dans le cadre du Programme MAB, comme prévu au point 6 de l'ordre du jour provisoire.

IV. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

21. Le Conseil a adopté l'ordre du jour et le calendrier, tels que proposés par le Secrétariat (voir l'ordre du jour reproduit dans l'annexe 3 à ce rapport).

V. Rapport du Secrétaire du Programme MAB

22. Le Secrétaire du Programme MAB, M. N. Ishwaran, a exprimé sa gratitude au Gouvernement allemand pour sa collaboration ainsi que pour le soutien généreux qu'il a apporté à

l'organisation de la Conférence internationale et de la 23^e session du CIC-MAB à Dresde. Il a ensuite rendu compte des mesures prises pour mettre en œuvre les décisions et recommandations de la 22^e session du CIC-MAB, tenue au Siège l'UNESCO, à Paris, du 31 mai au 4 juin 2010, ainsi que d'autres activités liées au Programme MAB qui ont été menées au cours de l'année écoulée. Le Rapport du Secrétaire figure à l'Annexe 4 au présent rapport.

23. De nombreux délégués présents au Conseil ont exprimé leur gratitude aux autorités allemandes pour l'accueil de la 23^e session du CIC-MAB à Dresde et ont remercié le Secrétariat du MAB pour la bonne organisation de cet événement.

24. Le Conseil du MAB a accueilli favorablement et a approuvé la proposition du Secrétaire tendant à faire du 3 novembre 2011 la « Journée du MAB et des réserves de biosphère », qui sera célébrée à l'occasion de la 36^e session de la Conférence générale de l'UNESCO avec des expositions, des films, des présentations et des dégustations de nourriture/boissons provenant de réserves de biosphère.

25. Un certain nombre de délégués ont souligné qu'il était important d'utiliser les réserves de biosphère dans le contexte du développement durable. À cet égard (et compte tenu de la résolution 35 C/31 adoptée par la Conférence générale à sa 35^e session en 2009, dans laquelle elle demandait à la Directrice générale de l'UNESCO de promouvoir la visibilité et la reconnaissance du MAB et du WNBDR en tant que plates-formes du développement durable au sein de l'UNESCO et dans l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi que de lui présenter à sa 36^e session un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère 2008-2013), le Conseil du MAB a décidé d'inviter le Conseil exécutif et la Conférence générale de l'UNESCO à demander aux États membres d'envisager de consacrer des investissements appropriés au renforcement des commissions nationales pour l'UNESCO, des comités et des points focaux nationaux du MAB ainsi que des autorités responsables des réserves de biosphère, afin d'améliorer la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid entre 2011 et 2013 et de lier ces investissements aux travaux menés par les organismes nationaux et locaux appropriés de développement durable.

26. Afin de faire ressortir l'importance que revêtent les initiatives nationales et locales pour la mise en œuvre des activités du MAB et du WNBDR, M. Ishwaran s'est référé à l'Annexe 1 du document de travail SC-11/CONF.202/8, qui est censée remplacer le texte antérieur contenant des lignes directrices pour l'établissement de comités nationaux du MAB. Le Groupe international de soutien (GIS), créé en 2009 par le CIC-MAB à sa 21^e session, avait recommandé que le CIC ne considère pas l'Annexe 1 du document SC-11/CONF.202/8 comme un texte statutaire. Le GIS a proposé plutôt que les États membres soient invités à examiner ce document et à formuler des suggestions concernant sa révision et sa finalisation, de façon à permettre aux États membres de s'en inspirer pour mettre en œuvre les activités du MAB et du WNBDR au niveau national. Le Conseil du MAB a adopté les recommandations du GIS.

27. Plusieurs délégués ont demandé au Secrétaire du MAB des informations complémentaires concernant le retrait ou la suppression de certaines réserves de biosphère de la liste. M. Ishwaran a indiqué que selon le Plan d'action de Madrid, toutes les réserves de biosphère qui existaient actuellement devaient satisfaire aux critères énoncés dans la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère. Il s'est dit conscient du fait que pour certaines réserves de biosphère données, il serait difficile de tenir l'échéance, fixée à 2013, pour rendre ces réserves pleinement fonctionnelles, et il a invité le Conseil à faire part de ses réactions et de ses avis à ce sujet. Toutefois, les pays concernés doivent informer le CIC, avant la fin de 2013, des plans qu'ils ont mis au point pour ces sites.

28. Pour de nombreux délégués, la collaboration entre le Programme MAB et les autres programmes scientifiques de l'UNESCO, notamment le Programme hydrologique international (PHI), ainsi qu'avec d'autres activités connexes de l'UNESCO relevant de la conservation et du développement durable, revêt une très grande importance. Le Secrétaire du MAB a eu le plaisir de

leur annoncer que la collaboration entre le MAB et le PHI, ainsi qu'avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et en particulier avec le Centre du patrimoine mondial en ce qui concerne les sites naturels du patrimoine mondial, se révélait de plus en plus fructueuse, et des exemples concrets d'activités conjointes ont été donnés.

29. En outre, la collaboration UNESCO-MAB avec les trois Conventions de Rio et la Commission du développement durable, ainsi qu'avec les ONG partenaires telles que le SCOPE (dont le secrétariat est désormais hébergé à l'UNESCO) revêt aussi une importance croissante dans la perspective des préparatifs de la Conférence Rio + 20 qui se tiendra en juin 2012. À cet égard, certains délégués ont prévenu qu'il ne valait mieux pas remplacer, dans le contexte du MAB, l'expression « développement durable » par l'expression relativement nouvelle « économie verte », étant donné que le développement durable recouvrait également des questions environnementales et socioculturelles.

30. Rappelant les actions prioritaires de l'UNESCO en faveur de l'Afrique et des petits États insulaires en développement, certains délégués ont informé le Conseil de la mise au point de la charte et des statuts du réseau AfriMAB lors de sa réunion tenue à Nairobi (Kenya) en septembre 2010. Le réseau AfriMAB souhaite collaborer avec les autres réseaux déjà en place, les partenaires de développement et le Secrétariat du MAB-UNESCO pour renforcer ses capacités et échanger des expériences afin de contribuer à promouvoir les réserves de biosphère sur le continent africain. Un pays a suggéré de réfléchir au calendrier le plus adéquat pour l'organisation des manifestations mondiales du MAB (telles que les sessions du CIC-MAB), ainsi que de ses réunions régionales ou sous-régionales.

VI. Rapports sur les actions entreprises par les États membres dans le cadre du MAB

A. États membres de l'UNESCO

31. Les membres du Conseil du CIC-MAB ont rendu compte des progrès de la mise en œuvre du Programme MAB depuis la vingt-deuxième session du CIC. Les rapports écrits soumis à l'avance avaient été publiés sur le MABNet et ceux soumis à la vingt-troisième session du CIC y seraient ajoutés. Les membres ci-après ont rendu compte oralement de leurs activités (dans l'ordre des interventions) : Jamaïque, Sri Lanka, Slovaquie, Mexique, Mali, Indonésie, Espagne, Norvège, Italie, République de Corée, Allemagne, Fédération de Russie, Égypte, Argentine, Madagascar, Zimbabwe. En outre, le Canada, la France et le Royaume-Uni, observateurs au CIC-MAB, ont également pris la parole.

32. Les délégués ont remercié les autorités allemandes d'accueillir la session et la conférence tenue parallèlement, ainsi que le stage de formation à l'intention des responsables des réserves africaines de biosphère. Nombre d'intervenants ont souligné qu'améliorer la communication était une priorité mondiale si l'on voulait mieux sensibiliser aux activités du WNBR. Les activités des pays en ce sens comprenaient des répertoires nationaux et en particulier le répertoire mondial présenté à la réunion par l'Espagne à l'occasion du quarantième anniversaire du MAB, et destiné à être un outil dynamique qui serait adapté et actualisé à mesure qu'évoluerait le réseau. Parmi les autres activités de communication entreprises au cours de l'année écoulée, il fallait mentionner l'amélioration de pages Web, les stations de radio, la coopération avec les réseaux d'actualités télévisées, et les manifestations nationales à l'occasion du quarantième anniversaire, notamment des expositions itinérantes. Les délégués ont été nombreux à faire valoir l'importance des réserves de biosphère pour le développement économique, l'idée étant de mettre en place des sites économiquement viables où les effets du tourisme viable pourraient être étudiés afin d'intégrer le point de vue des populations locales et de conclure des partenariats responsables avec des entités du secteur privé.

33. Les États membres ont fait part des activités éducatives lancées dans leurs réserves de biosphère à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du

développement durable. Il s'agissait en particulier du projet d'écoles pour les réserves de biosphère, de partenariats avec le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO, de liaisons entre les réserves de biosphère et les chaires UNESCO, et de deux nouveaux cours de troisième cycle, en France et en Égypte, sur la gestion des réserves de biosphère. Les activités de recherche mentionnées avaient consisté en enquêtes et en bases de données consacrées à la flore et la faune des réserves de biosphère, en recherches et en publications plus précisément axées sur l'impact du changement climatique sur la biodiversité, et en différentes réunions scientifiques.

34. Les activités de mise en œuvre du Plan d'action de Madrid avaient visé surtout à donner plus d'efficacité aux Comités nationaux du MAB afin de stimuler l'interaction entre points de vue techniques et politiques. Nombre de pays ont signalé des progrès du processus d'examen périodique, en particulier en ce qui concerne les systèmes de zonage, les plans de gestion intégrée, et l'extension ou la suppression de sites. Ils ont souvent parlé d'activités transfrontalières pour l'examen des réserves transfrontalières existantes et de propositions d'extensions transfrontalières, de collaboration internationale, de partenariats et de jumelages. Plusieurs propositions de réserves de biosphère ont été présentées, et des membres du CIC n'ayant pas à l'heure actuelle de réserves approuvées dans leur pays, mais ayant utilisé leur appartenance au CIC-MAB pour accroître la sensibilisation et les moyens dans leur pays ont notamment fait part de leurs espoirs. Dans nombre d'interventions il était fait état de l'appui apporté par le secrétariat du MAB à l'UNESCO et dans les bureaux hors siège de l'Organisation, qui avait permis de mener à bien ces activités.

B. Réseaux régionaux et sous-régionaux de réserves de biosphère/du MAB, d'écosystèmes et autres thématiques

35. Les rapports succincts sur les récents progrès et initiatives des réseaux régionaux ou interrégionaux qui ont été présentés sont récapitulés ci-après :

36. Le Réseau IberoMAB collabore désormais avec 25 pays : 154 réserves de biosphère de 21 pays représentent 27 % du WNBR. Le réseau avait tenu sa 13^e réunion en El Salvador et sa 14^e au Mexique. La 14^e conférence, tenue en novembre 2010, avait réuni 240 participants, 21 pays et plus de 100 représentants de réserves de biosphère ; elle avait concentré ses travaux sur la gestion adaptative, les aspects scientifiques, la communication et les suites à donner au Plan d'action de Madrid. La Déclaration de Porto Morelos, transmise ensuite à la seizième réunion du COP-CCNUCC, mettait en valeur la contribution du WNBR à la compréhension des aspects scientifiques et des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Le réseau a annoncé un nouveau projet de surveillance par les collectivités locales des impacts du changement climatique sur la biodiversité. Le plan d'action décennal d'IberoMAB dans le cadre du Plan d'action de Madrid était consacré au recouvrement de valeur dans les réserves de biosphère et à la gestion adaptative de l'occupation des sols, notamment face aux difficultés rencontrées – climat, services à l'écosystème, urbanisation, catastrophes naturelles.

37. Le Réseau EuroMAB doit se réunir en Suède immédiatement après la 23^e session du CIC-MAB pour examiner l'application du Plan d'action de Madrid dans les réserves de biosphère d'Europe.

38. Il a été rappelé aux participants que la région d'Asie comptait quatre réseaux sous-régionaux du MAB. Le Réseau de réserves de biosphère d'Asie de l'Est (EABRN) a organisé un atelier de formation à la télédétection et aux Systèmes d'information géographique appliqués à la gestion des réserves de biosphère au Center for Earth Observation and Digital Earth (CEODE) de l'Académie chinoise des sciences, en coopération avec le Comité national du MAB de la Chine. Le Réseau de réserves de biosphère d'Asie du Sud-Est (SeaBRnet) s'est réuni en février 2001, 79 participants y ont représenté 11 pays. Cette réunion a mis en valeur plusieurs priorités :
(a) Échanges de connaissances sur le fonctionnement des réserves de biosphère, l'atténuation

des effets du changement climatique et d'autres fonctions connexes ; (b) Identification des autres instruments, disponibles ou envisageables, permettant d'atténuer les effets du changement climatique et d'assurer les fonctions connexes dans les réserves de biosphère ; (c) Établissement d'une liste de priorités pour un éventuel système régional de surveillance.

39. Les activités de l'AfriMAB dans la région d'Afrique australe ont été étoffées par une réunion au Botswana. Le réseau AfriMAB a organisé en collaboration avec la Commission allemande pour l'UNESCO, l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature et le Secrétariat du MAB un Atelier international d'experts sur les réserves de biosphère en Afrique parallèlement à la 23^e session du CIC-MAB.

VII. Évaluation à mi-parcours du Plan d'action de Madrid (PAM)

40. Comme il ressort du document SC-11/CONF.202/5, le Secrétariat du MAB a fait une synthèse de l'évaluation à moyen terme (2008-2010) du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère à partir des réponses reçues des États membres de l'UNESCO, des Comités nationaux du MAB, de différentes réserves de biosphère et de sa propre évaluation des réalisations du PAM à la fin de 2010. Au moment de la session du CIC-MAB, le Secrétariat du MAB avait reçu des réponses de 47 pays concernant 254 réserves de biosphère (45 % de l'ensemble des réserves). Dans plusieurs cas, les pays et les réserves de biosphère n'avaient pas répondu relativement à la totalité des 26 actions à examiner en 2010 (en revanche, des pays et des réserves de biosphère avaient rendu compte également d'actions ne devant être examinées qu'en 2013).

41. Le Secrétariat du MAB a estimé que le Plan d'action de Madrid avait permis de bien faire avancer l'amélioration du fonctionnement des réserves de biosphère s'agissant de la protection et la gestion des différents sites, de l'information des communautés locales, de la visibilité des sites au niveau national et sur la scène internationale, ainsi que de la conclusion par différentes réserves d'accords de collaboration et de partenariats d'étude, de recherche et autres aux niveaux sous-régional et interrégional, notamment avec le secteur privé. Si le Secrétariat du MAB au Siège de l'UNESCO et dans les bureaux hors Siège avaient encouragé les actions menées sur les sites des réserves de biosphère ainsi que la coopération entre ces dernières, c'est aux commissions nationales pour l'UNESCO, aux comités nationaux du MAB et aux points focaux/administrateurs de chaque réserve d'assumer un rôle plus actif pour ce qui est de veiller à ce que les cibles fixées dans le PAM soient atteintes et les actions correspondantes réalisées.

42. Au cours du débat animé qui a suivi, certains pays se sont excusés de n'avoir pas encore entamé leur évaluation à mi-parcours du PAM, ce qui tenait dans plusieurs cas au temps nécessaire pour le faire traduire dans la ou les langues du pays, de façon qu'il puisse être bien compris, avec ses objectifs, par les responsables locaux des réserves de biosphère. De manière générale, toutefois, les délégués ont été nombreux à penser que la PAM était un outil précieux pour repenser le zonage des réserves de biosphère et formuler clairement les multiples avantages, notamment économique et sociaux, qu'il y avait à protéger la biodiversité. Des pays ont estimé que les réponses fournies sur la réalisation des cibles et actions spécifiques du PAM ne faisaient pas assez de place à la fonction de recherche des réserves de biosphère. Ils ont suggéré de faire participer plus activement aux études liées aux réserves de biosphère d'autres programmes intergouvernementaux et internationaux de l'UNESCO, dont le Programme Gestion des transformations sociales (MOST), et ont engagé les Comités nationaux du MAB et les Commissions nationales pour l'UNESCO à faire en sorte que la collaboration soit étroite entre les différents programmes scientifiques concernant les réserves de biosphère.

43. Les Comités nationaux du MAB et les Commissions nationales pour l'UNESCO portant la responsabilité des actions à accomplir au titre du PAM, c'est au premier chef au niveau national que le succès de sa mise en œuvre peut être assuré. À cet égard, les Comités nationaux du MAB et les Commissions nationales pour l'UNESCO ont été encouragées à jouer un rôle plus

dynamique en tant qu'organes-ressources pour la poursuite des objectifs du PAM, éventuellement en faisant appel au soutien de l'UNESCO et d'autres partenaires des Nations Unies tel que le PNUD.

44. Une grande majorité des membres du CIC-MAB a décidé de faire réaliser une évaluation externe des réalisations du Plan d'action de Madrid vers la fin de 2013 ou le début de 2014, de manière que les résultats puissent en être soumis au CIC-MAB pour examen à sa session de 2014. L'Égypte a suggéré de couvrir les frais de l'évaluation finale du PAM par des ressources extrabudgétaires, et suggéré également que des groupes de travail constitués à l'UNESCO (avec l'aide notamment du Service d'évaluation et d'audit) réalisent l'évaluation finale. L'observateur du Royaume-Uni a proposé que le Secrétariat du MAB alloue les fonds de son propre budget pour couvrir les frais de l'évaluation externe.

VIII. Propositions de nouvelles réserves de biosphère et d'extensions ou modifications de réserves de biosphère appartenant au WNBR

45. Après avoir pris en considération les recommandations du Comité sur les réserves de biosphère (réuni du 16 au 18 février 2011) et les délibérations que leur avait consacrées le Bureau le 26 juin 2011, le Conseil a pris les décisions ci-après concernant l'approbation et l'ajournement de nouvelles propositions de réserves de biosphère ainsi que l'approbation d'un certain nombre d'extensions et de changements de noms pour des réserves de biosphère faisant déjà partie du WNBR:

Nouvelles propositions approuvées par le Conseil

Lac Bras d'Or, Canada

46. Le Conseil a accueilli favorablement cette proposition de réserve en Nouvelle Écosse. La réserve de biosphère proposée comprend un estuaire d'eau salée formant une « mer intérieure » reliée à l'océan Atlantique par trois chenaux et composée de deux bassins au milieu d'une île recouverte de forêt tempérée. La superficie totale proposée à l'inscription représentait 356 588 ha, écosystème marin inclus. Le Conseil a noté la grande diversité des communautés locales, parmi lesquelles figurent des premières nations, et le fait que quatre langues étaient parlées dans la région. Il a salué le niveau élevé de collaboration pour la préparation de la candidature entre les premières nations, les organismes gouvernementaux aux niveaux provincial et fédéral, les citoyens et les universitaires. Ce processus avait permis d'établir un plan de gestion complet pour le lac. Les parties intéressées collaboraient dans le cadre de l'Association de la réserve de biosphère du lac Bras d'Or, créée en 2005. La région comptait plus de 14 000 habitants qui mettaient en œuvre différentes initiatives, créant des emplois, favorisant l'entreprise et appliquant des solutions concrètes pour le développement durable.

Corridor biologique Nevados de Chillán-Laguna del Laja, Chili

47. Le Conseil a félicité les autorités chiliennes de la grande qualité de cette proposition. Il a noté que le site se trouvait dans la partie septentrionale de la région de Patagonie dans la zone centrale du Chili, qui est l'un des points névralgiques du globe en matière de biodiversité, caractérisé également par une grande abondance d'espèces endémiques. Le Conseil s'est félicité qu'il soit prévu de relier les trois zones centrales par un corridor biologique.

Montagne Mao'er, Chine

48. Le Conseil a félicité les autorités chinoises pour cette proposition très bien préparée. Il a admiré la beauté des paysages de la réserve naturelle avec ses pics montagneux dépassant les 2 000 m, ses abondantes forêts subtropicales de feuillus, de conifères et de bambous, et la présence de deux espèces endémiques rares (*Hynobius Mao'er Mountainensis* et *Rana Mao'er Mountainensis*). Il a également noté que la zone de transition était habitée par des Chinois Han et différentes minorités ethniques (Miao, Yao, Zhuang, Dong, Yi et Hui) qui contribuaient à la riche diversité culturelle de la région. Le Conseil a noté également les activités économiques durables et

respectueuses de l'environnement, comme l'éco-tourisme, développées sur le site dans le cadre d'un projet financé par le FEM.

Réserve de biosphère de Trifinio Fraternidad, El Salvador/Guatemala/Honduras

49. Le Conseil a accueilli favorablement cette proposition d'établissement d'une réserve de biosphère commune à trois pays d'Amérique centrale. Il a félicité les autorités nationales du travail accompli, cette réserve de biosphère étant considérée comme une contribution majeure à la mise en place du corridor biologique méso-américain.

50. À l'issue d'un processus accéléré de collaboration très efficace entre les trois pays visant à répondre aux questions du Comité consultatif sur le projet, le Conseil a conclu que la nouvelle présentation de la documentation répondait largement aux questions soulevées précédemment par le Comité consultatif. Il a constaté et salué le niveau élevé de coordination entre les trois pays parties, qui avaient fait appel à leurs vice-présidents respectifs pour cette coordination, que le Conseil a considérée comme un modèle de coordination transfrontalière, répondant à la cible 30 du Plan d'action de Madrid. En conclusion, le Conseil a approuvé l'inclusion de la Réserve de biosphère de Trifinio Fraternidad dans le Réseau mondial de réserves de biosphère.

Songor, Ghana

51. Le Conseil a félicité les autorités ghanéennes pour cette candidature bien préparée. Il a reconnu l'importance du site en termes de gestion durable des zones humides, de gestion intégrée des zones côtières et de développement durable des communautés locales. Il s'est félicité de l'existence pour le site d'un comité de gestion multipartite auquel participent des représentants du gouvernement et de la communauté.

52. Le Conseil a pris note des problèmes posés par l'aquaculture intensive et l'augmentation du tourisme particulièrement dans les zones tampon et de transition, et a encouragé les autorités à fournir des informations sur les initiatives envisagées pour traiter ces problèmes. Il espérait recevoir prochainement la version actualisée du plan de gestion élargi au-delà du site Ramsar de Songor en vue d'une gestion d'ensemble du site de la réserve de biosphère.

Ramat Menashe, Israël

53. Le Conseil a noté que cette proposition était soumise pour la deuxième fois après avoir été différée en 2010. Il a salué les changements de zonage effectués conformément aux dernières recommandations du CIC-MAB et aux exigences du Cadre statutaire, ainsi que les informations complémentaires fournies sur la coopération avec la réserve de biosphère adjacente du Mont Carmel. Le Conseil a encouragé à poursuivre cette coopération.

54. Après avoir examiné les renseignements complémentaires fournis par les autorités israéliennes relativement au statut juridique des quatre zones centrales, faisant toutes l'objet d'une protection juridique, le Conseil a pris acte aussi de la lettre adressée par les Forces de défense israéliennes à l'autorité responsable de la nature et des parcs en vue de garantir la protection de la biodiversité dans les zones centrales. Le Conseil a alors décidé d'approuver l'inclusion de la Réserve de biosphère proposée de Ramat Menashe dans le Réseau mondial de réserves de biosphère.

Mujib, Jordanie

55. Le Conseil a félicité les autorités jordaniennes pour ce dossier de candidature complet. Tirant son nom du bassin versant de l'oued Mujib, le Mujib fait partie du bassin de la mer Morte et du paysage de la vallée du Jourdain et s'étend sur les rives orientales de la mer Morte. Le paysage spectaculaire de cette région comprend le point le plus bas de la terre (420 m au-dessous du niveau de la mer). Les activités humaines, qui comprennent l'agriculture, la pêche, la chasse, le pâturage, les usages agricoles et domestiques, l'exploitation de carrières dans des périmètres restreints à la limite de la réserve, les établissements humains à petite échelle, la coupe de bois pour le combustible et la cueillette de plantes aromatiques et médicinales, ont joué un rôle certain dans l'élaboration de nombreux habitats de la réserve. Cette zone abrite plus de 90 espèces de

plantes rares au niveau national, une espèce de poisson endémique du bassin de la mer Morte et 24 espèces de mammifères d'importance nationale, régionale et mondiale pour la conservation.

56. Notant la recommandation du Comité consultatif et du Bureau tendant à approuver le site en attendant que soient présentées des informations supplémentaires, le Conseil a apprécié les informations reçues par le Secrétariat du MAB du Ministre de l'environnement de la Jordanie, répondant aux questions sur le régime de zonage et les garanties propres à assurer que les carrières de la région n'entraînent pas de conséquences indues pour la réserve de biosphère. Le régime de zonage avait été révisé par plusieurs parties prenantes et convenu avec le Ministère de l'environnement comme indiqué sur la carte actualisée fournie avec les informations. Il suppose une zone de transition élargie qui inclura les villages. S'agissant des carrières en activité, le Conseil a noté avec satisfaction que le Ministre avait souligné le rôle joué par la Société royale de protection de la nature de Jordanie face aux préoccupations causées par ces activités, et qu'il n'était pas prévu ou autorisé de projets de ce type dans la zone de transition ou aux marges de la réserve, ce qui permettrait de réduire à leur minimum les effets de ces activités ou d'autres activités de développement connexes. Le Conseil a exprimé sa satisfaction des informations et des garanties fournies, et a approuvé l'inclusion du site dans le Réseau mondial de réserves de biosphère.

Žuvintas, Lituanie

57. Le Conseil a salué cette première proposition de la Lituanie, concernant un site de la partie méridionale des basses terres du centre du pays. Elle concernait environ 59 000 ha et comprenait des lacs, des zones humides, des marais, des tourbières et des pins. Cette grande variété d'habitats et de végétation assurait une biodiversité très riche. Le Comité a noté que la population de 11 000 habitants de la région était composée d'un mélange de petits et de grands propriétaires terriens. Les principales activités humaines étaient l'agriculture, la sylviculture et la pêche avec le développement récent de l'éco-agriculture et du tourisme. Le Conseil a également noté que la réserve de biosphère était déjà enregistrée dans la législation nationale sous une catégorie spéciale.

58. Le Conseil a approuvé l'inclusion de ce site dans le Réseau mondial de réserves de biosphère et recommandé aux autorités de veiller à ce que les partenaires locaux maintiennent leur engagement en faveur de la gestion de la zone, et de continuer à fournir des informations sur la gestion et le suivi de la qualité de l'eau.

Atoll Baa, République des Maldives

59. Le Conseil a félicité les autorités de la République des Maldives pour cette candidature très bien préparée, la première du pays. Il a constaté que ce site abritait une biodiversité d'importance mondiale dans ses récifs exceptionnels et démontrait une longue histoire d'interaction humaine avec l'environnement. Il a également pris note d'un réseau cohérent d'aires marines protégées et d'activités de proximité établies dans le cadre du Projet de conservation de l'écosystème d'atoll du FEM et reconnu le potentiel important du site comme démonstration dans l'ensemble de la région des Maldives d'un développement durable fondé sur l'économie verte et sur l'amélioration du système de gestion intégrée.

60. Le Conseil a pris note avec satisfaction des informations détaillées communiquées par le Ministre d'État du logement et de l'environnement de la République des Maldives relativement à la protection juridique et à la situation des quatre zones centrales déjà publiées officiellement par le passé, ainsi qu'aux cinq zones centrales supplémentaires dotées très récemment d'un statut de zone protégée. Le Conseil a donc décidé d'approuver cette réserve de biosphère comme réserve groupée comportant neuf zones centrales.

Archipel des Berlengas, Portugal

61. The Council a accueilli favorablement cette nouvelle soumission du dossier de candidature. Il a noté que cette proposition comprenait les Berlengas, groupe de petites îles et rochers, ainsi que la ville de Peniche sur le continent. Il a également noté que l'archipel était visité régulièrement

par des touristes, des pêcheurs et des scientifiques qui s'y rendaient à partir de Peniche pour explorer cet environnement exceptionnel du point de vue géophysique et écologique. Les partenaires intéressés de Peniche participent à la gestion de la réserve de biosphère afin de promouvoir le développement et la protection des îles.

62. Le Conseil a suggéré de faire participer plus activement les communautés locales aux activités d'éducation et de formation ainsi qu'à la prise des décisions. Il a encouragé à définir dans les meilleurs délais le plan de gestion définitif afin de garantir un éco-tourisme durable, et à coopérer avec d'autres réserves de biosphère ayant le même type d'objectifs en matière d'éco-tourisme.

Santana Madeira, Portugal

63. Le Conseil a réservé un accueil favorable à cette proposition de réserve de biosphère. Il a pris note de sa situation dans l'archipel de Madère. Il a particulièrement apprécié que Santana soit essentiellement une municipalité rurale où l'agriculture domine, parallèlement à un modeste développement touristique. Elle présentait une flore et une faune riches, d'un niveau d'endémisme élevé et offrait une représentation intégrale des unités écologiques les plus significatives de Madère, des écosystèmes marins et côtiers à la végétation de haute altitude, en passant par la forêt laurifère, qui entre dans le patrimoine mondial naturel de l'UNESCO.

64. Le Conseil a salué la nouvelle présentation des documents concernant la réserve de biosphère proposée de Santana Madeira, qui répondait aux critères de réexamen du zonage de la réserve. En conclusion, il a approuvé l'inclusion de la réserve de biosphère de Santana Madeira dans le Réseau mondial de réserves de biosphère.

Plaine inondable de la Volga-Akhtuba, Fédération de Russie

65. Le Conseil a accueilli favorablement cette proposition, comprenant un écosystème unique en son genre situé dans la vallée de la Volga. La plaine de la Volga-Akhtuba consistait en une mosaïque de paysages, avec des prairies de plaines inondables à haut rendement, des frayères, des chênaies et des zones humides d'importance internationale. Le Conseil a reconnu l'importance du patrimoine historique et culturel de la région. La superficie proposée comportait au total 180 500 ha avec 45 000 habitants permanents. Les activités principales étaient l'agriculture et la pêche, le tourisme et les loisirs.

66. Le Conseil a également noté que cette proposition serait la 12^e réserve de biosphère située dans le bassin de la Volga en Fédération de Russie ; il a relevé avec satisfaction l'existence d'un potentiel de coopération important entre ces réserves de biosphère et encouragé le développement de la coopération avec les réserves et parcs adjacents, en particulier aux limites est et sud-est du site.

67. Le Conseil a été satisfait des informations supplémentaires communiquées par les autorités russes, notamment concernant une stratégie globale et une description du processus d'association des communautés locales à la gestion du site, ainsi que les statuts du comité des collectivités locales. Il a donc décidé d'approuver la désignation de ce site comme réserve de biosphère.

Ste Marie, Saint-Kitts-et-Nevis

68. Le Conseil a félicité les autorités de Saint-Kitts-et-Nevis pour cette candidature très bien préparée, la première du pays. Il a reconnu l'importance du site en termes de diversité biologique allant des forêts nuageuses aux mangroves et aux récifs coralliens. Il a noté également avec satisfaction que le Parc national de la forteresse de Brimston Hill, site du patrimoine mondial d'une importance historique, culturelle et architecturale particulière, avait été inclus dans la réserve de biosphère proposée.

69. Il a salué la participation de toutes les parties intéressées au processus de candidature et rendu hommage aux Commissions nationales pour l'UNESCO de la Jamaïque et de Saint-Kitts-et-

Nevis pour le soutien apporté. Il a encouragé les autorités compétentes à pratiquer plus activement une démarche fondée sur l'écosystème et à s'occuper de prévenir l'érosion.

Archipel du Blekinge, Suède

70. Le Conseil a accueilli favorablement cette candidature concernant une réserve située au sud-est de la Suède et comprenant la plupart des zones côtières et archipels du Blekinge. La zone proposée couvrait plus de 200 000 ha et incluait les paysages du sud-est de la Suède, la côte granitique et l'archipel qui l'accompagne, avec sa variété d'îles et d'îlots. Le Conseil s'est félicité de l'importance du patrimoine naturel et culturel ainsi que de l'engagement ferme des populations locales en faveur du maintien de la dynamique sociale et économique de la région, grâce à une réflexion et à un esprit d'entreprise innovants et au développement de technologies énergétiques efficaces et respectueuses de l'environnement. Il a également souligné la qualité de la recherche et de la gestion du site, menées conjointement par les municipalités et les universités, et l'utilisation durable des zones côtières.

71. Le Conseil a salué la grande qualité du dossier et du processus d'inscription, qui devrait servir d'exemple et être diffusés au sein du Réseau mondial de réserves de biosphère.

Paysage fluvial de Nedre Dalälven, Suède

72. Le Conseil a réservé un accueil favorable à cette proposition couvrant 308 000 ha composés d'un mélange de zones humides, de fleuves, de lacs, de plaines inondables et de forêts productives, et comprenant le site Ramsar du Lac Hovran et de la baie de Färnebofjärden. Cette région présentait un niveau de biodiversité élevé, le fleuve marquant clairement la frontière entre la flore et la faune septentrionales et méridionales d'Europe du Nord. Les activités agricoles et sylvicoles avaient évolué au rythme de l'évolution des industries de l'acier et du fer. Le Conseil a salué le grand dynamisme de la région, avec le développement de plus de 100 projets LEADER conçus en faveur d'un développement durable. Il a également approuvé le système de gouvernance participative avancé de la réserve, ainsi que les nombreux partenariats avec des universités et centres de recherche pour le suivi de la gestion.

73. Le Conseil a félicité les autorités suédoises de la grande qualité du dossier de candidature, qui devrait servir de modèle pour le Réseau mondial de réserves de biosphère.

Ti-Keran/Oti-Mandouri, Togo

74. Le Conseil a félicité les autorités du Togo de la bonne préparation de cette candidature, la première du pays. Il a noté l'importance du site du point de vue de sa valeur écologique et culturelle, avec ses deux sites Ramsar (Parc national de la Kéran et Bassin versant d'Oti-Mandouri) et le paysage culturel Tata de Koutammakou inscrit au patrimoine mondial. Il a félicité les autorités de la forte participation des communautés locales au processus d'inscription et à la gestion du site proposé.

75. Le Conseil a également pris note de son potentiel important en matière de collaboration transfrontalière et a vivement encouragé les autorités à développer des activités conjointes avec les sites voisins du Bénin, du Burkina Faso et du Niger (complexe WAP).

Roztochya, Ukraine

76. Le Conseil a noté que cette proposition était soumise pour la deuxième fois, après avoir été différée en 2009. La proposition actualisée excluait de la zone de transition le centre international pour le maintien de la paix et la sécurité (base militaire de l'OTAN). La superficie totale du site proposé comptait après actualisation 74 800 ha, avec pour activités principales l'agriculture, l'élevage et la pisciculture. Le Conseil a pris note des modifications apportées au zonage suivant la recommandation du Conseil du MAB, et constaté que le nouveau zonage était conforme aux critères du Cadre statutaire.

77. Il a recommandé aux autorités ukrainiennes d'achever le plan de gestion intégré, en coopération étroite avec les partenaires locaux, et de poursuivre la coopération avec la Pologne en vue d'établir une réserve de biosphère transfrontalière.

Bura'a, Yémen

78. Le Conseil a accueilli favorablement la proposition de Bura'a qui tire son nom de l'imposant massif granitique de la région, le Djebel Bura'a. Avec une altitude allant de 200 m à 2 200 m au-dessus du niveau de la mer, la Bura'a était une région montagneuse accidentée, traversée par plusieurs vallées profondes riches en espèces végétales rares, vulnérables et endémiques. Le Conseil a noté que la région abritait également une faune riche, qui comprend un grand nombre d'espèces d'oiseaux et plusieurs reptiles, comme des tortues d'eau douce et le varan du Yémen. Les sources de revenus offertes par la région provenaient de paysans pratiquant des systèmes traditionnels d'exploitation agricole et sylvicole.

79. Les représentants des pays dont les réserves de biosphère ont reçu l'approbation pour inclusion dans le Réseau mondial de réserves de biosphère ont exprimé leur joie et leur gratitude aux membres du Conseil et ont pris l'engagement de veiller à ce que la gestion de leurs réserves de biosphère s'effectue conformément aux principes de la Stratégie de Séville, du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère et du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère.

Propositions différées par le Conseil

Fazao-Malfakassa, Togo

80. Le Conseil a accueilli favorablement la soumission de cette proposition, reconnaissant l'importance du site pour la conservation de la biodiversité, ainsi que son potentiel pour le développement économique durable des communautés locales.

81. Il a toutefois noté le manque d'informations sur la participation des collectivités locales au processus d'inscription ainsi qu'à la gestion de la réserve de biosphère proposée. Il a également noté l'absence d'informations sur les activités particulières envisagées pour assurer les fonctions de développement et d'éducation sur le site proposé. Il a encouragé les autorités togolaises à soumettre une nouvelle proposition conforme à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire des réserves de biosphère. Cette proposition révisée devrait en particulier comprendre des informations claires sur :

- la participation des collectivités locales aux processus d'inscription et de gestion
- les activités éducatives prévues, ainsi que celles destinées à assurer le développement économique et social durable des communautés locales.

Hawf, Yémen

82. Le Conseil a accueilli favorablement cette proposition et noté que ce site était situé dans le Gouvernorat d'Al Mahara proche de la frontière avec le Sultanat d'Oman. Bien que région sèche, elle comprenait des zones forestières étendues et hébergeait des grands mammifères comme le léopard arabe, des bouquetins, des gazelles, des loups, des hyènes, des renards, des chats sauvages et des porcs-épics. Environ 230 espèces de plantes avaient été recensées dans la forêt.

83. Tout en reconnaissant l'importance de cette zone, notamment pour la conservation d'espèces de mammifères menacées d'extinction, le Conseil a demandé que lui soit communiqué un complément de justification pour le zonage (notamment la frontière abrupte à l'ouest) et qu'il soit envisagé d'inclure les zones marines dans le site, la région s'étendant jusqu'à la mer d'Arabie et disposant de ressources importantes en matière de biodiversité côtière et maritime. Le Conseil a vivement encouragé le Yémen à soumettre une version révisée de cette proposition au Comité consultatif lors de sa prochaine réunion. Il a également encouragé les autorités compétentes du Yémen à envisager une collaboration avec le Sultanat d'Oman autour du concept de réserve de biosphère dans la zone transfrontalière du site proposé.

84. S'agissant des nouveaux sites approuvés, le Bureau a relevé que certains dossiers ne comportaient pas de plan de gestion (Corridor biologique Nevados de Chillán-Laguna del Laja au Chili ; Archipel des Berlengas au Portugal ; Ti-Keran/Oti-Mandouri au Togo ; Roztochya en Ukraine). Comprenant que l'établissement d'un plan de gestion dépend souvent de la désignation d'une réserve de biosphère par l'UNESCO et qu'il est de ce fait laissé pour la fin de l'ensemble du processus de désignation, le Bureau a demandé toutefois que les pays communiquent les plans de gestion voulus au CIC-MAB lors de sa 24^e session, qui doit se tenir en 2012.

Extensions et noms nouveaux de sites faisant déjà partie du WNBR qui ont été approuvés par le Conseil

Réserve de biosphère de Dong Nai, Viet Nam – Extension et changement de nom (anciennement Cat Tien)

85. Le Conseil a réservé un accueil favorable à cette proposition d'extension très bien préparée et au changement de nom de l'ancienne réserve de biosphère de Cat Tien, dont la désignation remontait à 2001. Il a noté l'ajout de deux nouvelles zones centrales portant la superficie totale du site à 966,563 ha et pris note du fait que la justification de l'extension du site est fondée sur les exigences du développement socioéconomique et les défis importants qui en découlent. Le Conseil a pris note également du fait que le changement de nom proposé offrirait la possibilité d'accroître la collaboration entre les différents partenaires, ainsi que de renforcer les processus de coordination et de gestion au niveau provincial. Il a pris acte du fait que la mise en œuvre d'activités concrètes réconciliant les objectifs multiples de la conservation et les efforts de développement serait effectuée sous la conduite du Comité populaire de la province de Dong Nai.

86. Le Conseil a souscrit à l'extension et au changement de nom de la réserve de biosphère de Cat Tien en réserve de biosphère de Dong Nai.

Extensions et noms nouveaux de sites faisant déjà partie du WNBR qui ont été différés par le Conseil

Pietrosul Mare, Roumanie – Extension proposée et changement de nom en Réserve de biosphère des Monts Rodnei

87. Le Conseil a pris note des courriers adressés au Secrétariat pour informer des changements de superficie et de nom. Mais, comme l'avaient fait observer le Comité consultatif et le Bureau, le Conseil a observé que le site ne remplissait pas les critères du Cadre statutaire et que les informations fournies depuis le dernier rapport périodique en 1998 étaient insuffisantes, alors même que des informations et données essentielles sur le site faisaient déjà défaut à l'époque.

88. Il a donc prié les autorités roumaines de fournir des informations complètes sur le site, et de décrire les actions qui seraient engagées pour mettre le site en conformité avec les critères du Cadre statutaire, en envoyant avant 2013 un rapport périodique actualisé, conformément à la Cible 9 du Plan d'action de Madrid.

Retrait de sites

89. Les membres du CIC-MAB ont été informés que l'Australie avait décidé de retirer la réserve de biosphère de l'Île Macquarie (désignée en 1977), estimant que ce site ne pourrait satisfaire aux critères énoncés dans la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère de 1995 et dans le Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère.

90. Il y avait désormais, avec l'inclusion de 18 nouvelles réserves de biosphère dans le Réseau mondial de réserves de biosphère (WNBR) et le retrait d'une réserve, 580 réserves de biosphère faisant partie du Réseau dans 114 pays, dont les premiers sites de quatre nouveaux pays, la Lituanie, les Maldives, Saint-Kitts-et-Nevis et le Togo. En outre avait été désignée la première

réserve de biosphère trinationale en Amérique centrale, qui se trouvait en El Salvador, au Guatemala et au Honduras.

91. M. Ishwaran, le Secrétaire du Programme MAB, a informé le Conseil qu'au cours de la deuxième réunion du Comité directeur du Projet de la Polésie occidentale, financé par le Japon, le délégué de l'Ukraine avait fait savoir aux participants que son pays avait accepté de signer l'accord trilatéral avec le Bélarus et la Pologne (Décret gouvernemental N° 515-p du 9 juin 2011). L'approbation de la réserve de biosphère transfrontalière par le Conseil du MAB était actuellement en attente, conditionnée par la signature de cet accord trilatéral. Dès que le Secrétariat du MAB recevrait l'accord signé, il en informerait le Conseil du MAB. Le délégué de l'Ukraine, s'exprimant également au nom du Bélarus et de la Pologne, a chaleureusement remercié les autorités japonaises et le Secrétariat du MAB de leur soutien à la région de la Polésie occidentale par le biais du projet financé par le Fonds-en-dépôt japonais.

IX. a) Examen périodique des réserves de biosphère

92. Après la présentation du document SC-11/CONF.202/7 par le Secrétariat du MAB, le Conseil du MAB a fait siennes les recommandations relatives aux examens périodiques formulées par le Comité consultatif international sur les réserves de biosphère, telles qu'énoncées ci-après:

Réserve de biosphère de Grosses Walsertal, Autriche

93. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport fourni par les autorités autrichiennes ainsi que les progrès réalisés depuis 2000. Il a pris note des nombreuses activités de développement durable menées à bien, notamment du « programme e5 en faveur de communautés économes en énergie » lancé en 1998 dans le but de rendre la réserve de biosphère 100 % autosuffisante au moyen d'énergies renouvelables (c'est-à-dire en utilisant les ressources régionales d'énergie renouvelable et en réduisant la consommation d'énergie) ; de la création d'emplois et de nouvelles sources de revenus pour les habitants de la réserve de biosphère ; et des partenariats avec les milieux d'affaires et des entreprises privées aux fins du développement durable.

94. Le Comité consultatif a constaté que le site répondait aux critères du Cadre statutaire. Il a également noté que l'on ne disposait pas d'informations suffisantes sur la fonction de conservation de la biodiversité de la réserve de biosphère, ni sur le lien existant entre cette fonction et les activités de développement durable décrites. Il a recommandé que des informations supplémentaires soient fournies. Une fois celles-ci fournies, il a également suggéré que ce site soit considéré comme un site représentatif dans le cadre du Réseau mondial de réserves de biosphère, en particulier pour ses initiatives visant à démontrer des activités contribuant à un développement durable.

Réserve de biosphère de Clayoquot Sound, Canada

95. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport fourni par les autorités canadiennes et noté que l'examen avait été effectué par deux examinateurs extérieurs et basé sur des entretiens avec les communautés locales, des scientifiques et le personnel de la réserve de biosphère.

96. Le Comité a pris note des résultats positifs obtenus du point de vue du développement durable, en particulier la conception de projets communautaires, l'aménagement du bassin avec une centrale hydroélectrique contrôlée à 75 % par des peuples autochtones, les forêts communautaires faisant l'objet d'une gestion locale, et les projets visant à répondre aux problèmes alimentaires locaux. Il a également noté que la réserve de biosphère avait élaboré un code de conduite pour les recherches à effectuer sur le site.

97. Le Comité a pris acte de la bonne dynamique sociale prévalant dans la zone ainsi que des nombreuses initiatives stimulantes prises dans les domaines de la formation et de l'établissement de réseaux. Le Comité s'est déclaré préoccupé par les problèmes signalés au sujet de la

conservation de la biodiversité, principalement par les effets des centres de pisciculture sur les écosystèmes marins et par les opérations de prospection minière (cuivre-molybdène).

98. Le Comité consultatif a constaté que le site répondait de façon satisfaisante aux critères du Cadre statutaire et demandé des informations supplémentaires pour suivre la réalisation de l'objectif de conservation de l'aire centrale étant donné que le rapport signale que sa superficie risque d'être insuffisante.

Réserve de biosphère du Mont Arrowsmith, Canada

99. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport fourni par les autorités canadiennes et noté que l'examen avait été effectué par deux examinateurs externes et basé sur des entretiens avec les communautés locales, des scientifiques et le personnel de la réserve de biosphère.

100. Le Comité s'est félicité des résultats positifs obtenus. Il s'est cependant déclaré préoccupé par les changements intervenus depuis la désignation de réserve de biosphère de 2000, en particulier, par l'intense urbanisation et l'augmentation rapide de la population, surtout dans les groupes d'âge élevé qui mettent particulièrement à contribution les services sociaux et médicaux de la région ; cela, ajouté à une forte demande de terrains et à des activités récréatives accompagnées de la construction d'habitations privées d'un luxe tapageur ainsi que du développement du tourisme, met à rude épreuve les infrastructures physiques et sociales et la protection des écosystèmes (forêts naturelles, terres humides côtières, ressources marines, terrestres et aquatiques). Le rapport décrit plusieurs problèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance impliquant des peuples autochtones et les communautés locales qui font apparaître une diminution de l'intégrité de la réserve de biosphère. Cette observation indique que le site ne répond pas de façon satisfaisante aux critères du Cadre statutaire et il a été recommandé que la Fondation pour la biosphère du Mont Arrowsmith (MABF) établisse et mette en œuvre une stratégie et un plan d'action globaux qui permettent de faire face aux problèmes préoccupants mentionnés dans le rapport, afin que les normes d'une réserve de biosphère soient respectées d'ici à 2013.

Réserve de biosphère de Belovezhskaya Pushcha, Bélarus

101. Le Comité consultatif a bien accueilli le second rapport périodique qui porte sur la période 1998-2011. Le Comité a noté avec satisfaction que les trois recommandations formulées par le Bureau du MAB en 1998 avaient été mises en œuvre par les autorités du Bélarus :

1. lancement de programmes de recherche sur les aspects socioéconomiques ;
2. adoption d'un plan de gestion de la réserve de biosphère en 2009 ; et
3. signature d'un accord de coopération avec la Réserve de biosphère de Bialowieza (Pologne).

102. Le Comité a également pris note de l'existence d'un plan visant à agrandir la superficie de l'aire centrale dans un proche avenir.

103. Le Comité consultatif a estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire et recommandé que les autorités du Bélarus veillent à ce que les résultats des programmes de recherche socioéconomique se traduisent par de réelles opportunités de développement pour les communautés locales, et informent le Comité lorsqu'une proposition de modification de la superficie de l'aire centrale aboutit.

Réserve de biosphère de Berezinsky, Bélarus

104. Le Comité consultatif s'est déclaré satisfait de ce second rapport périodique qui couvre la période 1998-2011. Le Comité a pris note des résultats satisfaisants en ce qui concerne les fonctions de conservation et de logistique de la réserve de biosphère et s'est déclaré préoccupé par la forte tendance au dépeuplement mentionnée dans le rapport et par le manque de progrès en ce qui concerne la recommandation de 2008 du Conseil international de coordination du MAB

relative à l'exercice de la fonction de contribution au développement durable de la réserve de biosphère.

105. Le Comité consultatif a donc constaté que le site ne répondait pas encore aux critères de réserve de biosphère du Cadre statutaire et demandé que les autorités du Bélarus répondent complètement aux recommandations formulées en 2008 par le Conseil international de coordination du MAB, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un plan qui permette d'assurer les fonctions de contribution au développement durable d'ici à 2013 afin de réaliser la Cible 9 du Plan d'action de Madrid. Les autorités du Bélarus sont invitées à demander à l'UNESCO, aux réseaux régionaux et aux membres du Comité consultatif une aide technique pour l'élaboration d'un tel plan.

Réserve de biosphère des Vosges du Nord/Pfälzerwald, France/Allemagne

106. Le Comité consultatif a accueilli favorablement ce premier rapport d'examen périodique transfrontière qui a été réalisé conjointement par les Comités nationaux allemand et français du MAB en collaboration avec les directeurs des deux sites. Ceux-ci ont procédé séparément à des examens périodiques nationaux en 2000 et 2004, respectivement.

107. Le Comité a pris note avec satisfaction des progrès réalisés, ainsi que de la mise en œuvre de nombreuses activités conjointes aux fins du développement durable, notamment de la création d'un site Web conjoint de grande qualité, de programmes scientifiques et éducatifs conjoints et du succès qu'ont auprès des habitants les marchés ruraux transfrontières de produits. Il a également bien accueilli le formulaire de rapport fondé sur les recommandations de Pampelune.

108. Le Comité consultatif a félicité les deux pays d'avoir procédé à l'examen périodique conjoint et d'avoir établi le rapport sur la mise en œuvre des recommandations de Pampelune. Il a demandé par ailleurs aux autorités des deux pays d'établir conjointement la carte de zonage, un éventuel mécanisme/système de gouvernance transfrontières conjoint et un plan de gestion coordonné, et de les lui soumettre. Le Comité recommande que les futurs formulaires d'examen périodique conjoint soient basés sur les recommandations de Pampelune.

Réserve de biosphère de Miramare, Italie

109. Le Comité consultatif s'est félicité de ce second rapport et s'est référé à la précédente recommandation formulée par le Bureau du MAB en 1999, qui a indiqué que le site ne répondait pas aux critères d'une réserve de biosphère du fait que celle-ci était trop petite et que la fonction de développement faisait défaut.

110. Le Comité a souligné la grande qualité des recherches en cours et l'importance du site pour l'écosystème marin méditerranéen, et pris note des efforts déployés pour agrandir le site. La carte de cette extension n'était cependant pas assez claire et les arguments en faveur de l'extension n'étaient pas clairement définis.

111. Le Comité consultatif a noté que le site ne répondait pas encore aux critères d'une réserve de biosphère et demandé aux autorités italiennes de soumettre un nouveau rapport présentant clairement les justifications de l'extension, une nouvelle carte de zonage et la mise en place de pratiques de développement durable. Le Comité a demandé que la mise en œuvre des recommandations et que l'établissement du rapport soient terminés d'ici à 2013, de telle sorte que la réserve de biosphère réalise la Cible 9 du Plan d'action de Madrid.

Réserve de biosphère des Bardenas Reales, Espagne

112. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport d'examen périodique soumis par les autorités espagnoles et noté que le site répond aux critères d'une réserve de biosphère. Il a cependant reconnu l'absence d'un plan de gestion cohérent pour l'ensemble de la zone de réserve de biosphère, ainsi que le manque de coordination entre la gestion de l'aire centrale et la zone tampon et l'aire de transition. Le Comité a également pris note de la pression croissante qui s'exerce sur les ressources naturelles, notamment du fait des activités touristiques.

113. Le Comité consultatif a donc recommandé l'élaboration et l'exécution d'un plan de gestion cohérent s'attaquant aux problèmes posés par les pressions croissantes d'ici à 2013 au plus tard. Il a également recommandé de sensibiliser le public au concept et aux valeurs d'une réserve de biosphère et d'engager des activités de recherche visant à restaurer et protéger l'ensemble de l'écosystème.

114. Enfin, le Comité a recommandé aux autorités compétentes de demander conseil aux directeurs espagnols de la réserve de biosphère et au comité scientifique espagnol en vue d'améliorer le fonctionnement général de cette réserve de biosphère.

Réserve de biosphère de Cabo de Gata-Níjar, Espagne

115. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport d'examen périodique soumis par les autorités espagnoles et noté que le site répondait aux critères d'une réserve de biosphère conformément à la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et au Cadre statutaire du Réseau mondial.

116. Le Comité a encouragé les autorités espagnoles à augmenter la visibilité de la réserve de biosphère et à engager et soutenir une restauration écologiquement rationnelle de la zone industrielle reconvertie.

Réserve de biosphère de Montseny, Espagne

117. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport d'examen périodique soumis par les autorités espagnoles et noté que le site répondait aux critères d'une réserve de biosphère conformément à la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et au Cadre statutaire du Réseau mondial.

118. À la suite des recommandations du Bureau du MAB découlant du premier examen périodique soumis en 2000, le Comité a encouragé les autorités espagnoles à fournir des informations complémentaires sur le plan de gestion de la réserve de biosphère et sur sa mise en œuvre.

Réserve de biosphère d'Ordesa-Viñamala, Espagne

119. Le Comité consultatif a bien accueilli le second rapport périodique soumis par les autorités espagnoles et reconnu les efforts déployés depuis le dernier rapport d'examen périodique soumis en 2000.

120. Le Comité consultatif a insisté sur l'importance écologique considérable du site et son potentiel pour répondre aux critères d'une réserve de biosphère. Toutefois, malgré les progrès réalisés depuis le dernier rapport d'examen périodique soumis en 2000, le Comité consultatif a considéré que le site ne répondait pas encore aux critères d'une réserve de biosphère conformément à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire. Il a donc vivement recommandé l'extension du site conformément aux recommandations formulées par le Bureau du MAB en 2000. Le Comité a demandé que la mise en œuvre des recommandations soit achevée d'ici à 2013 pour que la réserve de biosphère réalise la Cible 9 du Plan d'action de Madrid.

Réserve de biosphère de Somiedo, Espagne

121. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport d'examen périodique soumis par les autorités espagnoles et pris note du fait que le site répond aux critères d'une réserve de biosphère conformément à la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et au Cadre statutaire du Réseau mondial.

122. Le Comité a particulièrement bien accueilli les informations détaillées fournies sur les résultats positifs obtenus du point de vue du développement durable et compte recevoir des informations complémentaires sur l'état de conservation de la diversité biologique dans la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère d'Urdaibai, Espagne

123. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport d'examen périodique soumis par les autorités espagnoles et pris note du fait que le site répond aux critères d'une réserve de biosphère conformément à la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et au Cadre statutaire du Réseau mondial.

124. Le Comité consultatif s'est félicité de la qualité du rapport ainsi que des progrès spectaculaires accomplis depuis la soumission du premier rapport d'examen périodique en 2000.

125. Le Comité a encouragé les autorités espagnoles à faire connaître et diffuser les bonnes pratiques mises au point par la réserve de biosphère d'Urdaibai et présentées dans le rapport d'examen périodique comme un exemple de recherche appliquée sur la gestion de la réserve de biosphère, qui pourrait servir de modèle pour d'autres réserves faisant partie du Réseau mondial de réserves de biosphère.

Réserve de biosphère Queen Elizabeth, Ouganda

126. Le Comité consultatif a félicité les autorités ougandaises pour la qualité de leur examen périodique et le fait qu'il a été effectué dans le cadre d'un processus consultatif. Il a reconnu que la réserve de biosphère répondait aux critères prévus et remplissait les trois fonctions d'une réserve de biosphère conformément à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire.

127. Le Comité compte recevoir des informations sur le plan de gestion de la réserve de biosphère, qui devait faire l'objet d'une révision en 2005, et il encourage la collaboration transfrontière avec le Parc national de Virunga, en République démocratique du Congo (RDC). Dans ce contexte, le Comité a demandé au Secrétariat du MAB d'étudier avec les autorités de la RDC la désignation éventuelle du Parc de Virunga comme réserve de biosphère.

128. Le Comité a demandé par ailleurs aux autorités ougandaises de fournir des informations sur les opérations actuelles de prospection pétrolière et gazière dans la réserve de biosphère et sur les menaces que pourrait comporter une éventuelle extraction de pétrole, ainsi que sur les mesures prévues pour faire face à de telles menaces.

Réserve de biosphère du Mont Kulal, Kenya

129. Le Comité a bien accueilli l'excellent rapport d'examen périodique et noté avec satisfaction que le site répondait aux critères d'une réserve de biosphère et remplissait les trois fonctions d'une réserve de biosphère conformément à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire.

130. Le Comité consultatif s'est vivement félicité des efforts déployés par les communautés locales pour gérer la zone comme une réserve de biosphère. Toutefois, en raison de pressions externes croissantes, il a reconnu la nécessité de fournir un soutien aux communautés locales pour leur permettre de continuer à gérer le site, notamment en formulant par écrit un plan de gestion, en menant des activités de recherche et en renforçant les capacités au niveau local.

131. Le Comité a également constaté que la superficie de l'aire centrale avait augmenté de 8 900 hectares et demandé aux autorités compétentes de fournir :

- des explications concernant l'extension de l'aire centrale, et
- une carte révisée indiquant clairement la délimitation de l'aire centrale, de la zone tampon et de l'aire de transition.

Réserve de biosphère d'El Tuparro, Colombie

132. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport d'examen périodique soumis par les autorités colombiennes et constaté que le site remplissait les trois fonctions d'une réserve de biosphère conformément à la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et au Cadre statutaire.

133. Le Comité a cependant recommandé aux autorités colombiennes de fournir une carte de zonage précise, un plan de gestion pour l'ensemble du site, et des orientations pour le programme de recherche.

Réserve de biosphère de Cinturón Andino, Colombie

134. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport d'examen périodique de qualité soumis par les autorités colombiennes. Il a reconnu l'importance de la réserve de biosphère et pris note des résultats obtenus du point de vue de la conservation de la biodiversité. Le Comité a estimé que le site répondait aux critères d'une réserve de biosphère conformément à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire.

135. Le Comité a toutefois recommandé aux autorités colombiennes de fournir une carte de zonage précise, un plan de gestion pour l'ensemble du site et des orientations pour les activités de recherche.

Réserve de biosphère de la Sierra Nevada de Santa Marta, Colombie

136. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport d'examen périodique de qualité soumis par les autorités colombiennes. Il a reconnu la valeur considérable de cette biosphère et noté que le site répondait aux critères d'une réserve de biosphère conformément à la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et au Cadre statutaire.

137. Le Comité a cependant recommandé aux autorités colombiennes de fournir une carte de zonage précise, un plan de gestion pour l'ensemble du site et des orientations concernant les activités de recherche.

Réserve de biosphère de la Ciénaga de Santa Marta, Colombie

138. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport d'examen périodique de qualité soumis par les autorités colombiennes, et constaté que le site répondait bien aux critères du Cadre statutaire ainsi qu'aux trois fonctions d'une réserve de biosphère.

139. Le Comité a cependant recommandé aux autorités colombiennes de fournir une carte de zonage précise, un plan de gestion pour l'ensemble du site et des orientations pour les activités de recherche.

Réserve de biosphère Seaflower, Colombie

140. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport d'examen périodique de qualité soumis par les autorités colombiennes. Il a constaté que le site répondait aux critères de réserve de biosphère conformes à la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et au Cadre statutaire.

Cuba

Réserve de biosphère Buenavista

Réserve de biosphère de la Ciénaga de Zapata

141. Le Comité consultatif a bien accueilli les rapports d'examen périodique de qualité soumis par les autorités cubaines. Il a estimé que les deux sites remplissaient les trois fonctions des réserves de biosphère conformément à la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et au Cadre statutaire. Il a également constaté qu'il n'y avait guère eu d'évolution du point de vue des pressions extérieures exercées sur les sites, et que le niveau d'empiètement était faible.

142. Enfin, le Comité consultatif a pris note du système de gestion efficace mis en place sur les deux sites, qui assure le fonctionnement approprié des réserves de biosphère.

Chine

143. En ce qui concerne tous les rapports périodiques soumis par les autorités chinoises, le Comité consultatif a été très impressionné par la procédure utilisée pour évaluer l'état des cinq sites : chaque réserve de biosphère avait fait l'objet d'un séminaire national d'examen périodique auquel avaient participé des experts de la conservation, des scientifiques, des fonctionnaires, des

résidents des communautés locales, des représentants des milieux d'affaires et des délégués d'autres réserves de biosphère nationales, qui avaient formulé des recommandations pertinentes sur chaque site.

144. Le Comité consultatif a suggéré que cette procédure soit considérée comme un modèle pour toutes les évaluations des examens périodiques, auxquelles devraient participer si possible des experts des réserves de biosphère d'autres pays de la région.

Réserve de biosphère de Baishuijiang, Chine

145. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport de qualité soumis sur la Réserve de biosphère de Baishuijiang (désignée en 2000), établi à la suite d'un séminaire d'examen périodique qui s'est tenu sur place du 1^{er} au 4 septembre 2010.

146. Le Comité consultatif a approuvé les conclusions détaillées du séminaire d'examen et invité le Secrétariat du MAB à en informer les autorités chinoises. En bref, ces recommandations sont les suivantes :

- Améliorer encore le système de gestion de la réserve naturelle en intégrant la réforme du système de propriété collective de la forêt et en mettant en place un système de compensation écologique.
- Renforcer l'utilisation de technologies de pointe et la transformation des progrès scientifiques.
- Promouvoir des projets alternatifs assurant des sources de revenus et des économies d'énergie.
- Améliorer les modalités et les mécanismes de participation de la communauté à la gestion de la réserve de biosphère.
- Renforcer la gestion du site conformément à la loi pour mettre fin à la progression des activités illégales dans la réserve.
- Renforcer la coopération nationale et internationale pour créer un modèle sain pour le WNBR.

147. De plus, le Comité consultatif a recommandé que des précisions soient données sur l'extension des zones tampon et de transition du fait que la superficie indiquée pour ces zones était plus importante dans le rapport d'examen périodique que dans le formulaire initial de demande de candidature.

Réserve de biosphère du Mont Gaoligong, Chine

148. Le Comité consultatif s'est déclaré satisfait du rapport de qualité concernant la Réserve de biosphère du Mont Gaoligong (désignée en 2000), qui avait été établi à la suite d'un séminaire d'examen périodique tenu sur place du 17 au 20 août 2010.

149. Le Comité consultatif a approuvé les conclusions détaillées du séminaire d'examen et invité le Secrétariat du MAB à en informer les autorités chinoises. En bref, ces recommandations sont les suivantes :

- Améliorer encore et mettre ensuite en place un système de gestion unifié.
- Combiner des patrouilles quotidiennes avec une recherche scientifique et un suivi qui seront de ce fait améliorés.
- Renforcer le concept de « Population de la région montagneuse de Gaoligong » pour créer une identité communautaire et améliorer les mécanismes de participation sociale à la gestion du site.
- Renforcer encore la communication scientifique entre les partenaires nationaux et étrangers dans le contexte du WNBR.

150. Le Comité consultatif a recommandé en outre que des précisions soient fournies au sujet de la superficie du zonage de la réserve de biosphère, ainsi qu'une carte détaillée indiquant les différentes zones. En particulier, le Comité consultatif a noté que l'aire centrale était maintenant

trois fois plus étendue que dans le formulaire initial de demande de candidature, et que la superficie de la zone tampon avait plus que doublé. En revanche, l'aire de transition était à présent beaucoup plus petite qu'indiqué en 2000.

151. Le Comité consultatif a estimé que les changements de zonage nécessitaient une nouvelle demande de candidature et recommandé que les autorités chinoises soumettent pour la réserve de biosphère un dossier de candidature révisé pour examen en 2012.

Réserve de biosphère de Huanglong, Chine

152. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport de qualité concernant la Réserve de biosphère de Huanglong (désignée en 2000), qui avait été établi à la suite d'un séminaire d'examen périodique tenu sur place du 4 au 7 septembre 2010. Le Comité consultatif a approuvé les conclusions détaillées du séminaire d'examen et invité le Secrétariat du MAB à en informer les autorités chinoises. En bref, ces recommandations sont les suivantes :

- Améliorer encore le système de gestion de la réserve naturelle en intégrant la réforme du système de propriété collective de la forêt et en établissant un système de compensation écologique.
- Renforcer la construction d'infrastructures liées à la protection et renforcer les capacités d'assistance technique de telle sorte que le patrouillage régulier puisse également couvrir le suivi scientifique du site.
- Améliorer la construction et la gestion de corridors pour animaux sur les voies de transit de la réserve.
- Faire mieux respecter la loi pour interdire les opérations illégales d'extraction minière, les coupes d'arbres et d'autres activités illicites dans la réserve.
- Consolider le mécanisme de cogestion entre la communauté locale et les zones protégées adjacentes.
- Renforcer encore la communication scientifique entre les partenaires nationaux et étrangers dans le contexte du WNBR.

153. Le Comité consultatif a également recommandé que des informations soient fournies sur la superficie des zones tampon et de transition qui, selon les chiffres fournis dans le rapport d'examen périodique, différerait sensiblement de celle indiquée dans le formulaire initial de demande d'inscription.

154. Le Comité consultatif a ainsi recommandé qu'un formulaire révisé de demande de candidature de la réserve de biosphère soit soumis au Secrétariat du MAB en vue d'être examiné par le Comité consultatif à sa prochaine réunion en 2012.

Réserve de biosphère de la vallée de Jiuzhaigou, Chine

155. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport d'examen périodique sur la Réserve de biosphère de la vallée de Jiuzhaigou (désignée en 1997), qui avait bénéficié d'un séminaire national tenu du 14 au 17 septembre 2009.

156. Le Comité consultatif a approuvé les conclusions détaillées du séminaire d'examen et invité le Secrétariat du MAB à en informer les autorités chinoises. En bref, ces recommandations assorties d'observations supplémentaires formulées par le Comité consultatif sont les suivantes :

- Améliorer le système de recueil de données et le suivi relatif aux ressources en eau dans la réserve de biosphère.
- Évaluer la capacité de charge touristique du site et, compte tenu des résultats de l'étude, limiter le nombre de visiteurs et les heures de visite et adopter des mesures de diversion des touristes.
- Diversifier les sources de revenu dépendant essentiellement du tourisme naturel en examinant également les atouts culturels qu'offre le site aux visiteurs.
- Sur la base des connaissances scientifiques, renforcer l'éducation, la sensibilisation du public et l'écotourisme de qualité au profit de la nature et du développement durable.

157. Le Comité consultatif a recommandé qu'une indication précise de la superficie de l'aire centrale, de la zone tampon et de l'aire de transition soit soumise au Secrétariat du MAB du fait que les chiffres relatifs aux trois zones indiqués dans le rapport diffèrent légèrement de ceux figurant dans le formulaire initial de demande de candidature, et qu'une carte détaillée révisée du zonage soit soumise au Secrétariat du MAB.

Réserve de biosphère de la mangrove de Shankou, Chine

158. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport de qualité concernant la Réserve de biosphère de la mangrove de Shankou (désignée en 2000), établi à la suite d'un séminaire d'examen périodique tenu sur place du 21 au 23 juillet 2010.

159. Le Comité consultatif a approuvé les conclusions détaillées du séminaire d'examen et invité le Secrétariat du MAB à en informer les autorités chinoises. En bref, ces recommandations sont les suivantes :

- Renforcer la planification de la réserve de biosphère et renforcer les capacités en vue d'améliorer encore le système global de gestion du site.
- Explorer de multiples options pour améliorer les conditions de vie sur la base du développement économique local durable.
- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation écologiques de façon à élaborer des mesures appropriées de gestion et de gouvernance.
- Mettre en œuvre des projets de démonstration qui combinent la restauration et la conservation de l'environnement et une utilisation raisonnable des ressources.
- Renforcer la promotion du site par l'éducation et la sensibilisation avec la participation active de la communauté et compte tenu de ses traditions culturelles.
- Développer encore le partage d'expériences, en particulier par le biais de la coopération internationale et de la communication régionale.

160. Le Comité consultatif a constaté que l'étendue de l'aire centrale, de la zone tampon et de l'aire de transition avait évolué légèrement par rapport aux chiffres fournis dans le formulaire initial de demande de candidature, et il a invité le Secrétariat du MAB à mettre à jour les chiffres figurant dans la base de données du MAB.

Réserve de biosphère de Ranong, Thaïlande

161. Le Comité consultatif s'est déclaré satisfait du rapport soumis par les autorités thaïlandaises sur la Réserve de biosphère de Ranong (désignée en 1997). Il a constaté en particulier que les autorités et les communautés locales avaient participé à des réunions et à des activités de formation relatives à ce site. Le gouvernement redouble d'efforts pour réhabiliter la forêt dégradée dans la zone d'extraction minière abandonnée, la zone d'élevage de crevettes et les anciennes concessions.

162. Le Comité consultatif a recommandé d'établir un plan de gestion pour atténuer les effets négatifs sur cette zone, comme la pollution, l'érosion des sols et la perte de biodiversité. Le renforcement des capacités devrait s'intensifier grâce à la formation des directeurs et à l'incorporation des enseignements tirés des expériences d'autres réserves de biosphère.

163. Le Comité consultatif a invité les autorités locales à fournir dans les meilleurs délais au Secrétariat du MAB une carte de zonage précise indiquant la superficie de chaque zone, un résumé du plan de gestion et des informations sur la promotion du développement durable et la participation communautaire.

Réserve de biosphère de Cibodas, Indonésie

164. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport soumis par les autorités indonésiennes sur la Réserve de biosphère de Cibodas (désignée en 1997). Il a pris note en particulier des activités dynamiques de recherche, du système de zonage clair, et de l'éducation environnementale, dans lesquels il voit autant de succès propres à ce site. Le Comité consultatif a également constaté que

de nombreuses activités de développement en place avaient trait au tourisme et exprimé l'espoir qu'elles ne compromettent pas la fonction de conservation de réserve de la biosphère.

165. Le Comité consultatif a recommandé d'améliorer les mécanismes de coordination et de communication entre les autorités de la zone protégée et le gouvernement local pour la gestion des zones tampon et de transition. Le Comité consultatif a également recommandé d'intensifier le renforcement des capacités en vue de réduire la pauvreté sur le site et dans les environs.

Réserve de biosphère de la mangrove de Can Gio, Viet Nam

166. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport de qualité soumis par les autorités vietnamiennes sur la Réserve de biosphère de Can Gio (désignée en 2000). Il a pris note de l'importance du site et de l'intérêt culturel et biologique qu'il présente, du fait qu'il compte un grand nombre de types d'habitat et d'associations de protection des espèces menacées. Le Comité consultatif a constaté avec satisfaction que certains des critères de la réserve de biosphère avaient non seulement été satisfaits mais avaient aussi permis de réaliser des progrès sensibles en ce qui concerne notamment les programmes de recherche, de formation et de suivi. Ce site avait rempli d'une façon générale les trois fonctions de la réserve de biosphère.

167. Le Comité consultatif a recommandé que l'on procède à une évaluation sur le terrain de ce site pour analyser les effets de la pollution sur l'agriculture et l'aquaculture et que l'on propose des mesures propres à atténuer la pollution. De plus, il a recommandé d'utiliser davantage le concept de réserve de biosphère en ce qui concerne les dispositions institutionnelles applicables au site, et la participation des parties prenantes à sa gestion.

Réserve de biosphère du Djurdjura, Algérie

168. Le Comité consultatif a bien accueilli le rapport soumis par les autorités algériennes, qui contient de nombreuses informations sur l'état actuel de la réserve de biosphère et les activités qui y sont menées. Le Comité a constaté avec satisfaction que le plan de gestion de la réserve était mis en œuvre en étroite collaboration avec la population locale et que la réserve remplissait la fonction pour laquelle elle avait été désignée comme réserve de biosphère. Cela dit, le Comité a reconnu que le rapport évoquait un certain nombre de problèmes liés aux activités humaines qui menacent l'intégrité de la réserve de biosphère. Heureusement, selon le rapport, le gouvernement avait mis en place un programme national à l'appui des réserves de biosphère afin d'atténuer ces problèmes, notamment par la recherche, l'éducation, le suivi et la sensibilisation.

169. Le Comité a recommandé dans ce contexte que la recherche soit ciblée et se traduise en outils et mesures de gestion concrets et applicables. Il a également recommandé que l'on s'efforce d'en mieux partager les avantages entre le secteur du tourisme et la réserve. La réserve ne semblait pas aujourd'hui bénéficier beaucoup plus qu'avant des recettes touristiques.

170. Enfin, le Comité a recommandé que l'on s'efforce de mieux préciser les rôles distincts de l'aire centrale et des zones tampons. On trouvait actuellement dans l'aire centrale de nombreuses activités ainsi que des infrastructures qui seraient mieux adaptées aux zones tampons.

Réserve de biosphère d'Omayed, Égypte

171. Le Comité consultatif a pris acte du rapport soumis par les autorités égyptiennes et recommandé qu'il soit complété par des informations supplémentaires relatives aux problèmes de gestion et aux menaces, comme le développement des infrastructures côtières et l'expansion anarchique des villes.

172. Le Comité a également recommandé aux autorités compétentes d'envisager de réviser le système de zonage de la réserve pour mieux tenir compte du caractère protégé de la partie de la côte méditerranéenne maintenant incluse dans le site comme aire de transition.

Observations et remarques générales

173. Pour l'établissement des futurs rapports, le délégué de l'Égypte a proposé de dresser une liste des obstacles et défauts qui empêchent les réserves de biosphère de remplir leurs trois fonctions, classés par ordre décroissant pour en améliorer le traitement.

174. Le CIC-MAB ayant fait siennes les recommandations relatives à l'examen périodique formulées par le Comité consultatif international sur les réserves de biosphère, l'observateur de la France a présenté un rapport au nom du professeur Robert Barbault, président du groupe de travail électronique chargé de mettre à jour le formulaire de proposition de réserve de biosphère et le formulaire d'examen périodique, qui avait été créé suite à une décision antérieure du Conseil. Ce rapport informait le CIC-MAB des objectifs du processus de révision, à savoir :

- les deux formulaires devraient permettre au Conseil du MAB de mieux évaluer si les sites remplissent les critères du Cadre statutaire ;
- les deux formulaires devraient fournir des données fiables qui permettent au Conseil, avec l'appui du Secrétariat, de produire des statistiques globales et de promouvoir et valoriser le travail accompli dans le domaine du développement durable ;
- le formulaire d'examen périodique devrait être conçu de façon à pouvoir évaluer les progrès et les résultats obtenus par rapport aux données fournies dans le formulaire de proposition ;
- les deux formulaires devraient mettre clairement en évidence les processus de consultation et de participation engagés ;
- les deux formulaires devraient être utiles pour les gestionnaires des réserves de biosphère et les États membres, et notamment les aider à remplir leurs engagements aux plans national, régional et international dans le domaine de la conservation de la biodiversité et du développement durable.

175. La France a en outre indiqué que les deux formulaires demeurent fiables et que les efforts devraient donc viser à les améliorer de façon à assurer la continuité. Les principaux résultats du groupe de travail concernent les modifications apportées aux sections 12, 13, 14, 15, 16 du formulaire de proposition, après une brève révision des autres parties. Les sections 11 et 12 ont été fusionnées en une seule section intitulée *caractéristiques naturelles*. Une nouvelle section sera centrée sur les principales caractéristiques du projet de réserve de biosphère, de façon à décrire les objectifs relatifs au développement durable et le processus qui permettra de les atteindre.

176. Faute de temps, le formulaire d'examen périodique n'a pas été discuté suffisamment mais il a été convenu de prendre comme base de travail le formulaire conçu par le Canada. Les autres travaux porteront sur l'amélioration des aspects relatifs à la gouvernance dans le formulaire de proposition, sur les critères à appliquer pour obtenir des données utiles aux fins du suivi du développement durable et sur la mise à jour correspondante du formulaire d'examen périodique. Le rapport figure à l'annexe 5 du présent document.

177. Après cette présentation du rapport, le Secrétariat a informé le Conseil que les formulaires actualisés seront mis en ligne pendant trois mois afin que les États membres formulent leurs observations et suggestions à l'intention du groupe de travail électronique. Après inclusion de ces observations, les formulaires révisés seront examinés par le Comité consultatif à sa prochaine réunion, au début de 2012. Les recommandations et les formulaires actualisés proposés seront ainsi présentés au Conseil à sa prochaine session.

IX. b) Sites de soutien/d'étude pour le Programme MAB

178. Le Secrétariat du MAB a présenté le document SC-11/CONF.202/12 qui fait la synthèse des recommandations de la réunion d'experts organisée au siège de l'UNESCO le 21 février 2011 sur la proposition de création d'une nouvelle catégorie de Sites de soutien/d'étude pour le Programme MAB pour les réserves de biosphère antérieures à Séville, qui ne seront pas en mesure de

répondre aux critères de la Stratégie de Séville d'ici à 2013, mais qui ont une valeur scientifique et/ou sociétale pour le Programme MAB et pour lesquelles un État membre souhaite conserver un statut international sous l'égide de l'UNESCO.

179. Grâce au financement fourni par le MAB-Autriche, une réunion d'experts sur cette question avait été organisée au Siège de l'UNESCO le 21 février 2011. Cette réunion, qui a rassemblé des membres du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère, des représentants du Comité national autrichien du MAB, et le Secrétariat du MAB, avait pour objet d'étudier l'opportunité et les modalités d'établissement d'une nouvelle catégorie de sites distincts de ceux qui figurent sur la liste du Réseau mondial de réserves de biosphère du Programme MAB-UNESCO.

180. La réunion d'experts a formulé les recommandations ci-après à l'intention du CIC-MAB :

- (a) *Le terme « Sites de recherche du MAB » (qui était le terme utilisé pour les travaux de la réunion) devrait être évité car la recherche (l'une des principales fonctions de chaque réserve de biosphère) est une composante essentielle de toutes les réserves de biosphère.*
- (b) *Les réserves de biosphère désignées avant Séville, qui ont une zone centrale pour la recherche et la protection seulement et qui ne pourront répondre aux critères de la Stratégie de Séville d'ici à 2013 devraient être retirées du Réseau mondial de réserves de biosphère.*
- (c) *Les réserves de biosphère antérieures à Séville, qui ne pourront répondre aux critères de la Stratégie de Séville d'ici à 2013, mais qui ont démontré une valeur scientifique et/ou sociétale pour le Programme MAB, et pour lesquelles un État membre souhaite conserver un statut international sous l'égide l'UNESCO, peuvent constituer une nouvelle catégorie. Ces sites n'appartiendraient pas au Réseau mondial de réserves de biosphère. Cette nouvelle catégorie pourrait être intitulée sites de soutien/d'étude pour le Programme MAB, et aurait notamment pour objectif :*
 - *de fournir des données scientifiques/des éléments de suivi des réserves de biosphère et étudier des thèmes d'intérêt local, national et international ;*
 - *de se concentrer sur un thème spécifique, comme le changement climatique, en travaillant en réseau avec d'autres sites de soutien/d'étude et des réserves de biosphère, en particulier celles de pays en développement;*
 - *d'étudier le développement durable et encourager la coopération avec des réserves de biosphère.*
- (d) *Les critères de sélection de ces sites de soutien/d'étude devraient être établis par le Comité consultatif sur les réserves de biosphère.*

181. Suite aux recommandations de la réunion d'experts, le Conseil a réaffirmé que tous les efforts devraient être faits pour que l'ensemble des réserves de biosphère existantes remplissent les critères de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire, conformément au Plan d'action de Madrid, d'ici à la fin de 2013. Uniquement dans le cas des sites qui ne peuvent remplir ces critères, il faudrait réfléchir plus avant à la possibilité pour les sites en question d'être classés dans une catégorie distincte (comme cela se fait, par exemple, au titre de la Convention de Ramsar), de préférence dans le cadre du Programme MAB et du Réseau mondial de réserves de biosphère. En ayant ces considérations à l'esprit, le CIC-MAB a décidé que le Comité consultatif sur les réserves de biosphère, en collaboration avec le secrétariat du MAB, mènerait une réflexion approfondie sur la question et préparerait lors de sa prochaine réunion, au début de 2012, un projet de critères de

sélection qu'il soumettrait au Conseil du MAB pour que celui-ci l'examine à sa 24^e session en 2012.

X. Rapport sur l'avancement du projet de révision et d'actualisation des documents statutaires du MAB et du Réseau mondial de Réserves de biosphère (WNBR)

182. Le Secrétariat a indiqué que le document SC-11/CONF.202/8 s'appuyait sur les recommandations du Groupe international de soutien (GIS) soumises à l'examen du CIC à sa 23^e session. Le CIC a décidé que le document intitulé « Mettre en œuvre le Programme MAB et promouvoir les activités du Réseau mondial de réserves de biosphère au niveau national » n'était pas de nature statutaire. Il a pour but d'orienter, à ce niveau, la réflexion et l'action afin d'améliorer la mise en œuvre du MAB et des activités du Réseau. Le CIC a approuvé ce document afin de recevoir, à sa 24^e session, en 2012, des rapports de pays sur sa pertinence et son applicabilité.

183. Le Conseil a décidé, conformément aux recommandations du GIS, de reporter l'examen de tout amendement au Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère jusqu'à ce que la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid soit achevée, en 2013, et qu'une évaluation de celle-ci soit menée en 2014.

184. Les Statuts du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère et les modifications proposées suite aux discussions du GIS figurent aux annexes 2 et 3, respectivement. Toutes les modifications, à l'exception de la question de l'opportunité d'autoriser des observateurs d'États membres à assister aux réunions du Comité (Article 3, paragraphes 4 et 5), ont été convenues par consensus des Membres du CIC. S'agissant des autres paragraphes, la majorité des Membres du CIC a voté en faveur du maintien du paragraphe 6 en l'état et de la suppression du paragraphe 7. La nouvelle version du paragraphe 3 se lit donc comme suit :

Article 3

1. Le Comité se compose de douze membres qui siègent à titre personnel. Les membres sont nommés par le Directeur général après consultation des États membres et/ou des Comités nationaux/points focaux du Programme MAB des pays concernés.

2. Le mandat des membres est de quatre ans. Il est renouvelable par le Directeur général pour une période supplémentaire de quatre ans. En cas de décès ou de démission d'un membre du Comité, le Directeur général nomme un remplaçant pour la fin du mandat en cours.

3. Les membres du Comité sont choisis pour leurs compétences scientifiques et leur expérience de la promotion et de la mise en œuvre du concept de réserve de biosphère. Il est veillé en particulier à l'équilibre entre les sexes au sein du Comité. La composition du Comité respecte le principe de la représentation géographique équitable et tient compte de la diversité biogéographique des États membres de l'UNESCO.

4. Le Directeur général peut inviter aux sessions du Comité, en qualité de consultants-observateurs, des personnes qui, en raison de leurs fonctions ou de leurs connaissances, peuvent concourir aux travaux du Comité.

Le Directeur général peut adresser des invitations à envoyer des observateurs aux sessions du Comité consultatif aux :

- a) organisations du système des Nations Unies avec lesquelles l'UNESCO n'a pas conclu d'accord prévoyant une représentation réciproque ;
- b) organisations intergouvernementales ;

- c) organisations internationales non gouvernementales, conformément aux Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations internationales non gouvernementales.

L'Organisation des Nations Unies ainsi que les autres organisations du système des Nations Unies avec lesquelles l'UNESCO a conclu un accord prévoyant une représentation réciproque peuvent envoyer des représentants aux sessions du Comité consultatif.

185. Les Statuts du Programme MAB et les modifications proposées suite aux discussions du GIS figurent aux annexes 4 et 5 du document SC-11/CONF.202/8, respectivement. Toutes les modifications, à l'exception de la question de la possibilité, pour les États membres, de se faire réélire au Conseil plus d'une fois (Article II, paragraphe 4), ont été convenues par consensus des Membres du CIC.

186. Une modification a été apportée au paragraphe 1 de l'Article II ; la version révisée du paragraphe se lit donc comme suit :

Article II

1. Le Conseil est composé de trente-quatre États membres de l'UNESCO, élus par la Conférence générale à ses sessions ordinaires en tenant compte d'une répartition géographique équitable, de la nécessité d'assurer une rotation appropriée, de la représentativité de ces États du point de vue de l'écologie et de la diversité biologique et culturelle dans les différents groupes régionaux de l'UNESCO, et de leurs contributions au développement durable dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère (ci-après dénommé « le Programme MAB »).

187. En ce qui concerne le paragraphe 4 de l'Article II, la majorité des Membres du CIC a décidé de le maintenir dans sa version originale. Il se lit donc comme suit :

4. Les membres du Conseil sont immédiatement rééligibles.

188. Enfin, le Secrétaire du Programme MAB a indiqué que les Statuts amendés du Comité consultatif (annexe 6) seront soumis au Conseil exécutif à sa prochaine session en septembre-octobre 2011. Les Statuts amendés du Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) (annexe 7) seront soumis à la Conférence générale de l'UNESCO à sa prochaine session pour adoption finale.

XI. Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques

189. Le Conseil a entériné les 10 lauréats de la Bourse 2011 du MAB pour jeunes scientifiques sélectionnés par le Bureau. Les lauréats et leurs thèmes de recherche sont les suivants :

Pays d'origine (pays d'étude)	Lauréat	Titre du projet
Fédération de Russie	Mme Maria PUKINSKAYA	La dynamique à long terme des forêts d'épicéas après les dégâts dus aux orages dans la Réserve naturelle d'État « forêt centrale »
Indonésie	M. Aah Ahmad ALMULQU	Estimation des stocks de carbone dans les forêts des zones arides (étude de cas dans le parc national de Komodo, Nusa Tenggara oriental)

Thaïlande	Mme Jariya SAKAYAROJ	Pourriture de la souche dans les forêts de mangrove de Thaïlande
Madagascar	Mme Herisoa RAZAKANIRINA	Écomorphologie et viabilité des mangroves au nord-ouest de Madagascar dans le contexte du changement climatique
Bulgarie	M. Jordan HRISTOV	Meilleur équilibre des relations entre populations humaines et réserves de biosphère dans le parc national du Centre des Balkans, en Bulgarie
Argentine	M. Raimundo Elias GOMEZ	Pratiques et représentations locales concernant la durabilité et la conservation des zones protégées chez les populations vivant dans les zones tampons de la réserve de biosphère de Yaboti
Belgique – RDC	Mme Elizabeth KEARSLEY	Étude de la biomasse des feuilles dans la réserve MAB de Yangambi en RDC
Mexique	M. David PAZ-GARCIA	État de la diversité morphologique et génétique des récifs coralliens et de leurs symbiotes dans trois réserves de biosphère situées dans le Pacifique mexicain
Colombie	M. Juan Carlos SILVA TAMAYO	Reconstruction paléoclimatique holocène du Nord-Ouest de l'Amérique du Sud : une approche diversifiée et multi archive
Costa Rica	Mme Laura RIBA-HERNANDEZ	Diversité et variation altitudinale des strigidés dans la forêt tropicale secondaire du versant Pacifique Sud du Costa Rica, leur relation avec la structure de la végétation

190. Le Conseil a également entériné la sélection faite, par le Bureau du MAB, des deux lauréats des Bourses spéciales du MAB pour jeunes scientifiques financées par le Comité national autrichien du MAB. Les deux lauréats sont :

- MM. Horacio SIROLI et Luciano IRIBARREN (Argentine) pour l'étude de la stratégie de production durable et d'éducation environnementale aux fins de la conservation des forêts naturelles de la réserve de biosphère du delta du Parana », et
- Choe YONG MIN de la République populaire démocratique de Corée pour l'étude portant sur l'évaluation des changements éco-environnementaux de l'écosystème forestier engendrés par le changement climatique dans la réserve de biosphère du Mont Paektu ».

191. Le Secrétariat du MAB a rappelé que le montant alloué à chaque lauréat de bourses du MAB pour jeunes scientifiques s'élevait au maximum à 5 000 dollars des États-Unis. Des délégués ont souligné que la valeur relative de ce montant avait diminué au fil du temps et qu'il conviendrait de porter ce montant à 10 000 dollars. Compte tenu de l'austérité budgétaire à laquelle il fallait s'attendre dans le Budget de l'UNESCO pour l'exercice biennal à venir, le Secrétariat a indiqué qu'une augmentation du montant de chaque bourse entraînerait une diminution du nombre total de bourses, qui passerait à cinq par an. Par conséquent, le Conseil a décidé de décerner dix bourses par an pour un montant maximum de 5 000 dollars des États-Unis par bourse. Le Secrétariat a également suggéré que les États membres souhaiteraient peut-être suivre l'exemple du MAB-Autriche qui avait fourni un financement pour deux bourses du MAB pour jeunes scientifiques supplémentaires en 2010 et 2011, respectivement. Un fonds-en-dépôt pourrait être créé à

l'UNESCO afin de recueillir les contributions en faveur de ce programme fructueux. Les délégués ont accueilli très favorablement cette suggestion et ont encouragé le Secrétaire à écrire aux États membres pour les inviter à allouer des fonds à cette fin. Un délégué a estimé qu'il valait mieux éviter de choisir un thème précis (comme par exemple la sylviculture en 2011 pour la bourse financée par le MAB-Autriche) car cela compliquait la procédure de sélection des lauréats. Enfin, les délégués ont décidé que les résultats des lauréats des bourses du MAB pour jeunes scientifiques devait être publiés et leurs expériences largement diffusées, par exemple sur le site Web du MAB UNESCO et par le biais des bureaux régionaux de l'UNESCO.

XII. Bourse Michel Batisse en matière de gestion des réserves de biosphère

192. Le Secrétariat a présenté brièvement le document SC-11/CONF.202/10 et indiqué qu'il avait reçu 10 dossiers de 10 pays. Huit de ces dossiers remplissaient les critères pour être retenus. Les membres du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère ont recommandé que la bourse Michel Batisse 2011 soit attribuée à M. Nizar Hani (Liban) pour son étude de cas sur la réserve de biosphère du Chouf. Cette recommandation a été transmise par voie électronique en avril 2011 à tous les membres du Bureau du CIC-MAB, qui l'ont approuvée à l'unanimité. Lors de la 23^e session du CIC-MAB, M. Nizar Hani a présenté son étude de cas qui a reçu un accueil enthousiaste de la part des délégués présents à la réunion. Le Conseil a demandé que les résultats des travaux de M. Hani soient largement diffusés et promus, et partagés avec les autres réserves de biosphère, notamment lors de la prochaine réunion de l'AfriMAB. Le Président a remis à M. Hani (Liban) la bourse Michel Batisse.

XIII. Dates et lieu de la 24^e session du CIC-MAB

193. Le Secrétaire du MAB a suggéré que la 24^e session du CIC-MAB, qui aura lieu au Siège de l'UNESCO à Paris, se tienne peu après la Conférence Rio + 20 (4-6 juin 2012), soit vers le début du mois de juillet, ce qui permettrait à la 24^e session du CIC-MAB de faire le point sur les conclusions de Rio + 20 et de concevoir des mesures pour y donner suite.

194. Le Conseil a alors décidé que la 24^e session du CIC-MAB devait de préférence se tenir au Siège de l'UNESCO, à Paris (comme convenu précédemment), peu de temps après la Conférence Rio + 20 (c'est-à-dire au début du mois de juillet 2012), à des dates ne se chevauchant pas avec celles d'autres réunions importantes, et a chargé le Secrétariat du MAB de proposer, avant la fin du mois d'août 2011, une série de dates qui pourraient convenir pour la 24^e session du CIC-MAB en 2012.

XIV. Questions diverses

195. Le délégué de l'Inde a rappelé l'importance du Groupe international de soutien (GIS) pour ce qui est de donner aux États membres et au Secrétariat du MAB la possibilité de discuter de questions liées au MAB de façon plus approfondie entre les sessions officielles du Conseil. L'Inde, appuyée par l'Espagne, a déclaré qu'elle souhaitait voir l'Égypte continuer à présider le GIS dans ses travaux futurs, pour traiter notamment de questions telles que la contribution du MAB à la Conférence Rio + 20 ainsi que d'autres sujets, le cas échéant.

196. Le Secrétaire du MAB a rappelé que le Groupe international de soutien (GIS) avait été établi à la 21^e session du CIC-MAB pour donner au Secrétariat du MAB des avis sur la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, ainsi que sur d'autres aspects pertinents du Programme MAB, et qu'il était ouvert à la participation de tous les États membres qui ont une délégation au Siège de l'UNESCO. Le Groupe s'est réuni à quatre reprises l'année dernière. Le Secrétaire a également rappelé que Mme Gretchen Kalonji, Sous-Directrice générale pour les sciences exactes et naturelles, avait invité les États membres à partager leurs vues avec le Secrétariat sur la meilleure

manière pour l'UNESCO de se préparer à la Conférence Rio + 20 et à son suivi. Il a suggéré que le GIS pouvait être utile à cet égard.

197. Le délégué de l'Égypte a déclaré que ce serait un honneur et un plaisir que de continuer à présider le GIS et que les préparatifs en vue de la Conférence Rio + 20, ainsi que le rôle du MAB et des réserves de biosphère à cet égard, étaient une question importante que le GIS pouvait permettre de traiter.

198. Le Conseil a décidé de charger le GIS de mener des discussions sur la Conférence Rio + 20 en vue de formuler des recommandations sur la meilleure manière de tirer parti du MAB et du Réseau mondial de réserves de biosphère pour assurer le succès de la Conférence et de son suivi.

199. Le Conseil a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa 24^e session un point sur le renforcement du rôle des réseaux régionaux.

200. En outre, le Conseil a décidé que la collaboration avec d'autres conventions internationales pertinentes, et les programmes correspondants, dans le domaine de la conservation de la biodiversité serait également à l'ordre du jour de la prochaine session du CIC-MAB.

201. En réponse à une question posée par le délégué du Bénin sur le statut juridique de l'ERAIFT, le Secrétaire du MAB a fait savoir qu'une étude de faisabilité concernant l'octroi à l'ERAIFT du statut de centre de catégorie 1 de l'UNESCO était en cours de préparation et qu'il espérait la recevoir très prochainement. Il espérait également que la Directrice générale de l'UNESCO inscrirait à l'ordre du jour de la 187^e session du Conseil exécutif (septembre-octobre 2011) l'examen de cette étude de faisabilité concernant l'octroi à l'ERAIFT du statut de centre de catégorie 1 de l'UNESCO.

202. En réponse à une suggestion faite par le délégué de la Fédération de Russie, le Secrétaire du MAB a indiqué que son rapport pour la 24^e session du CIC-MAB serait composé de deux parties, couvrirait à la fois les activités mises en œuvre et celles prévues à l'avenir et contiendrait des données budgétaires et autres informations pertinentes détaillées.

203. Souhaitant une plus grande visibilité du Programme MAB et davantage d'occasions de partenariats, d'échanges d'expériences et de renforcement des capacités, le délégué de l'Inde a suggéré que le Secrétariat étudie les possibilités et les modalités de jumelages entre réserves de biosphère et encourage la mise au point de tels arrangements en consultation avec les pays qui souhaitent y participer.

XV. Adoption du rapport

204. M. Valery Neronov, Rapporteur du CIC-MAB, a présenté aux membres et aux observateurs le projet de rapport de la 23^e session du CIC, partie par partie. Il a été pris note des amendements, ajouts et suppressions proposés par les Délégations et, dans quelques cas, des États membres ont soumis un texte écrit destiné à remplacer la formulation employée dans le projet de rapport. Le projet de rapport a été adopté avec les amendements, ajouts et suppressions proposés par les membres du CIC et les observateurs lors de l'examen du rapport le 1^{er} juillet 2011, dernier jour de la 23^e session du CIC-MAB tenue à Dresde/Radebeul (Allemagne) du 28 juin au 1^{er} juillet 2011.

XVI. Clôture de la session

205. Le Président a remercié les autorités allemandes d'avoir accueilli la 23^e session du Conseil international de coordination du MAB. Il a également exprimé sa gratitude au MAB-Autriche pour avoir organisé une manifestation parallèle, le 29 juin 2011, pour le lancement de la publication

intitulée « *Biosphere Reserves in the Mountains of the World – Excellence in the Clouds?* ». M. Choi a souhaité à tous les membres du CIC et aux observateurs une agréable fin de séjour à Dresde avant leur retour dans leurs pays respectifs.

206. Le Secrétaire du Programme MAB a remercié le Président pour son excellente conduite des travaux de la 23^e session du CIC-MAB, ainsi que les autorités allemandes et l'État libre de Saxe pour avoir accueilli la session de cette année. Il a notamment remercié tous les membres du CIC pour leur participation active aux délibérations du Conseil. Il a également félicité le personnel du Secrétariat du MAB de l'UNESCO ainsi que les unités hors Siège de l'UNESCO pour leur travail de préparation et d'organisation de la session. Enfin, il a remercié les interprètes anglais, français, allemands et espagnols d'avoir facilité les discussions du Conseil. M. Ishwaran a indiqué que le rapport, tel qu'amendé, serait mis en ligne sur le site Web du MAB UNESCO pendant deux semaines, à savoir jusqu'au 15 juillet 2011, pour que d'éventuelles modifications, notamment pour ce qui est de la liste des participants, puissent être apportées, invitant tous les participants à la session du Conseil à transmettre toute modification nécessaire au Secrétariat du MAB (de préférence par e-mail : t.schaaf@unesco.org). La version définitive du rapport sera alors établie avec l'approbation du Rapporteur d'ici la fin du mois de juillet 2011.

207. Le Président a ensuite déclaré close la 23^e session du CIC-MAB.

Annexe 1 :

**UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION /
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE**

**International Coordinating Council of the Man and the Biosphere (MAB) Programme /
Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)**

Twenty-third session / Vingt-troisième session

Radisson Blu Park Hotel & Conference Centre, Dresden Radebeul (Germany/Allemagne)

28 June – 1 July 2011
28 juin – 1 juillet 2011

<http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/about-mab/icc/icc/23rd-session-of-the-mab-council/>

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

ICC MEMBERS/MEMBRES DU CIC

ARGENTINA / ARGENTINE

*Ms Azul Molina
Embassy Secretary
Argentinian Embassy in Germany
Kleiststrasse 23-26
10787 Berlin
Germany
Tel: +49 30 22 66 89 36
E-mail : azx@embargent.de
dl.argentina@unesco-gelegations.org*

AUSTRIA / AUTRICHE

*Mr Guenter Koeck
Executive Secretary
Austrian Academy of Sciences
National and International Research Programmes
Dr. Ignaz Seipel Platz
A-1010 Vienna
Austria
Tel: +43 1 51 581 12 71
Fax: +43 1 51 581 12 75
E-mail: guenter.koeck@oeaw.ac.at*

BAHRAIN / BAHREÏN

Dr Adel Khalifa Alzayani
Leader
Director-General for General Directorate for Environment and Wildlife Protection
Public Commission for Protection of Marine Resources, Environment and Wildlife
Bahrain Chamber of Commerce
Bait Al Tijjar, 10th floor
P. O. Box 18233
Sanabis
Bahrain
Tel: +973 173 865 55
Mob: +973 364 589 00
Fax: +973 173 865 56
E-mail: adel@pmew.gov.bh

Mr Abdulqader Saeed Khamis
Head
Marine Projects Assessment Unit
Public Commission for Protection of Marine Resources, Environment and Wildlife
Bait Al Tijjar, 10th floor
P. O. Box 18233
Sanabis
Bahrain
Tel: +973 173 865 72
Mob: +973 397 770 29
Fax: +973 173 865 56
E-mail: gaderk@pmew.gov.bh

BENIN

Mme Françoise Medegan
Premier Conseiller
Délégation permanente du Bénin auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1 rue Miollis
75015 Paris Cedex 15
France
Tel: +33 1 45 68 30 63/83/85
Mobile : +33 6 17 44 54 22
Fax: +33 1 43 06 15 55
E-mail: f.medegan.bj@unesco-delegations.org

Mr Timoko Ali Djafarov
Advisor
Benin
Tel: +229 238 303 53
Mob: +229 972 862 37
Fax: +229 238 300 65
E-mail: directeur@penjari.net

COLOMBIA/COLOMBIE

*Ms June Marie Mow
Providence Foundation
San Luis Road, The Bight
San Andres Island
Colombia
Tel: +57 134 77 587
Mob: +57 316 830 3110
Fax: +57 180 367 78
E-mail: junemariemow@fundacionprovidence.org*

*Ms Carmen Silva
Head of Foreign Affairs Office
Ministry of Environment, Housing and Territorial Development
Calle 37 8-40 Bogota D. C.
Colombia
Tel: +57 1 332 3434 ext. 1717
Mob: + 57 310 221 8891
E-mail: csilva@minambiente.gov.co
Teasilva@gmail.com*

DOMINICAN REPUBLIC / REPUBLIQUE DOMINICAINE

*Mr Miguel Melo Beltré
Director Provincial Ministerio Ambiente Barahona
Ministry of Environment and Natural Resources
Ave. americo Melo Andujar #5
Sector Blanquizales
Barahona
Dominican Republic
Tel: + 809-524-7571
Mob: + 809-467-8460/809-224-0586
E-mail: gajo4@hotmail.com
miguel.melo@ambiente.gob.do*

*Ms Gloria Santana
MAB Committee Dominican Republic
Ministry of Environment and Natural Resources
Presidente González esq. Tiradentes
Edificio La Cumbre, piso 10
Santo Domingo
Dominican Republic
E-mail: gloria.santana@ambiente.gob.do*

EGYPT / ÉGYPTE

Mr Mohamed El Zahaby
Permanent Delegate a.i.
Permanent Delegation of the Arab Republic of Egypt to UNESCO
UNESCO House
1 rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
France
Tel: +33 1 45 68 33 16
Fax: +33 1 47 83 41 87
E-mail: dl.egypten@unesco-delegations.org
Zahaby99@yahoo.com

Mr Samir Ghabbour
Chairman
Institute of African Research Studies
University of Cairo
12613 Giza
Egypt
Tel: +202 239 248 04
Mobile: +202 257 80 979
E-mail: ghabbour_samir@hotmail.com

Ms Manal Fawzy Ahmed
Delegate
Egyptian MAB National Committee
Department of Environmental Sciences
Faculty of Science
University of Alexandria
P.O. Box 21511 Moharram Bey
Alexandria
Egypt
Tel: +203 392 29 19
Mob: +201 222 88 901
Fax: +203 391 17 94
E-mail: dm_fawzy@yahoo.com

Mr Eslam Osama Mohamed
Delegate
Faculty of Science, Al-Azhar University
Nasr City
Egypt
Mob: +201 042 041 04
E-mail: eslam_16884@yahoo.com
eslam_16884@hotmail.com

ETHIOPIA / ÉTHIOPIE

H.E. Mr Dessie Dalkie
Minister
Ministry of Science and Technology
P.O.Box: 2490
Ethiopia
Tel: +251-11-1561943
Fax: + 251-11-1562749
E-mail: most@ethionet.et

Mr Tadesse Woldemariam Gole
P. O. box 28513
Addis Ababa
Ethiopia
Tel: + 251 911 408 001
Mob: +251 911 508 637
Fax: +251 115 151 684
E-mail: twgole@ethionet.et

Mr Solomon Getachew
Delegate
MAB National Committee Focal Point
Ministry of Science and Technology
P.O. Box 2490
Ethiopia
Tel: +251-11-1562175
E-mail: solomon.getachew@gmail.com

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Gertrud Sahler
Federal Ministry of Environment, Nature Conservation and Nuclear Safety
Postfach 120629
53048 Bonn
Germany
Tel.: +49 228 305 2780
Fax: +49 228 305 2694
Mobile: +49 172 2091051
E-mail: gertrud.sahler@bmu.bund.de

Mr Martin Waldhausen
President of German MAB National Committee
Federal Ministry of Environment, Nature Conservation and Nuclear Safety
11055 Berlin
Germany
Tel: +49 301 830 527 80
E-Mail: martin.waldhausen@bmu.bund.de

Ms Helene Rohl
Federal Nature Conservation Agency (BfN)
Konstantinstr. 110
53179 Bonn
Germany
Tel: +49 228 8491 - 0
Fax: +49 (0)228 8491-9999
E-mail: heleneroehl@posteo.de

Mr Werner Dexheimer
Pfaelzerwald – Vosges du Nord Biosphere Reserve
Franz-Hartmann Str. 9
67466 Lambrecht
Germany
Tel: +49 6325 955 210
Mob: +49 171 449 901 31
Fax: +49 6325 955 219
E-Mail: w.dexheimer@pfaelzerwald.de

Ms Florian Carius
Federal Nature Conservation Agency (BfN)
Konstantinstr. 110
53179 Bonn
Germany
Tel: +49 228 849 117 64
E-mail: florial.carius@bfm.de

Ms Bettina Hedden-Dinkhorst
Federal Nature Conservation Agency (BfN)
Konstantinstr. 110
53179 Bonn
Germany
Tel: +49 228 849 117 60
Fax: +49 228 849 117 09
E-mail: HeddenB@bfm.de

Mr Jörg Bruker
Secretary General of German MAB National Committee
Federal Nature Conservation Agency (BfN)
Konstantinstr. 110
53179 Bonn
Germany
Tel: +49 228 8491 1011
E-Mail: joerg.bruker@bfm.de

Ms Katrin Fohmann
Delegate
Permanent Delegation of the Federal Republic of Germany to UNESCO
13-15 Avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris
France
Tel: +33(0)1 53 83 46 03
Fax: +33(0)1 53 83 46 67
E-mail: info@unesco.diplo.de

Dr Doris Pokorny
Delegate
Oberwaldbehringer Str. 4
97659 Oberelsbach
Germany
Tel: +49 931 380 1660
Fax: +49 931 380 2660
E-mail: doris.pokorny@reg-ubr.bayern.de

Mr Uwe Klug
Entwicklungsbank KFW
Palmengartenstrasse 5-9
60325 Frankfurt am Main
Germany
E-mail: uwe.klug@kfw.de

INDIA / INDE

H.E. Mr Vinay Sheel Oberoi
Ambassador
Permanent Delegate of India to UNESCO
Maison de l'UNESCO
Bureaux M1.42/M1.38
1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
France

Mr Venkata Reddy Sholingapuram
Delegate
Ministry of Environment and Forests of India
Paryavaran Bhavan
CGO Complex, Lodhi Road
New Delhi - 110 003
India
Tel: +91 11 2436 6764
Mob: +91 996 828 7389
E-mail: sv.reddy@nic.in

INDONESIA / INDONÉSIE

Mr Bogie Soedjatmiko Eko Tjahjono
Director
Bureau of Cooperation and Promotion of Science
Indonesian Institute of Sciences (LIPI)
Jl. Jendral Gatot Subroto
Jakarta
Indonesia
Tel: +62 21 522 711
E-mail: bogie002@lipi.go.id

Mr Haris Surono Wardi Atmodjo
General Manage Flagship
Conservation Programme and Stakeholder Relations
Sinarmas Forestry
Plaza Bld.
19th Floor, JL. M. H Thamrin 51
Jakarta
Indonesia
Mob: +62 816 142 5485
Fax: +62 21 398 347 98

Prof. Dr. Endang Sukara
Vice Chairman Indonesian Institute of Sciences (LIPI)
Jl. Jendral Gatot Subroto
Jakarta
Indonesia
Tel: +62 21 522 711
E-mail: endangsukara@gmail.com

Dr. Ir. Djusman Sajuti
Executive Secretary
Indonesian Institute of Sciences (LIPI)
Jl. Jendral Gatot Subroto
Jakarta
Indonesia
Tel: +62 21 522 711
E-mail: djusmans@yahoo.com

Mr Herlian Saleh
The Regent of Bengkalis
Government of Bengkalis, Riau Province
JL. Jenderal A. Yani, Bengkalis
Riau
Indonesia
Tel: +62 766 212 58

Ir. Hugua
The Regent of Wakatobi
Government of Wakatobi,
JL Tamburaka No 2, Wangi-Wangi
Kabupaten
Wakatobi
Indonesia
Tel: +. 62 040 42 10 11

Drs. Syamsurizal, M. Si
Inspector of Riau Province
Government of Riau Province
Jl. Jenderal Sudirman No 460
Pekanbaru, Riau
Indonesia
Tel: +62 761 33 726

Ir. Gatot Soebiantoro, M. Sc.
Deputy Director of Nature Conservation Areas and Game Parks
Directorate general of PHKA
Ministry of Forestry
Manggala Wanabakti
Jl. Gatot Subroto
Jakarta
Indonesia

Ir. Kurnia Rauf
Head of Conservation of Natural Resources
PHKA, Riau Province
JL. HR Subrantas Km 8, 5
Pekanbary
Indonesia
Tel: +62 761 63 135
E-mail: kurnia_rauf@yahoo.com

Prof. Dr. Ir. Y. Purwanto
Programme Director
Indonesian MAB National Committee
Indonesian institute of Sciences (LIPI)
Kusnoto Bld. 4th floor Jl.
H. Juanda 18
Bogor 16122
Indonesia
Tel: +62 251 832 58 54
E-mail: mab-lipi@mab-indonesia.org

Drs. M. Ramli, M. Si
Head of Development Planning Agency
Government of Riau Province
Jl. Jenderal Sudirman No 460
Pekanbaru, Riau
Indonesia
Tel: +62 761 33 726
E-mail: ramliwalid@gmail.com

Mr Surva Maulana
Head of General Affairs
Jl. Jenderal Sudirman No 460
Pekanbaru, Riau
Indonesia
Tel: +62 761 33 726
E-mail: robbidar@yahoo.com

Ir. Fadrizal Labay, MP
Head of Environment Agency of Riau Province
Jl. Jenderal Sudirman No 460
Pekanbaru, Riau
Indonesia
Tel: +62 761 33 726
E-mail: labay_f@yahoo.com

Mr Yanuar
Agency of Development Planning
Jl. Jenderal Sudirman No 460
Pekanbaru, Riau
Indonesia
Tel: +62 761 33 726

Mr Faisal Mukhlis Agil
ADC. Staff Governor Riau
Jl. Jenderal Sudirman No 460
Pekanbaru, Riau
Indonesia

Ir Wahyu Rudianto
Head of Wakatobi National Park
Ministry of Forestry PHKA
Manggala Wanabakti
Jl. Gatot Subroto
Jakarta
Indonesia

Ir Fifi Arfiana Jogasara
Center for Conservation of Natural Resources
PHKA, Riau Province
JL. HR SUBRANTAS Km 8, 5
Pekanbary
Indonesia
Tel: +62 761 63 135
E-mail: fien_jogasara@yahoo.com

Ir. Abdul Manan M. Sc.
Kepala Bappeda Wakatobi
Government of Wakatobi
JL Tamburaka No 2, Wangi-Wangi
Kabupaten
Wakatobi
Indonesia
Tel: +62 040 42 10 11
E-mail: manna_1961@yahoo.com

Drs. Hardin Laomo
Sekda Wakatobi
Government of Wakatobi,
JL Tamburaka No 2, Wangi-Wangi
Kabupaten
Wakatobi
Indonesia
Tel: +62 040 42 10 11

Drs. Wawan Sofwan, M. Si
Kepala Bakorwil I Jawa Barat
Head of Bakorwil West Java
Bogor
Indonesia

ITALY / ITALIE

*Ms Anna Maria Maggiore
Ministry for Environment, Land and Sea
DPNM - Div.III
Via Cristoforo Colombo 44,
00147 Rome
Italy
Tel: +39 06 5722 3461
E-mail: maggiore.annamaria@minambiente.it*

*Mr Ottavio Di Bella
Ministry for Environment, Land and Sea
DPNM – Task Force UNESCO
Via Cristoforo Colombo 44,
00147 Roma
Italy
Tel: +39 06 5722 8307
Mob: +39 392 6591870
E-mail: dibella.ottavio@minambiente.it*

*Mr Paolo Ammassari
Ministry of Agriculture
COSVIR III – Agricoltura e ambiente
Dirigente
Via XX Settembre, 20
00187 Roma
Italy
Tel: +39 06 4665 5065
E-mail: p.ammassari@politicheagricole.gov.it*

JAMAICA / JAMAIQUE

*Ms Joy Douglas
General Manager
Urban Development Corporation
12 Ocean Boulevard
Kingston
Jamaica W.I
Tel: +876 924 9041
Mobile: +876 822 8687
Fax: +876 967 9463
E-mail: jdouglas@udcja.com*

LEBANON / LIBAN

*Ms Diane Matar
Associate, Strategy & Development
Association for the Protection of Jabal Moussa (APJM)
Main Street facing Fouad Chebab Stadium
P.O.Box 401, Jounieh
Lebanon
Mob: +36 204 860 264
E-mail: diane.matar@jabalmoussa.org*

Mr Nizar Hani
Shoub Biosphere Reserve
Maasser El Shouf - Village square - facing public garden
Lebanon
Tel: +961 53 50 250
Mob: +961 351 3845
Fax: +961 535 0250
E-mail: nizar@shoufcedar.org

LITHUANIA / LITUANIE

Prof. Vincas Būda
Chair of Ecology and Environmental Studies Center
Vilnius University
Faculty of Natural Sciences
M. K. Čiurlionio 21/27
03101 Vilnius
Lithuania
Mob: +370 685 345 39
E-mail: vinbuda@ekoi.lt

Mr Gediminas Raščius
Delegate
Director of Nature Heritage Foundation
A. Juozapavičiaus str. 9
Vilnius 09311
Lithuania
Tel: + 370 5272 1918
Mob: +370 686 168 74
Fax: +370 5 272 3721
E-mail: g.rascius@gpf.lt

MADAGASCAR

Mr Pierre Herve Ravelonandro
Leader
National Center for Environment Research
Coordinator MAB Madagascar
BP: 1739 Fiadadana
101 Antananarivo
Madagascar
Tel: +261 320 226 161
Fax: +261 202 226 469
E-mail: pbravelona@yahoo.com

Mr Andry Andriamampianina
Cultural Advisor
Permanent Delegation of the Republic of Madagascar to UNESCO
40, rue du Général Foy
75008 Paris
France
Tel: +33 1 42 93 33 46
E-mail: depemadu@wanadoo.fr

Mr Willy Mora
Delegate
Director of Mananara-Nord Biosphere Reserve
Madagascar
Tel: +261 3312 692 30
E-mail: mananara_nationalpark@yahoo.fr
willymora@gmail.com

MALI

Mr Arouna Dembélé
Leader
MAB National Committee
BP: 119, Bamako
Mali
Tel: +223 20 22 25 15
Mobile: +223 69 443 82
Fax: +223 20 23 37 67
E-mail: dembelearouna@yahoo.fr

Mr Youssouf Dembélé
Secretary General
National Commission of Mali to UNESCO
Ministry of Higher Education and scientific Research
BPE 5466, Bamako
Mali
Tel: +223 202 225 15
Mob: +223 667 217 34
Fax: +223 202 337 67
E-mail: youdembele1@yahoo.fr

MEXICO / MEXIQUE

Prof. Dr Sergio Guevara Sada
President of MAB Mexico and of IberoMAB
Departamento de Ecología Funcional
Instituto de Ecología, A.C.
Km 2.5 antigua carretera a Coatepec no. 351
Congregación El Haya
C.P. 91070, Xalapa, Veracruz
México
Tel: 52 228 842 18 06 / 842 18 00 ext. 4210, 4211
Fax: 52 228 842 18 00 ext. 4222
E-mail: quevarasada@gmail.com
sergio.quevara@inecol.edu.mx

Mr Luis Fueyo Mac Donald
Comisionado Nacional
National Commission of Natural Protected Areas
Camino al Ajusco 200
Col. Jardines en la Montaña
Mexico D.F., C.P 14210
Mexico
Tel: +52 544 970 00 ext. 17001
E-mail: lfueyo@conanp.gob.mx

Ms Mariana Bellot Rojas
Director General de Desarrollo Institucional y Promocion
National Commission of Natural Protected Áreas
Camino al Ajusco 200, Col. Jardines en la Montana
Mexoco D.F., C.P 14210
Mexico
Tel: +52 544 970 00 ext. 17033
E-mail: marianabellot@gmail.com

Mr Juan Carlos Castro Hernández
Delegate
National Commission of Natural Protected Áreas
Camino al Ajusco 200, Col. Jardines en la Montana
Mexico D.F., C.P 14210
Mexico
Tel: +52 961 611 3891
Mob: +52 961 129 1234
E-mail: jcastro@conanp.gob.mx

Mr Ivo Garcia Guterrez
Delegate
National Commission of Natural Protected Áreas
Camino al Ajusco 200, Col. Jardines en la Montana
Mexico D.F., C.P 14210
Mexico
Tel: +52 869 696 0299
Mob: +52 869 103 1742
E-mail: ivogarcia@conanp.gob.mx

Ms Cecilia Garcia Chavelas
Delegate
National Commission of Natural Protected Áreas
Camino al Ajusco 200, Col. Jardines en la Montana
Mexico D.F., C.P 14210
Mexico
Tel: +52 667 715 6518
Mob: +52 667 150 0139
E-mail: cgchavel@conanp.gob.mx

Mr Jose Adalberto Zúniga Morales
Delegate
National Commission of Natural Protected Áreas
Camino al Ajusco 200, Col. Jardines en la Montana
Mexico D.F., C.P 14210
Mexico
Tel: +52 983 871 6147
Mob: +52 983 752 0788
Fax: +52 983 871 6148
E-mail: jzuniga@conanp.gob.mx

NIGERIA

Mr Patrick Ozulonye Okafor
Delegate
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of the Federal Republic of Nigeria to UNESCO
Maison de l'UNESCO
Bureau MS1.66
1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
France
Tel: +33 1 45 68 27 27
Mob: +33 6 98 15 63 98
E-mail : patozulonye@yahoo.com

NORWAY / NORVEGE

Mr Jan Monteverde Haakonsen
The Research Council of Norway
Postboks 2700 St. Hanshaugen
NO-0131 Oslo
Norway
Tel: +47 22 03 72 54
Mob: +47 90 12 78 78
Fax: +47 22 03 71 94
E-mail: jha@rcn.no

PORTUGAL

Mr Dinarte Teixeira
Leader
Direction des Services de la Conservation de la Nature de la Direction Générale de
l'Environnement de Madère
Rua Dr. Pestana Júnior, Nº6- 3º Direito
9064-506 Funchal
Portugal
Tel: + 351 291 207 350
Fax: +351 291 229 438
E-mail: dinarteteixeira.sra@gov-madeira.pt

REPUBLIC OF KOREA / RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Prof. Chung Il Choi
Leader
MAB National Committee of the Republic of Korea
Taeyoung Bld. 12th Floor Mapo-Ro
(Gongdeok-Dong), Mapo-Gu
Seoul
Republic of Korea
Tel: +82 2 3279 2807
Mob: +82 11 9194 5534
Fax: +82 2 3279 2833
E-mail: cichoi@hanyang.ac.kr

Prof. Do-Soon Cho
Delegate
MAB National Committee of the Republic of Korea
Department of Life Science
The Catholic University of Korea
43-1 Yeokgok 2-Dong, Wonmi-Gu
Bucheon, Gyeonggi Province, 420-743
Republic of Korea
Tel.: +82 2 2164 4357
Fax: +82 2 2164 4765
Mobile: +82 10 3019 4357
E-mail: dscho@catholic.ac.kr

Mr Jong-Geel Je
Delegate
MAB National Committee of the Republic of Korea
Taeyoung Bldg. 735-4 Chojeong
Danwon-Gu, Ansan
Gyeonggi-Do
Republic of Korea
Tel: +82 31 411 6777
Mob: +82 10 3715 6218
Fax: +82 31 411 6788
E-mail: jjje1231@naver.com

Mr Ki-Yong Kim
Deputy Delegate
Director, Ministry of Environment
Government Complex Gwacheon 1
Jungang-Dong, Gwacheon-Si
Gyeonggi-Do
Republic of Korea
Tel: +82 2 2110 6736
Mob: +82 10 4328 2012
Fax: +82 2 504 9207
E-mail: drmarbin@korea.kr

Ms Eun-Young Kim
Delegate
Programme Specialist Science Team
Korean National Commission for UNESCO
50-14 Myeongdong 2Ga, Jung-Gu
Seoul
Republic of Korea
Tel: +82 2 6958 4122
Mob: +82 10 3260 3917
Fax: +82 2 6958 4252
E-mail: heidi@unesco.or.kr

Mr Ji-Boo Park
Delegate
Programme Specialist
MAB National Committee of the Republic of Korea
Taeyoung Bld 12th Floor Mapo-Ro
(Gongdeok-Dong), Mapo-Gu
Seoul
Republic of Korea
Tel: +82 2 3279 2807
Mob: +82 10 8854 8580
Fax: +82 2 3279 2833
E-mail: jiboo77@gmail.com

Ms Min-Jung Park
Delegate
Programme Specialist
Seoraksan National Park
833 Seoraksan-Ro, Sokcho-Si, Gangwon-Do
Republic of Korea
Tel: +82 33 636 7700
Mob: +82 10 3597 5331
Fax: +82 33 636 7494
E-mail: gnynn@hanmail.net

Mr Joa Dal Hee
Delegate
Director-General
Clean Environment Bureau
Jeju Special Self-Governing Province
Republic of Korea
Tel: +82 64 710 6000
Fax: +82 64 710 6019
E-mail: jd7827@jeju.go.kr

Mr Ko Kil Rim
Delegate
Chief, Jeju Island BR Section
Jeju Special Self-Governing Province
Republic of Korea
Tel: +82 64 910 6975
Fax: +82 64 710 6029
E-mail: kgr9966@jeju.go.kr

Mr Lee Hwan Jun
Delegate
Interpreter
6 Munyeorno Jeju City 690900
Jeju Special Self-Governing Province
Republic of Korea
Tel: +82 64 710 2858
Fax: +82 64 710 6379
E-mail: hwanjun@jeju.go.kr

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Amir Bilyalitinov
Leader
Commission of the Russian Federation for UNESCO
Deputy Secretary-General
Ministry of Foreign Affairs
32/ 34 Smolenskaya-Sennaya Sq.
RU- 121200 Moscow, G-200
Russian Federation
Tel: + (7499) 244 2456
Fax: + (7499) 244 2475
E-mail: rusnatcom@mail.ru

Dr Valery Neronov
Delegate
Russian MAB Committee
Deputy Chair
Russian Academy of Sciences
41, Vavilov Street
117312 Moscow
Russian Federation
Tel: + (7499) 724 2515
Fax: +(7499) 724 2565
E-mail: rusmabcom@gmail.com

Ms Marina Yankova
Delegate
Commission of the Russian Federation for UNESCO
Ministry of Foreign Affairs
32/ 34 Smolenskaya-Sennaya Sq.
RU – 121200 Moscow, G-200
Russian Federation
Tel: + (7499) 244 2456
Fax: + (7499) 244 2475
E-mail: rusnatcom@mail.ru

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Mr Julius Oszlanyi
Director
Institute of Landscape Ecology of SAS
Physical Address:
Štefánikova 3
Bratislava

Postal Address
P.O.BOX 254
814 99 Bratislava
Slovak Republic
Tel: +421 2 52493882
Fax: +421 2 52494508
E-mail: julius.oszlanyi@savba.sk

SPAIN / ESPAGNE

H. E. Mr Ion de la Riva Guzmán de Frutos
Ambassador
Permanent Delegate
UNESCO House
Office M6.14
1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
France
Tel: +33 1 45 68 33 85
Mob: +33 6 89 48 12 33
Fax: +33 1 47 83 49 98
E-mail: dl.spain@unesco.delegations.org

Ms Olga Baniandres Rodriguez
Delegate
National Committe of MAB
C/Jose Abascal, 41
28003 Madrid
Spain
Tel: +34 91 546 82 85
Fax: +34 91 546 82 91
E-mail: buzon-direccion@oapn.es
obaniandres@oapn.es

Mr Francisco José Cantos Mengs
Delegate
National Committee of MAB
José Abascal, 41
28003 Madrid
Spain
Tel: +34 91 546 82 85
Mobile:+34 649 142 254
Fax: +34 91 546 82 91
E-mail: fjcantos@oapn.es

Ms Antonia Agama Mota
Programme MAB Office
José Abascal, 41
28003 Madrid
Spain
Tel: +34 91 546 82 85
Mob: +34 616 788 569
Fax: +34 91 546 82 91
E-mail: aagama@oapn.es

SRI LANKA

*Ms Anusha Amarasinghe
National Science Foundation
Secretary MAB National Committee of the National Science Foundation
Head, International Liaison Division
47/5 Maitland Place
Colombo 00700
Sri Lanka
Tel: +94 11 26 75 842
Mob: +94 71 72 66 070
Fax: +94 11 26 94 754
E-mail: anuama@nsf.ac.lk*

TOGO

*Ms Kossiwavi Ogoni Abamy
Delegate
Chef Section Zones humides
Direction de la Faune et de la Chasse
Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
B.P.355, Lomé
Togo
Tel: +228 221 40 29/992 2254
Mob: +228 992 22 54
Fax: +228 221 40 29
E-mail: direfaune@yahoo.fr
maoagnes@yahoo.fr*

*Ms Amali Atutonu
Togo
Tel: +228 221 4029
Mob: +228 914 3977
Fax: +228 221 4029
E-mail: lycha.atutoni@yahoo.fr*

TURKEY / TURQUIE

*Mr Nihat Zal
Secretary-General
Turkish National Commission for UNESCO
Göreme Sokak, 7/9
06680 Kavaklıdere
Ankara
Turkey
Tel: +903 124 265 894
Fax: +903 124 272 064
E-mail: zal@unesco.org.tr*

UKRAINE

Mr Pavlo Cherinko
Deputy Chair Person
National Committee of MAB
54, Volodymyrska St.
Kyiv 01601
Ukraine
Tel: +380 44 234 86 30
Mobile: +380 50 386 3993
Fax: +380 44 234 16 98
E-mail: cherinko@nas.gov.ua

Mr Yakiv Didukh
Head of Department
Kholodny Institute of Botany
Member, UNESCO-MAB Committee of Ukraine
National Academy of Sciences of Ukraine
2, Teretschenkivska St.
Kyiv 01601
Ukraine
Tel: + 38044 235 01 20
Fax: +380 44 234 40 41
E-mail: didukh@mail.ru

ZIMBABWE

Prof. Christopher H. D. Magadza
Chair, Zimbabwe MAB Committee
6, Gartwick Close
Bluff Hill, Harare
Zimbabwe
Tel: +263 4 331 748
Mob: +263 475 505 59 99
Fax: +263 433 33 34
E-mail: magadza.christopherhd@gmail.com

Dr. Willie Kusezweni Nduku
Delegate
Wildlife and Environment
P. O. Box HG 996
Highlands, Harare
Zimbabwe
Tel: +263 4 747 684
Mob: +263 772 513 474
Fax: + 263 4 747 174
E-mail: zimwild@mweb.co.zw

**OBSERVERS / OBSERVATEURS
UNESCO MEMBER STATES / ETATS MEMBRES DE L'UNESCO**

BANGLADESH

*Dr. Kamal Abdul Naser Chowdhury
Secretary General
Bangladesh National Commission to UNESCO
Ministry of Education
1, Asian Highway
Palassy-Nilkhet
Dhaka-1205
Bangladesh
Tel: +88 02 862 79 68
Fax: +88 02 716 75 77
E-mail: info@moedu.gov.bd*

BELARUS / BÉLARUS

*Dr. Natallia Rybianets
Vice-Chairperson/ Executive Director
Belarus National Committee for MAB
Belarusian State University
4, Nezavisimosty Ave.
Minsk 220030
Belarus
Tel: +375 173 386 401
Mob: +375 269 841 456
Fax: + 375 173 286 401
Email: mab@bsu.by*

*Mr Mikalai Lukashuk
Director
Pribuzhskoye Polesie Biosphere Reserve
Kooperativnaya Str. 1-112
224005 Brest
Belarus
Phone: +375 162 208600
Fax: +375 162 208600
E-mail: biorezervat@mail.ru*

BURKINA FASO

*Mr Olo Théophile Dibloni
Burkina Faso MAB National Committee
INRA/DPF
03 B.P. 7047
Ouagadougou 03
Burkina Faso
Tel: +226 503 340 98
Mob: +226 704 423 75
Fax: +226 503 150 03
E-mail: dibloni@yahoo.fr*

BURUNDI

Mr Jean Marie Sabushimike
University of Burundi
Direction de la Recherche
BP 1550
1550 Bujumbura
Burundi
Tel: +257 222 248 73
Mob: +257 795 666 53
Fax: +257 222 34 91
E-mail: sabujm2000@yahoo.fr

CAMEROON

Mr Thomas Tata Fofung
Bioresources Development and Conservation Programme (BDCP)
B.P. 2628 Mesa
Yaounde
Cameroon
Tel: +41 794 118 655
Mob: +41 767 159 399
E-mail: bankomtata@yahoo.com

CANADA

Mr Stanley Boychuk
President
MAB National Committee – Canada
3018 Blackwood St
V8T 3X4 Victoria, BC
Canada
Tel: +1 250 384 4670
Fax: +1 250 384 4671
E-mail: stan@boychukconsulting.com

Mr Jean-Philippe Messier
Chair
Canadian Biosphere Reserves Association
3, Avenue Denonville
Baie-Comeau, QC G4Z 2W6
Canada
Tel: + (418) 293 2548
Mobile: + (418) 293 2548
Fax: + (418) 296 0188
E-mail: jpmessier@rmbmu.com

Mr Christian Bouchard
Reserve de la Biosphere Manicouagan-Uapishka
3, Ave Denonville
Baie-Comeau G4Z 2W6
Canada
Tel: +418 296 0177 ext. 225
Fax: 418 296 0188
E-mail: c.bouchard@jardindesglaciers.ca

CHINA / CHINE

Prof. Wang Ding
Leader
Chinese MAB National Committee
Bureau of Life Sciences and Biotechnology
Chinese Academy of Sciences
No 7 Donghu South Rd.
Wuhan 430072
China
Tel: +86 27 6878 0178
Mob: +86 135 071 833 78
Fax: +86 27 6878 0123
E-mail: wangd@ihb.ac.cn

COTE D'IVOIRE

Mr Kolo Yeo
University of Abobu-Adjamé
02BP 801
Abidjan 02
Côte d'Ivoire
Mobile: +225 05 84 95 45
E-mail: koloyeo@yahoo.fr

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Martin Branis
Czech Republic MAB National Committee
Charles University, Faculty of Science
Albertov 6
128 43 Praha 2
Czech Republic
Tel: +420 221 951 898
Fax: +420 224 914 803
E-mail: branis@natur.cuni.cz

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO / REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Mr Odon Nsampanga Assas
Leader
Ministry of Budget
Boulevard du 30 Juin, Immeuble Alhadeff
Kinshasa - Gombe
Democratic Republic of the Congo
Mob: +243 999 940 68
E-mail: odonassas@yahoo.fr

Mr Albert Kasongo Kile Wangoy
National Commission of Democratic Republic of Congo to UNESCO
B.P. 14
Kinshasa - Gombe G.C.
Democratic Republic of Congo
Mob: +243 998 108 987
E-mail: kaskile@hotmail.com

Ms Bernardine Esungi Ikondjola
National Commission of Democratic Republic of Congo to UNESCO
B.P. 14
Kinshasa - Gombe G.C.
Democratic Republic of the Congo
Mob: +243 815 991 253
E-mail: bernardineesik@hotmail.com

Mr Lazare Liema Ibongo-Botie
National Commission of Democratic Republic of Congo to UNESCO
B.P. 14
Kinshasa - Gombe G.C.
Democratic Republic of the Congo
Mob: +243 815 215 567
E-mail: liemaibongobotie@yahoo.fr

Ms Bibiane Mayobo
Ministry of Budget
Boulevard du 30 Juin, Immeuble Alhadeff
Kinshasa - Gombe
Democratic Republic of the Congo
Tel: +243 818 120 795
Mob: +243 898 639 400
E-mail: bibimayobo@yahoo.fr

Ms Aminata Elombo
Mob: +243 816 863 124
E-mail: bernardineesik@hotmail.com

Mr Laurent Nsenga Ndjike
WWF
Democratic Republic of the Congo
Tel: + 243 998 204 440
E-mail: lsenga@yahoo.fr

EL SALVADOR

*H. E. Ms Lorena Sol de Pool
Ambassador
Permanent Delegate
Permanent Delegation of El Salvador to UNESCO
UNESCO House
Bureaux M4.23
1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
France
Tel: +33 1 45 68 34 19
Fax: + 1 47 34 41 86
E-mail: dl.el-salvador@unesco-delegations.org*

*Miguel Alberto Pineda Valle
Secretaría Ejecutiva Trinacional del Plan Trifinio
Teléfono Trabajo: (503) 22643619 / 22643620
Fax Trabajo:(503) 22643621
Dirección Trabajo:
3a. Calle Poniente #5147
Block 122, Colonia Escalón
San Salvador
El Salvador*

ESTONIA / ESTONIE

*Mr Toomas Kokovkin
Vabrikuvaljak 1, Kardla
Hiiumaa
Estonia
E-mail: toomas@arhipelaag.ee*

FRANCE

*Ms Catherine Cibien
Scientific Secretary
P. O. Box 42234
3131 Castanet Tolosan Cedex
France
Tel: +33 561 735 702
Fax: +33 561 285 500
E-mail: catherine.cibien@mab-france.org*

*Ms Mireille Jardin
MAB National Committee France
Paris
France
Tel: +33 1 45 78 08 39
Mob: +33 6 13 50 81 69
E-mail: mireillejardin@orange.fr*

GABON

*Ms Gisele Memiaghe
Ambassador
Permanent Delegation of Gabon to UNESCO
UNESCO House
1 rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
France
Tel: +33 1 45 68 34 95/96
Fax: +33 1 45 68 34 94
E-mail: dl.gabon@unesco-delegations.org*

GAMBIA / GAMBIE

*Mr Yahya Al-Matarr Jobe
Gambia National MAB Committee
National Commission of Gambia for UNESCO
P.O. Box 1133, Banjul
Gambia
Tel: +220 422 52 75 / 422 52 14
Mob: +220 991 87 65 / 391 87 65
Fax: +220 422 52 97
E-mail: yjobe@unesco.gm
jobeyahya@yahoo.com*

GHANA

Mrs Sheila Ashong
Senior Programme Officer
Environmental Protection Agency
Accra
Ghana
Tel: +233 302 664 697/8
Mobile: +233 244 440 476
Fax: +233 302 662 690
E-mail: sashong@epaghana.org
sashong@gmail.com

Mr Dickson Agyeman Yaw
Manager Biosphere Reserve
Wildlife Division
Ghana
Tel: +233 244 84 34 64
E-mail: yaw652006@yahoo.com

GUATEMALA

Mr Milton Cabrera
Trinational Commission of Plan Trifinio
3ª. Calle Poniente # 5147
Colonia Escalón, San Salvador, El Salvador
Centroamérica
Guatemala
Tel: +502 794 34316
Mob: +502 590 927 32
Fax: 502 794 343 16
E-mail: cabreramr@yahoo.com

REPUBLIC OF GUINEA / REPUBLIQUE DE GUINEE

Mr Arow Cisse
Ministry of Environment
[Government of Guinea](#)
BP 1615
Conakry
Guinea
Tel: +224 245 155 57
Mob: +224 588 419
E-mail: cisse_aron2@yahoo.fr

HONDURAS

*H.E. Mr Alejandro Palma Cerna
Ambassador
Permanent Delegate
Permanent Delegation of Honduras to UNESCO
Maison de l'UNESCO
Bureau M3.07
1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
France
Tel: +33 1 45 68 28 47
E-mail: dl.honduras@unesco-delegations.org*

HUNGARY / HONGRIE

*Ms Rozalia Erdine Szckeres
Kossuta Lajos Str. 11
Budapest 1055
Hungary
Tel: +36 1 79 52 397
Mob: +36 30 982 1388
Fax: +36 1 79 50 367
E-mail: rozalia.szckeres.erdine@vm.gov.hu*

ISRAEL / ISRAËL

*Prof. Uriel Safriel
Hebrew University
The Jacob Blaustein Institutes for Desert Research
Ben-Gurion University of the Negev
Sede Boqer Campus
84990 Israel
Tel: +972 77 300 69 05
E-mail: uriel36@gmail.com*

*Mr. Yoel Seigel
Ramot Menahshe BR
PO Box 40105
Mivasseret Zion
Israel
Tel: +972 505 255 741
Fax: +972 2 579 60 28
E-Mail: yoels214@zahav.net.il*

JAPAN / JAPON

*Dr Toshinori Tanaka
Assistant Professor
Graduate School of Law
Hokkaido University
N9 W7, Kita-ku
Sapporo, Hokkaido 060-08-9
Japan
Tel: +81 (0)11 706 3074
Mob: +81 (0)90 1194 8395
Fax: +81 (0)11 706 3688
E-mail: t_tanaka@juris.hokudai.ac.jp*

KENYA

*H. E. Ms Mary M. Khimulu
Permanent Delegation of the Republic of Kenya to UNESCO
UNESCO House
Office MS2.03
1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
France
Tel: +33 1 45 68 32 81
Fax: +33 1 45 68 32 83
E-mail mkhimulu@gmail.com*

*Mr James Nyongesa
Third Secretary
Permanent Delegation of the Republic of Kenya to UNESCO
UNESCO House
Office MS2.03
1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
France
Tel: +33 1 45 68 32 81
Fax: +33 1 45 68 32 83
E-mail: j.nyongesa.ke@unesco-delegations.org*

*Mr Albert Ingati
Kenya National Commission for UNESCO
Ministry of Education
Jogoo House B., Harambee Avenue
P.O. Box 30040
Nairobi
Kenya
Tel: +254 20 222 9053/4
Mob: +254 720 432 551
Fax: +254 20 221 3025
E-mail: aetechera@yahoo.com*

Mr Paul Makenzi
National MAB Committee Kenya
P. O. Box 422
20115 Egerton
Kenya
Tel: +254 724 675 219
E-Mail: pmakenzi@yahoo.com

Ms Anastasia Mwaura
P. O. Box 753
30200 Kitale
Kenya
Mob: + 254 727 486 515
E-mail: amwaura@kws.go.ke

KUWAIT / KOWEÏT

Mr Taleb Al Baghli
Permanent Delegation of the State of Kuwait to UNESCO
UNESCO House
1 rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
France
Tel: +33 1 45 68 26 67
Mob: +33 6 86 86 06 88
Fax: +33 1 42 19 96 95
E-mail : Talebbaghli@live.fr

MALAYSIA

Ms Mushrifah Idris
Head
Tasik Chini Research Center
43600 University Kebangsaan
Bangi, Selangor
Malaysia
Tel: +603 8921 5868
E-mail: mush@ukm.my

MALAWI

Dr. Estone Sambo
Malawi MAB National Committee
University of Malawi, Chancellor College
P. O. Box 280, Zomba
Malawi
Tel: +265 195 11 58
Mob: +265 999 912 084
Fax: +265 152 40 46
E-mail: esambo@chanco.unima.mw

Ms Chimwemwe Mawaya
University of Malawi
Manager, Lake Chilwa Wetland BR
Biology Department, Chancellor College
Malawi
Tel: +265 19 51 139
Fax: +265 152 40 46
E-mail: cmawaya@charco.unima.mw

MALDIVES

H.E. Mr Mohamed Aslam
Minister of Housing, Transport and Environment
Ameenee Magu, Maafannu
20392, Malé
Maldives
Tel: + 960 3004300
Fax: + 960 3004301
E-mail: secretariat@mhte.gov.mv

Ms Ibrahim Nalem
Environmental Protection Agency
4th Floor, Jamaaludheen Complex
Nikagas Magu
20167 Malé
Maldives
Tel: +960 333 5949
Mob: + 960 778 1461
E-mail: ibrahim.nalem@epa.gov.mv

MONGOLIA / MOGOLIE

Mr Namkhai Ayush
Ministry of Nature, Environment and Tourism
Government Bldg. No2, United Nations Str. 5/2
MNET
Ulaan Baator
Mongolia
Tel: +976 51 267 675
Mob: +976 991 921 68
Fax: +976 11 312 428
E-mail: namkhai@mne.gov.mn

NAMIBIA / NAMIBIE

Mr Lesley Laurens Losper
Ministry of Environment and Tourism
Address:
Swabou Building, Post Street Mall, Windhoek
Postal Address:
Private Bag 13346
Namibia
Tel: +264 61 284 2729
Fax: +264 61 240 339
E-mail: llosper@yahoo.co.uk

Mr Ferdinand Katire
Namibia National Commission for UNESCO
Ministry of Education
Private Bag 13186
Windhoek
Namibia
Tel: +264 612 706 317
Mob: +264 812 012 959
Fax: +264 612 706 322
E-mail: fkatire@mec.gov.na

POLAND / POLOGNE

Ms Alicja Breymeyer
Chairperson
Polish National MAB Committee, PAS
Institute of Geography and Spatial Organisation
Twarda 51/55 Str.
00-818 Warsaw
Poland
Phone: +48 22 697 8904
Fax: + 48 22 697 8903
E-mail: a.breym@twarda.pan.pl

Ms Elzbieta Kowalik
Manager
West Polesie Biosphere Reserve
Polish Association in Wtodawa
22-234 Urszulin, 7/17 Chelmska Str.
Lublin District
Poland
E-mail: stowarzyszeniepoleskie@gmail.com

Mr Roman Soja
Ul. Sw, Zona 22
30-147 Krakow
Poland
Tel: + 481 263 712 95
Mob: + 692 718 303
E-mail: soja@zg.pan.kvezow.pl

SAUDI ARABIA / ARABIE SAOUDITE

Mr Tariq Almohiza
Permanent Delegation of the Kingdom of Saudi Arabia to UNESCO
UNESCO House
1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
France
Tel: +33 1 45 68 34 06
Fax: +33 1 47 83 27 24
E-mail: almohiza@hotmail.com

SENEGAL / SÉNÉGAL

Ms Dia Aminata Coulibaly
National Commission of Senegal for UNESCO
B.P. 11522
Dakar Peytavin
Sénégal
Tel: + 221 338 225 730
Mob: + 221 776 175 929
Fax: + 221 338 211 770
E-mail: aminata_coulibaly@hotmail.fr

Mr Moustapha Mbaye
Senegal
Tel: +221 338 322 309
Mob: +221 776 419 215
Fax: +221 338 322 311
E-mail: aichayacine@hotmail.com
djn@sentou.sn

SERBIA / SERBIE

Ms Andjelka Mihajlov
National Commission of Serbia to UNESCO
Ministry of Foreign Affairs
Kneza Milosa 24-26
11 000 Belgrade
Republic of Serbia
Mob: +381 633 163 55
E-mail: anmi@eunet.rs
mab.cc.unesco.serbia@gmail.com

SOUTH AFRICA / AFRIQUE DU SUD

Mr Rupert Baber
P. O. Box 907
Vaalwater 0530
South Africa
Tel: +0147554002
Mob: + 083 395 0833
E-mail: rupertbaber@yebo.co.za

Mr Karl Naude
Department of Environmental Affairs
P. O. Box 447
Pretoria 0001
South Africa
Tel: +27 12 310 3700
Mob: +27 839 412 009
Fax: +27 12 322 7114
E-mail: knaude@environment.gov.za

Mr Mpho Pila
P. O Box 447
Pretoria 001
South Africa
Tel: +27 12 310 3353
Mob: +27 733 805 625
Fax: +27 12 322 7114
mpila@environment@gov.za

Ms Shamilla Jhupsee
P. O Box 447
Pretoria 001
South Africa
Tel: +27 12 310 3593
Mob: +27 828 240 807 ; 08 137 218 10
E-mail: sjhupsee@environment.gov.za

SWEDEN / SUEDE

Ms Johanna MacTaggart
MAB National Committee
National Biosphere Coordinator
County Administrative Board
SE-542 85 Mariestad
Sweden
Tel: +46 501 605 384
Fax: +46 501 605 353
E-mail: johanna.mactaggart@lansstyrelsen.se

UGANDA / OUGANDA

H. E. Ms Elizabeth Paula Napeyok
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary of the Republic of Uganda to France
Permanent Delegate
Permanent Delegation of Uganda to UNESCO
Ambassade de l'Ouganda
13, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris
France
Tel: +33 1 56 90 12 20
Mobile: +33 6 15 18 34 34
E-mail: Uganda.embassy@club-internet.fr

Mr Nsubuga Martin
Technical Expert MAB Committee
Uganda National Commission for UNESCO
P.O. Box 4962
Kampala
Uganda
Tel: +256 414 25 97 13
Mob: +256 772 50 21 20
E-mail: nsubugamartin@hotmail.com

**UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND /
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**

Prof. Martin Price
Chairholder
UNESCO Chair in Sustainable Mountain Development
Director
Centre for Mountain Studies
Perth College
University of the Highlands and Islands
Crieff Road
Perth PH1 2NX
United Kingdom
Tel: +44 (0) 1738-877217
Fax: +44 (0) 1738-877018
E-mail: Martin.Price@perth.uhi.ac.uk

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA / RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Mr Mmasi Stephen Edward
Manager
East Usambara Biosphere Reserve
P. O. Box 1
Aman, Tanga
Tanzania
Tel: + 2550 783 538 679
Mob: +2550 783 538 679
Fax: +2550 272 640313

Mr Ruzika N. Muheto
Director, Environmental Planning and Research
Secretary MAB National Committee
P. O.Box 63154
Dar-es-Salaam
Tanzania
Tel: +255 222 774 4889
Mob: +255 787 692 282
Fax: +255 222 277 4901
E-mail: rmuheto@hotmail.co.uk

VIETNAM

Dr Nguyen Hoang Tri
Secretary
Vietnam MAB National Committee
Director
Center for Environmental Research and Education (CERE)
Hanoi University of Education (HNUE)
136 Xuan Thuy
Hanoi
Viet Nam
Tel: +84 4 754 75 02
Fax: + 84 4 754 75 02
E-mail: hoangtri51@fpt.vn

**UNITED NATIONS INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES DES NATIONS UNIES**

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES**

ICSU

Ms Patricia Ocampo-Thomason
Leader
International Council for Science (ICSU)
5, rue Auguste Vacquerie
75016 Paris
France
Tel: +33(0)1 45 25 91 04
Fax: +33(0)1 42 99 94 31
E-mail: patricia@icsu.org

RAMSAR

Mr Tobias Salathe
Leader
RAMSAR Convention Secretariat
28, Mauvernay
1196 Gland
Switzerland
Tel: +41 22 999 0173
Mob: +41 79 29 02 620
Fax: +41 22 999 01 69
E-mail: salathe@ramsar.org

PRESS / PRESSE

UNESCO

UNESCO Offices / Bureaux de l'UNESCO

*Mr Ram Boojh
Responsible MAB Programme
UNESCO New Delhi Office
B-5/29, Safdurjung Enclave
New Delhi 110 029
India
Tel: +9111 2671 3000
Fax: +9111 2671 3001/2
E-mail: r.boojh@unesco.org*

*Mr Guy Broucke
Natural Sciences Programme Officer
UNESCO Harare Cluster Office
Botswana, Malawi, Zambia and Zimbabwe
8 Kenilworth Road, Newlands
P.O. Box HG 435 Highlands
Harare
Zimbabwe
Tel.: +263 (4) 776775-9
Fax: +263 (4) 776055
E-mail: g.broucke@unesco.org*

*Ms Claudia Karez
Ecological Sciences Programme
UNESCO Office Montevideo
Lisis Piera 1992, 2nd floor
Montevideo
Uruguay
Tel: +598 241 320 75
Fax: +598 241 320 94
E-mail: cskarez@unesco.org.uy*

UNESCO Headquarters / Siège de l'UNESCO

Assistant Director General for Natural Sciences:

Ms Gretchen Kalonji

Division of Legal Affairs:

Mr John W. Donaldson

External Relations and Information

Media Relations Section:

Ms Agnes Bardon

Division of Ecological and Earth Sciences:

Mr Natarajan Ishwaran, Director

Ms Meriem Bouamrane

Ms Gifty Dlouhy

Mr Peter Dogsé

Ms Sarah Gaines

Mr Miguel Clüsener-Godt

Ms Natasha Lazic

Ms Noëlla Lefebvre

Ms Kremena Nikolova

Mr Kyle Poorman

Ms Noeline Rakotoarisoa-Raondry

Mr Alberto Hernandez Salinas

Mr Thomas Schaaf

Mr Yi Zihun

ANNEXE 2 :**Déclaration de Dresde sur les réserves de biosphère et le changement climatique**

28 juin 2011

Nous, les participants à la conférence internationale « Pour la vie, pour l'avenir : les réserves de biosphère et le changement climatique », qui s'est tenue à Dresde les 27 et 28 juin 2011, déclarons ce qui suit :

L'atténuation du changement climatique, l'adaptation à ses effets et la conservation de la diversité biologique comptent aujourd'hui parmi les principaux enjeux environnementaux. Relever ces défis nécessite un engagement politique sans faille et l'adoption de mesures décisives à l'échelle mondiale. Dans bien des cas, nous avons déjà les connaissances et les technologies indispensables pour nous orienter vers un autre mode de développement. Il nous faut maintenant mobiliser nos ressources et notre créativité afin d'intensifier notre engagement sur la voie du développement durable, ce qui implique également des changements dans notre façon d'agir.

Réuni pour la première fois en 1971, le Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO a jeté les bases d'un nouveau type de zones de conservation – les réserves de biosphère, ayant pour objectif principal le développement harmonieux de l'homme et de la nature. Le principe des réserves de biosphère a suscité une approbation croissante dans le monde entier et son succès s'est vérifié tout au long des quarante dernières années. Les réserves de biosphère représentent un réseau mondial de régions modèles où de nouvelles pratiques et options durables peuvent être testées pour une meilleure adaptation aux changements écologiques, économiques et sociaux, avec la participation de toutes les parties prenantes.

Le réseau mondial créé dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO, et composé de plus de 560 réserves de biosphère réparties dans une centaine de pays, nous fait bénéficier de l'expérience acquise durant 40 années dans et avec les régions modèles de développement durable et vise à apporter une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation à ses effets et à la conservation de la diversité biologique. Nous attendons des mesures actuelles de protection du climat mondial qu'elles satisfassent également aux impératifs urgents de la conservation de la biodiversité et de son utilisation durable.

Depuis sa création, le Programme MAB a adopté des approches innovantes dans les domaines de la recherche, de la surveillance continue, de l'éducation et du renforcement des capacités, de la gestion, ainsi que pour la mise en œuvre de projets modèles. Loin de se limiter à la conservation de la nature, ces approches fournissent des modèles pertinents pour un mode de vie durable. Les réserves de biosphère sont donc un élément important dans les stratégies visant à préserver une Terre viable pour l'avenir des générations futures.

Les réserves de biosphère constituent un instrument efficace dans l'atténuation du changement climatique et servent de modèles pour l'adaptation aux effets de ce changement. Une telle fonction est particulièrement reconnue dans les domaines de l'utilisation durable des sols, des économies vertes, de la sauvegarde des services écosystémiques, de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables. Les réserves de biosphère sont des sites d'apprentissage du développement durable.

Se référant aux objectifs de la Stratégie de Séville (1995) et du Plan d'action de Madrid (2008), les participants à la conférence demandent aux États représentés au sein du Programme MAB d'accorder plus d'importance aux réserves de biosphère dans leurs stratégies pour l'atténuation du

changement climatique et l'adaptation à ses effets. Ils souhaitent également que ces États étendent à d'autres régions la mise en place des modèles développés dans les réserves de biosphère.

Sur cette base, nous considérons que les mesures suivantes doivent être prises :

Au niveau des politiques dans les États membres

- (1) Accorder une plus grande attention aux capacités qu'offrent le Programme MAB et les réserves de biosphère dans l'optique de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, et mieux intégrer leurs apports dans les stratégies et les politiques relatives au climat à l'échelle nationale et internationale ;
- (2) Prendre davantage en compte le principe des réserves de biosphère dans la coopération en matière de développement et soutenir les projets correspondants qui associent l'élimination de la pauvreté, la conservation de la biodiversité et la protection du climat dans les pays en développement ;
- (3) Mettre en place des cadres législatifs, administratifs et institutionnels adéquats à l'échelle nationale et/ou locale pour les réserves de biosphère, doter ces dernières des compétences appropriées, et fournir le financement et le personnel nécessaires à l'administration des réserves de biosphère et à leur fonctionnement ;
- (4) Développer davantage les réserves de biosphère en tant que régions modèles de développement durable et diffuser aussi largement que possible les bonnes pratiques et l'expérience acquise ;
- (5) Soutenir la recherche appliquée interdisciplinaire axée sur la résolution des problèmes, ainsi que le suivi et l'évaluation, y compris les savoirs traditionnels, en rapport avec le changement climatique et ses effets sur les réserves de biosphère, et intégrer les résultats de ces activités dans les programmes et projets de recherche à l'échelle nationale et internationale ;
- (6) Soutenir les instruments et activités économiques novateurs qui associent l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets à la préservation de l'intégrité des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi qu'au développement social, notamment les besoins des communautés locales et autochtones, en particulier dans le cadre de l'extraction des ressources naturelles et de la production d'énergie ;
- (7) Promouvoir le rôle de l'occupation des sols dans le piégeage du carbone, notamment dans les forêts, en mettant en œuvre et en évaluant le programme volontaire relatif au carbone REDD+ dans les réserves de biosphère, afin d'en apprendre davantage sur les effets, les marchés et les pratiques, de mettre au point de meilleures méthodes et de diffuser les enseignements tirés ;
- (8) Promouvoir une communication plus facile à saisir autour du concept de réserves de biosphère, ainsi que les processus nécessaires à cette fin ;

Au niveau pratique dans les réserves de biosphère

- (9) Intensifier les efforts afin de développer des approches innovantes en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets (y compris des modèles financiers), mettre en pratique ces approches, adapter les plans de gestion en conséquence et les intégrer dans les approches du développement durables existantes, et les utiliser pour renforcer l'action des régions ;

- (10) Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion pour l'adaptation au changement climatique, sur la base d'une analyse de la vulnérabilité, en prenant en compte la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en impliquant la population locale ;
- (11) Prendre en compte les savoirs traditionnels, autochtones et locaux et les connaissances scientifiques modernes pour étayer la recherche sur le changement climatique ;
- (12) Intensifier les efforts pour utiliser les réserves de biosphère en tant que sites d'apprentissage du développement durable, qui font comprendre comment la conservation de la biodiversité maintient le flux de services écosystémiques et soutient la création d'opportunités économiques ;
- (13) Développer et renforcer davantage la coopération internationale pour le partage des expériences et des méthodes efficaces, ainsi que pour la mise en place de projets conjoints, y compris dans le cadre de partenariats ;
- (14) Accentuer et consolider les partenariats avec le secteur privé dans le but d'identifier, de développer et de promouvoir les marchés locaux, nationaux et internationaux pour les produits et services conformes aux impératifs du développement durable, et afin de privilégier les pratiques économiques non nuisibles au climat dans ces régions ;

Au niveau de l'UNESCO

- (15) Soutenir et exploiter pleinement le Programme MAB et les réserves de biosphère conformément à la Stratégie et à l'Initiative de l'UNESCO pour faire face au changement climatique, ces réserves n'étant pas conçues seulement comme des sites de référence pour mieux comprendre les effets du changement climatique, en particulier dans les régions spécialement visées par l'UNESCO au titre de la priorité accordée à l'Afrique et aux PEID ;
- (16) Étendre le Réseau mondial de réserves de biosphère, qui sont l'un des atouts clés de l'UNESCO en tant que régions de référence pour une meilleure compréhension des effets du changement climatique sur les sociétés humaines, sur la diversité culturelle et biologique, sur les services écosystémiques et sur le patrimoine naturel et culturel mondial, et envisager d'intégrer les réserves de biosphère dans les programmes de recherche mondiaux coordonnés et interdisciplinaires sur le changement climatique ;
- (17) Favoriser l'échange international sur les meilleures pratiques et promouvoir les partenariats Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en matière de partage de technologies et de bonnes pratiques par le biais de jumelages ;
- (18) Coopérer avec d'autres programmes intergouvernementaux et conventions de l'UNESCO et du système des Nations Unies, en particulier les trois conventions de Rio, la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio + 20, et d'autres organisations ou institutions nationales ou internationales pertinentes afin qu'elles utilisent davantage les réserves de biosphère en tant que régions modèles pour la recherche, l'apprentissage et l'expérimentation en matière de durabilité ;
- (19) Apporter un soutien politique et financier aux États membres pour la désignation de nouvelles réserves de biosphère, en particulier des réserves transfrontalières, et leur gestion concluante.

Conclusion

Les participants à la conférence demandent que des moyens financiers, organisationnels et humains suffisants soient prévus pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans la présente Déclaration.

Les participants à la conférence invitent le Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) à faire sienne cette Déclaration lors de sa 23^e session et à la présenter à la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa 36^e session en automne 2011.

ANNEXE 3 :

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB)
Vingt-troisième session

Hôtel Radisson Blu Park et Centre de Conférence, Dresde Radebeul (Allemagne)
28 juin – 1^{er} juillet 2011

<http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/about-mab/icc/icc/23rd-session-of-the-mab-council/>

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le Président du CIC
2. Discours d'ouverture par le Représentant de la Directrice générale de l'UNESCO
3. Rapport du Président du CIC
4. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail
5. Rapport du Secrétaire du Programme
6. Rapports des États membres sur leurs activités s'inscrivant dans le cadre du Programme MAB
7. Évaluation à mi-parcours du Plan d'action de Madrid (PAM)
8. Propositions de désignation de réserves de biosphère, extension/modification de réserves de biosphère faisant déjà partie du WNBR
9. (a) Examen périodique des réserves de biosphère, et (b) Sites de soutien / d'études pour le Programme MAB
10. Rapport sur l'avancement du projet de révision et d'actualisation des documents statutaires du MAB et du Réseau mondial de réserves de biosphère (WNBR)
11. Bourse du MAB pour jeunes scientifiques
12. Bourse Michel Batisse en matière de gestion de réserves de biosphère
13. Date et lieu de la 24^e session du CIC-MAB
14. Questions diverses
15. Adoption du rapport
16. Clôture de la session

ANNEXE 4 :

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB)
Vingt-troisième session

Hôtel et Centre de conférence Radisson Blu Park, Dresde Radebeul (Allemagne)
28 juin – 1^{er} juillet 2011

<http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/about-mab/CIC/CIC/23rd-session-of-the-mab-council/>

RAPPORT DU SECRÉTAIRE DU PROGRAMME MAB

1. Le présent rapport passe brièvement en revue les principaux résultats des activités menées par le Secrétariat du Programme MAB, en mettant particulièrement l'accent sur les mesures prises suite aux décisions et aux recommandations de la 22^e session du Conseil international de coordination (CIC) du Programme MAB, qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO à Paris (France) du 31 mai au 4 juin 2010. Ce rapport est fondé sur les informations dont disposait le Secrétariat au 31 mai 2011. En le présentant au CIC le 28 juin 2011, le Secrétaire du Programme MAB y inclura les éléments nouveaux susceptibles de lui avoir été communiqués dans l'intervalle.

2. Le CIC-MAB tiendra sa 23^e session à Dresde (Allemagne), 40 ans après sa première réunion à l'UNESCO en 1971. Pour commémorer le 40^e anniversaire du Programme MAB, la 23^e session du Conseil sera précédée d'une conférence internationale d'experts sur le thème « Pour la vie, pour l'avenir – Les réserves de biosphère et le changement climatique » qui se tiendra le 27 juin 2011 et dans la matinée du 28. Cette conférence internationale adoptera une Déclaration de Dresde qui donnera des lignes directrices concernant l'avenir du Programme MAB et de son Réseau mondial de réserves de biosphère (WNBR) pendant le reste de cette décennie du nouveau millénaire. Le Secrétariat du Programme MAB tient à exprimer son appréciation et sa sincère gratitude au Gouvernement allemand pour sa précieuse collaboration ainsi que pour le soutien généreux qu'il a apporté à l'organisation de la Conférence internationale et de la 23^e session du CIC-MAB.

3. Des activités commémorant le 40^e anniversaire du Programme MAB sont actuellement menées par de nombreux États membres du CIC ou ayant le statut d'observateur ; il en sera probablement question dans les rapports qui seront présentés par les États membres au titre du point 6 de l'ordre du jour – Rapports des États membres sur leurs activités s'inscrivant dans le cadre du Programme MAB. Les représentants des nombreux réseaux régionaux du MAB et de réserves de biosphère ainsi que de certains réseaux d'écosystèmes doivent également présenter leurs rapports au titre du même point de l'ordre du jour. Pour préparer les activités commémoratives du 40^e anniversaire du MAB en 2011, le Secrétariat du MAB a envoyé un questionnaire aux États membres afin de solliciter leurs idées et suggestions, comme l'avait recommandé le CIC à sa dernière session tenue au Siège de l'UNESCO à Paris en 2010. Un site Web spécial intégré à MABNet (<http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/mab40/>) donne des détails sur les diverses activités en cours pour commémorer le 40^e anniversaire du Programme MAB. Le Secrétariat souhaite connaître les commentaires et suggestions des États membres du CIC ou observateurs pour améliorer encore davantage la présentation des informations en ligne et élargir le champ des activités menées.

4. Le 40^e anniversaire du Programme MAB et les résultats de ce programme, en particulier l'importance que revêtent les activités du WNBR dans le contexte de la préparation par l'UNESCO

de la Conférence de Rio + 20 (2012) et de son suivi, ont été évoqués par plusieurs membres du Conseil exécutif de l'UNESCO lors de sa 186^e session, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation en mai 2011. Le Secrétariat sollicite des orientations auprès du CIC et des délégations observatrices quant aux moyens de mettre à profit l'intérêt ainsi manifesté pour renforcer et améliorer encore davantage la visibilité du Programme MAB et de son WNBR, en particulier dans le cadre des débats de la 187^e session du Conseil exécutif (septembre-octobre 2011) et de la 36^e session de la Conférence générale de l'UNESCO (octobre-novembre 2011) sur la programmation et les priorités budgétaires pour la période biennale 2012-2013. À la suite de négociations entre le Secrétariat du MAB et le Secrétariat de la Conférence générale de l'UNESCO, il a été décidé de faire du 3 novembre 2011, durant la Conférence générale, une journée spéciale consacrée au MAB et au WNBR pour commémorer le 40^e anniversaire du Programme MAB. Une exposition, des films et des conférences sont prévus, de même qu'une réception lors de laquelle seront proposés des aliments, des boissons et des spécialités provenant des réserves. Le Secrétariat sollicite l'accord du CIC pour faire officiellement du 3 novembre 2011 « La journée du MAB et des réserves de biosphère » à l'occasion de la 36^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, et pour inviter tous les États membres de l'UNESCO à collaborer avec le Secrétariat à l'organisation d'événements qui illustrent le travail accompli par le MAB dans le passé, mais annoncent aussi un avenir consacré à la pratique du développement durable.

5. Lors de sa 35^e session (2009), la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la résolution 35 C/31, fondée sur un projet de résolution proposé par l'Allemagne et appuyé par plus de 30 États membres de l'UNESCO, dans laquelle elle demandait à la Directrice générale de l'UNESCO de promouvoir la visibilité et la reconnaissance du MAB et du WNBR en tant que plates-formes du développement durable au sein de l'UNESCO et dans l'ensemble du système des Nations Unies. Dans la même résolution, il était demandé qu'un rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013) soit soumis à la Conférence générale de l'UNESCO à sa 36^e session. Ce rapport sera fondé sur l'évaluation intérimaire de l'exécution du Plan d'action durant les trois premières années (2008-2010), qui doit être examinée par le CIC à sa 23^e session au titre du point 7 de l'ordre du jour et à la lumière des décisions et recommandations du Conseil concernant ce rapport.

6. L'évaluation à mi-parcours de l'exécution du Plan d'action de Madrid durant la période 2008-2010 fait ressortir des éléments positifs mais aussi des points faibles ; certains réseaux comme le réseau ibéro-américain ont entrepris une évaluation exhaustive de la mise en œuvre du Plan d'action entre 2008 et 2010 en Amérique latine et aux Caraïbes grâce au soutien qu'a bien voulu apporter le Chili, qui a coordonné l'envoi des questionnaires et fait la synthèse des réponses reçues. Durant la dernière réunion du réseau AfriMAB qui s'est tenue à Nairobi en septembre 2010, 25 pays ont rendu compte de l'exécution du Plan d'action au niveau des pays. De nouvelles informations peuvent découler des prochaines réunions régionales comme celle du réseau EuroMAB qui doit avoir lieu dans la réserve de biosphère du Lac Vänern (Suède), immédiatement après la 23^e session du CIC-MAB à Dresde (Allemagne). Toutefois, en ce qui concerne de nombreuses régions du monde, les réponses reçues par le Secrétariat aux questionnaires n'ont porté que sur un nombre limité de pays et de réserves de biosphère ; le processus d'évaluation devra donc être nettement amélioré sur ce point d'ici l'évaluation finale du Plan d'action, prévue en 2014.

7. Il est évident que l'exécution du Plan d'action de Madrid nécessite un engagement résolu de la part des autorités responsables des réserves de biosphère, des comités nationaux et points focaux du MAB ainsi que des commissions nationales pour l'UNESCO. Plus de la moitié des 31 objectifs du Plan d'action relèvent au premier chef de la responsabilité de ces autorités nationales et locales. Compte tenu des enseignements tirés de l'évaluation à mi-parcours (2008-2010), le Secrétariat souhaite demander à ces autorités nationales et locales de s'engager plus résolument à améliorer la mise en œuvre du Plan d'action entre 2011 et 2013. Le Conseil souhaitera peut-être inviter le Conseil exécutif et la Conférence générale de l'UNESCO à demander aux États membres d'envisager de consacrer des investissements appropriés au

renforcement des commissions nationales pour l'UNESCO, des comités et des points focaux nationaux du MAB ainsi que des autorités responsables des réserves de biosphère, afin d'améliorer la mise en œuvre du Plan d'action entre 2011 et 2013 et de lier ces investissements aux travaux menés dans le cadre des programmes nationaux et locaux appropriés de développement durable.

8. Divers aspects de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, par exemple la stratégie de communication avec ses dimensions mondiales, nationales et locales, nécessitent des ressources et des capacités accrues au-delà de 2011. Le Secrétariat espère que certaines des activités commémoratives du 40^e anniversaire dopperont les capacités du Secrétariat et des États membres dans des domaines liés aux communications, à l'échange d'informations et au partage de connaissances et d'enseignements en rapport avec la pratique du développement durable dans les réserves de biosphère. L'intérêt croissant pour les échanges entre réserves de biosphère facilitera les choses à cet égard ; le Secrétariat note avec satisfaction que, dans le cadre d'un échange, des représentants de réserves de biosphère de la République de Corée et du Viet Nam visiteront des réserves de biosphère allemandes immédiatement avant la Conférence internationale et la 23^e session du CIC-MAB à Dresde (Allemagne).

9. L'importance que revêtent les initiatives nationales et locales pour la mise en œuvre des activités du MAB et du WNBR est à l'origine du document joint en Annexe 1 au document de travail SC-11/CONF.202/8 et qui est censé remplacer le texte antérieur contenant des lignes directrices pour l'établissement de comités nationaux du MAB. Le Groupe international de soutien (GIS), créé en 2009 par le CIC-MAB à sa 21^e session et autorisé par celui-ci à sa 22^e session (2010) à examiner, sous la présidence du Vice-Président du Bureau du CIC-MAB pour la région arabe, M. Mohamed El-Zahabi, toutes les révisions des documents statutaires relatifs au MAB et au WNBR, a recommandé que le CIC ne considère pas l'Annexe 1 du document SC-11/CONF.202/8 comme un texte statutaire. Le GIS a proposé plutôt que les États membres soient invités à examiner ce document et à formuler des suggestions concernant sa révision et sa finalisation, de façon à permettre aux États membres de s'en inspirer pour mener les activités MAB et WNBR au niveau national. Le CIC souhaitera peut-être adopter les recommandations du GIS et également demander aux États membres de lui rendre compte à sa 24^e session, en 2012, de leurs efforts pour mettre en œuvre les suggestions formulées dans l'Annexe 1 du document SC-11/CONF.202/8.

10. Les activités du MAB et du WNBR ont également reçu un appui dans de nombreux pays cibles de l'initiative « Unis dans l'action », par exemple au Cap-Vert, au Rwanda, en Tanzanie et au Viet Nam. Ces activités, dans le cadre desquelles le Secrétariat du MAB a apporté un soutien aux efforts des bureaux régionaux, multipays et nationaux de l'UNESCO, ont renforcé les capacités et aidé à mieux comprendre la pertinence du MAB et du WNBR pour les initiatives prises au niveau national dans les domaines de l'environnement, de la biodiversité et du développement durable. L'expérience de ces pays peut en aider d'autres à mieux articuler le MAB et le WNBR comme plates-formes pour des initiatives et des programmes nationaux et locaux en faveur du développement durable dans le cadre du PNUAD et d'autres dispositifs de coordination entre organismes multilatéraux au niveau des différents pays.

11. Sous la présidence de M. Mohamed El-Zahaby, le GIS a également examiné les statuts du Comité consultatif international pour les réserves de biosphère ainsi que ceux du Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) joints en Annexes 2 et 3, ainsi que 4 et 5, respectivement, au document SC-11/CONF.202/8. Ces annexes comprennent les versions actuelles des statuts à l'examen et la version indiquant toutes les modifications apportées aux statuts à la suite de quatre réunions du GIS ; chacune des réunions du GIS a rassemblé en moyenne 30 à 40 délégations de membres du CIC et d'observateurs. Sauf indication contraire, toutes les modifications proposées ont été acceptées à l'unanimité par les États membres présents aux débats du GIS. Le Secrétariat invite le Conseil à adopter les statuts du Comité consultatif international pour les réserves de biosphère et ceux du Conseil international de coordination du MAB, avec toutes les autres modifications que le CIC jugerait nécessaires, de

sorte qu'ils puissent être examinés en vue de leur adoption lors des sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale de l'UNESCO qui auront lieu au Siège de l'UNESCO entre septembre et novembre 2011. Une fois que la Conférence générale de l'UNESCO aura adopté les statuts du Conseil international de coordination du MAB, le CIC pourra envisager, à sa 24^e session en 2012, d'apporter les modifications appropriées à son règlement intérieur.

12. Le GIS a également comparé les dispositions du Cadre statutaire du WNBR avec la vision, la mission, les mesures et les objectifs énoncés dans le Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013). Tout en notant que certains objectifs du Plan d'action vont au-delà du champ couvert par le Cadre statutaire du WNBR, il a estimé que le CIC devrait reporter toute révision de ce Cadre statutaire jusqu'à ce que le Plan d'action ait été pleinement mis en œuvre et que ses résultats aient fait l'objet d'une évaluation finale en 2014.

13. Le CIC examinera les recommandations de son Bureau concernant les nouvelles propositions de désignation de réserves de biosphère et l'extension ou la modification de réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau mondial au titre du point 8 de son ordre du jour. Le Bureau doit examiner les recommandations du Comité consultatif international pour les réserves de biosphère qui s'est réuni au Siège de l'UNESCO à Paris en février 2011 afin d'étudier ces propositions en détail. Le CIC sera également informé de la décision d'un État membre, l'Australie, de retirer un de ses sites (Île McQuarie) du Réseau mondial parce que le site en question ne répond pas aux critères fixés par le Cadre statutaire de 1995 pour le Réseau mondial de réserves de biosphère.

14. L'examen périodique des réserves de biosphère revêt une importance croissante dans l'optique de garantir la qualité du travail accompli dans les différentes réserves de biosphère. Les recommandations du Comité consultatif international à ce sujet, formulées aussi bien dans une perspective générale que pour tel ou tel site pour lequel des rapports ont été soumis par les États membres en 2010, figurent en détail dans le document SC-11/CONF.202/7. À la suite de débats approfondis sur ce sujet l'année dernière, le Secrétariat a été en relation avec les États membres et a reçu des informations complémentaires sur les plans des pays concernant la réalisation d'examens périodiques ainsi que sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans les rapports. Plus d'une centaine de sites restent néanmoins dans la catégorie des réserves de biosphère n'ayant jamais fait l'objet d'examens périodiques. Le Comité consultatif international pour les réserves de biosphère a recommandé que le CIC envisage d'inviter les pays qui n'ont jamais soumis certaines réserves de biosphère à des examens périodiques à retirer ces sites du Réseau mondial. Le CIC souhaitera peut-être rappeler qu'à sa dernière session de 2010, il a fixé à 2013 l'échéance à laquelle les pays qui n'ont jamais procédé à un examen périodique devront informer le Secrétariat du MAB de leurs plans et communiquer un calendrier pour mener à bien cet examen, à l'issue duquel il pourra être décidé de retirer un site du WNBR.

15. Le CIC se souviendra sans doute qu'au cours des débats sur ce point de l'ordre du jour de sa dernière session, l'Autriche a fait remarquer que plusieurs réserves de biosphère désignées avant 1995 avaient peu de chances d'être reconfigurées de manière à répondre aux critères de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire pour le Réseau mondial et elle a offert d'accueillir une réunion pour discuter de l'avenir de ces sites afin qu'ils gardent un certain statut dans le cadre du Programme MAB. Cette réunion a été organisée au Siège de l'UNESCO en février 2011 avec la participation de membres du Comité consultatif international pour les réserves de biosphère et de deux spécialistes autrichiens, afin d'envisager l'inclusion éventuelle de ces sites dans une catégorie distincte appelée provisoirement « Sites de recherche du MAB ». La réunion a recommandé au CIC que l'intitulé opérationnel de ces sites soit « sites de soutien/étude pour le Programme MAB » et que les critères de sélection à leur appliquer soient fixés par le Comité consultatif pour les réserves de biosphère (voir à ce sujet le document SC-11/CONF.202/12). Le CIC pourra examiner ces recommandations et conseiller au Secrétariat les mesures à prendre pour approfondir la question tout en évitant les retombées négatives que serait susceptible d'entraîner la création d'une nouvelle catégorie de sites parallèlement au Réseau mondial.

16. Le groupe de travail électronique présidé par le président du Comité national français du MAB, le professeur Robert Barbault, a avancé quelque peu dans la révision des formulaires de présentation de candidature et d'examen périodique. Un état de la question sera fourni durant la session du Conseil. Le Secrétariat mettra prochainement en ligne les projets révisés de ces deux formulaires sur MABNet, tous les États membres étant invités à faire connaître leurs commentaires, de façon qu'une version de synthèse puisse être soumise à l'examen du Comité consultatif international pour les réserves de biosphère à sa prochaine réunion au début de 2012. Sur la base des recommandations découlant de cette réunion du Comité consultatif, des versions révisées des deux formulaires seront soumises à l'examen du CIC-MAB lors de sa 24^e session en 2012.

17. Le CIC recevra de son Bureau les recommandations concernant les lauréats des bourses du MAB pour jeunes scientifiques : ils seront dix à bénéficier des bourses financées au titre des contributions régulières de l'UNESCO et deux à recevoir les récompenses spéciales accordées par le Gouvernement autrichien dans le contexte de l'Année internationale des forêts en 2011. L'Autriche a déjà financé en 2010 deux prix supplémentaires analogues à l'occasion de l'Année internationale de la biodiversité. À la suite de la participation de l'UNESCO aux activités de l'Année internationale de la biodiversité en 2010, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui s'est tenue à Nagoya (Japon) en octobre 2010, a adopté une initiative conjointe CDB-UNESCO sur la diversité biologique et culturelle. Le Comité consultatif international pour les réserves de biosphère a recommandé que M. Nazir Hani (Liban) reçoive le Prix Michel Batisse récompensant des études de cas sur les réserves de biosphère ; les membres du Bureau ont approuvé cette recommandation, et M. Nazir Hani (Liban) est ici à Dresde pour présenter son étude de cas au CIC dans le cadre du point 12 de l'ordre du jour.

18. Conformément à la priorité générale que l'UNESCO accorde à l'Afrique, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre en Afrique depuis la conclusion de la dernière session du CIC en juin 2010. La gouvernance du réseau AfriMAB a été renforcée par l'adoption de sa Charte et de ses statuts et par l'élection d'un Bureau pour une durée de deux ans. Un groupe de réserves de biosphère d'Afrique de l'Est a été créé pour soutenir les initiatives transfrontières dans cette sous-région. Des activités de renforcement des capacités concernant le commerce du carbone et des questions liées à REDD+ ont été menées aux niveaux régional et subrégional. L'École régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux, connue sous son sigle français ERAIFT, à Kinshasa (République démocratique du Congo – RDC), a accueilli 30 élèves d'une dizaine de pays africains en 2010-2011. Durant la période 2009-2013, l'ERAIFT a prévu de former plus d'une centaine de professionnels africains et s'est engagée à faire en sorte que le dernier groupe qui sera formé en 2012-2013 comprenne en nombre égal des stagiaires de pays d'Afrique anglophones et de pays francophones. L'ERAIFT a accueilli la première réunion de coopération Sud-Sud pour les forêts tropicales en décembre 2010 à Kinshasa (RDC) conformément à un mémorandum d'accord signé avec l'Université fédérale de Para, Belem (Brésil) et le Comité national indonésien du MAB au moment de la 21^e session du CIC-MAB qui s'est tenue sur l'Île de Jeju (République de Corée) en 2009. Un programme de travail prévoyant l'échange d'élèves et de personnel a été établi ; il sera discuté et affiné lors de la deuxième réunion, qui doit avoir lieu en Indonésie en septembre 2011. Le Directeur de l'ERAIFT coopère étroitement avec le Secrétariat du MAB et le Bureau de l'UNESCO de Kinshasa (RDC) à l'élaboration d'une étude de faisabilité en vue de la création d'un centre de l'UNESCO de catégorie 1 à l'ERAIFT ; cette étude de faisabilité doit être soumise à l'examen du Conseil exécutif de l'UNESCO à sa prochaine session en septembre-octobre 2011.

19. Le Secrétariat tient à remercier l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature d'avoir organisé un atelier de formation spécial à l'intention des directeurs de réserve de biosphère, en marge de la 23^e session du CIC à Dresde (Allemagne). Le projet UNESCO-MAB/PNUE-FEM de renforcement des capacités au niveau des autorités et des communautés de six réserves de biosphère d'Afrique de l'Ouest, qui s'est achevé en 2009, a récemment fait l'objet de commentaires très positifs à l'issue d'une évaluation indépendante, ce qui a encouragé le Secrétariat à envisager le lancement d'autres projets de ce genre en vue de renforcer les activités

du MAB et du WNBR en Afrique. L'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature a invité le Secrétariat du MAB à participer en novembre 2011 à une mission conjointe qui a pour but de combiner l'application du concept de réserve de biosphère avec la coopération transfrontières en vue de favoriser la conservation de la biodiversité et le développement durable en Afrique australe.

20. Après les encouragements prodigués par le CIC-MAB à sa 22^e session, le Secrétariat du MAB a contribué activement à la création d'un groupe de travail ad hoc à composition non limitée chargé d'examiner des thèmes liés au MAB, au WNBR, à l'économie verte et au développement durable. Un groupe de travail sur les écosystèmes urbains a été mis en place, rassemblant des personnes ayant participé au Colloque organisé par l'UNESCO-MAB, SCOPE et l'Académie chinoise des sciences (CAS) sur le thème « Futurs centres urbains, écosystèmes et bien-être humain » qui s'est tenu à Shanghai (Chine) à la fin d'octobre 2010. Les États membres du CIC et observateurs souhaiteront peut-être consulter le site Web <http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/ecological-sciences/specific-ecosystems/urban-systems/> pour en savoir plus sur les résultats de ce colloque et les travaux prévus du groupe de travail sur les écosystèmes urbains. Un autre groupe de travail est en cours de mise en place autour du thème « Ressources de la Terre et réserves de biosphère », sur la base des résultats d'un atelier d'une journée qui s'est tenu au Siège de l'UNESCO le 15 février 2011 et qui a rassemblé certains experts du Comité consultatif international pour les réserves de biosphère et du Bureau du Programme international de géosciences de l'UNESCO ainsi que quelques représentants de l'industrie minière. Ce groupe de travail examinera d'importantes questions de développement durable liées à la prospection et à l'exploitation de ressources minérales et de gisements de pétrole et de gaz dans les réserves de biosphère. La création d'autres groupes de travail de ce type traitant de thèmes comme le tourisme est actuellement à l'examen.

21. Le Secrétariat du MAB a contribué à la formulation de l'Initiative de la Directrice générale pour faire face au changement climatique, qui entend notamment préconiser l'utilisation des réserves de biosphère et des sites du patrimoine mondial dans le cadre des initiatives REDD (réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts) et REDD+ (initiatives REDD conjuguées à la poursuite des OMD et d'autres buts et objectifs des Nations Unies). Le Secrétariat communique avec le PNUD, le PNUE et la FAO, qui constituent l'ONU-REDD, ainsi qu'avec des gouvernements tels que celui de la Norvège, qui soutiennent énergiquement les actions en faveur de la conservation des forêts tropicales. Le Secrétariat participe activement aux discussions avec des partenaires du secteur privé, souvent par l'intermédiaire des comités nationaux du MAB et des coordonnateurs des réserves de biosphère, dans des pays comme la Suède et le Royaume-Uni, pour étudier la possibilité de nouveaux partenariats en vue de faire des réserves de biosphère des sites expérimentaux pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans le contexte du développement durable.

22. Les partenariats, tant avec le secteur public et le secteur privé qu'avec des organisations de la société civile, revêtiront une importance de plus en plus critique pour la conduite des activités du MAB et du WNBR, notamment pour la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid entre 2011 et 2013. Les prochaines années s'annoncent difficiles sur le plan financier étant donné que les ressources budgétaires pour le Programme ordinaire de l'UNESCO devraient diminuer en valeur réelle du fait des mesures d'austérité prises par de nombreux pays tant développés qu'en développement. Le Secrétariat du MAB a eu la grande chance de recevoir un soutien considérable, en sus du budget ordinaire de l'UNESCO, de la part de l'Espagne en particulier, qui a versé une contribution d'environ 2 à 3 millions de dollars des États-Unis par exercice biennal pour l'exécution du Plan d'action. D'autres pays comme l'Allemagne, qui accueille les événements liés au 40^e anniversaire et plusieurs autres initiatives évoquées dans le présent rapport, apportent également un soutien régulier. Le CIC souhaitera peut-être attirer l'attention sur l'article IX, paragraphe 3 des Statuts actuels du MAB (ou l'article IX, paragraphe 4 des Statuts révisés proposés) qui prévoit la possibilité pour les États membres de verser des contributions réservées ou volontaires pour la mise en œuvre des activités du MAB et du WNBR aux niveaux mondial,

national et local, et encourager tous les États membres à envisager de contribuer au financement commun qui permettra de faire du MAB et du WNBR des plates-formes mondiales pour la mise en pratique du développement durable.

23. Les membres du CIC examineront les dates et lieu de la 24^e session du Comité au titre du point 13 de l'ordre du jour. Il importe qu'ils ne perdent pas de vue que la Conférence de Rio + 20 doit avoir lieu du 4 au 6 juin 2012. Afin que les États membres et les réseaux d'écosystèmes du MAB et de réserves de biosphère ainsi que le Secrétariat et ses partenaires puissent tirer le meilleur parti de cet événement majeur pour mettre en lumière le travail du MAB et du WNBR, le CIC souhaitera peut-être tenir sa 24^e session quelques semaines après la conférence de Rio + 20, ce qui permettrait également au Secrétariat d'intégrer les messages clés découlant de cette conférence dans les débats de la 24^e session du CIC-MAB.

24. Les membres du CIC ainsi que les États ayant le statut d'observateurs sont invités à commenter le contenu du présent rapport et également à émettre des suggestions et des avis concernant les activités et initiatives futures. Le Secrétariat sollicite en particulier des orientations au sujet des propositions précises formulées dans le présent document, notamment aux paragraphes 3, 4 et 7. Les suggestions du Secrétariat concernant les questions à aborder au titre des différents points de l'ordre du jour seront dûment prises en considération lors de l'examen desdits points.

ANNEXE 5 :**Rapport sur le processus de révision des formulaires**

Pr Barbault, Président du Comité français du MAB

Le groupe de travail électronique que l'on m'a demandé de présider était chargé de mettre à jour à la fois le formulaire de proposition de réserve de biosphère et celui d'examen périodique. Le groupe était constitué de: Janette Dutoit, Afrique du sud, Joerg Bruker Allemagne, Bonaventure Guedegbe, Benin, Kwigon, république de Corée, Francisco Dallmeier, États-Unis et Ghassan Ramadan-Jaradi, Liban. Les travaux du groupe ont été appuyés par le secrétariat du MAB, en particulier par Meriem Bouamrane.

Les objectifs du processus de révision

La mise à jour des deux questionnaires était nécessaire pour mieux répondre aux objectifs des réserves de biosphère, tels que définis par la Stratégie de Séville et le Plan d'action de Madrid. Les objectifs recherchés, en procédant à cette mise à jour, étaient les suivants

- Que les formulaires de proposition et d'examen périodique permettent au Conseil du MAB de mieux évaluer si les sites remplissent les critères du Cadre statutaire;
- Que les formulaires mis à jour fournissent des données fiables et utiles qui permettent au Conseil du MAB, avec l'appui du Secrétariat, de produire des statistiques globales, d'analyser, de promouvoir et de valoriser le travail accompli au niveau local, régional et international dans le domaine du développement durable; ces données devraient aider à produire et à diffuser les meilleures pratiques et solutions pour le développement durable.
- Que les formulaires de proposition fournissent les informations de référence sur la zone ou le territoire;
- Que l'examen périodique soit conçu de façon à pouvoir évaluer les changements, les progrès et les résultats obtenus sur la zone et de comparer les données avec celles fournies lors de la proposition ;
- Que les deux formulaires mettent clairement en évidence les procédures permettant le dialogue, la concertation et l'implication des principales parties prenantes;
- Que les deux exercices soient utiles et aident les gestionnaires et les États membres à remplir leurs engagements au plan national, régional et international dans le domaine de la biodiversité et du développement durable (par exemple les Conventions européennes, la Convention sur la diversité biologique, les stratégies nationales pour la conservation de la biodiversité et le développement durable, etc.) de sorte que les pays trouvent utile de remplir ces formulaires et qu'ils puissent utiliser les données et les indicateurs pour s'acquitter d'autres demandes.

Ce qui a été fait

Au départ, les membres du groupe se sont mis d'accord sur les points suivants:

Les formulaires actuels de proposition et d'examen périodique ne semblent pas si mauvais, il s'agit donc principalement de les améliorer, non de les refaire de fond en comble;

Il est important pour la visibilité du MAB d'assurer une continuité; c'est aussi plus respectueux pour les 564 réserves de biosphère existantes et leurs gestionnaires, ainsi que pour les pays qui les appuient;

Lors de l'exercice de révision, trois points ont été soulignés: a) les dossiers actualisés devraient fournir des données fiables et utiles; b) ces données devraient permettre d'évaluer les changements, les progrès et les résultats; c) les pratiques de concertation et les procédures d'évaluation locales mises en œuvre dans la réserve de biosphère devraient être documentées.

Nous nous sommes concentrés sur les sections 12, 13, 14, 15 & 16 du formulaire de proposition, après avoir procédé à une brève révision des autres parties. The formulaire d'examen périodique

n'a pas été discuté suffisamment (faute de temps) après une première suggestion de prendre comme base de travail une proposition canadienne.

Principales modifications

Le formulaire de proposition a été reformulé de façon à ce qu'il apparaisse plus clairement qu'il s'agit d'une première étape d'un processus dont l'examen périodique sera la prochaine étape;

Il a été proposé de fusionner les chapitre 11 et 12 (caractéristiques physiques et biologiques) en un seul qui pourrait s'intituler caractéristiques naturelles, ce qui permettrait plus de flexibilité et plus d'intégration;

Il est suggéré de traiter explicitement du projet dans un nouveau chapitre 11 intitulé « principales caractéristiques (ou objectifs) du projet ». L'idée est d'encourager les gestionnaires de la réserve de biosphère à résumer les principaux objectifs de leur projet en intégrant les trois fonctions de la réserve de biosphère (conservation, développement et appui logistique) dans la mesure où, dans un plan d'action, ces trois fonctions sont interdépendantes.

La partie I (résumé) a été réduite pour ne garder que l'information essentielle. Il pourrait être utile de demander ici des informations sur les mécanismes et procédures qui seront utilisés pour mettre en œuvre le projet.

Ce qu'il reste à faire

Il semble très nécessaire d'améliorer les parties qui traitent de la gouvernance. Il est peut-être possible d'aller plus loin sur la façon de demander des données utiles -c'est-à-dire faciles à utiliser pour le suivi et cohérentes du point de vue du développement durable.

Le formulaire d'examen périodique doit être révisé avec les mêmes modifications que celles introduites dans le formulaire de proposition.

ANNEXE 6 :**STATUTS DU COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL
SUR LES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE****Article 1**

Conformément au plan de travail relatif au sous-programme II.2.3 du Projet de programme et de budget pour 1992-1993 (26 C/5), il est créé un Comité consultatif international sur les réserves de biosphère, ci-après dénommé «le Comité», qui est reconnu comme le premier organe scientifique et technique pour conseiller le Conseil international de coordination (CIC) du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et son Réseau mondial de réserves de biosphère (WNBR) ainsi que le Directeur général de l'UNESCO sur les questions relatives au WNBR.

Article 2

1. Le Comité conseille le Directeur général de l'UNESCO et le CIC-MAB sur les questions scientifiques et techniques en rapport avec les propositions d'inscription de nouveaux sites et l'évolution et l'examen périodique des sites déjà inclus dans le WNBR, ainsi qu'avec le développement, le fonctionnement et la surveillance du WNBR que ces réserves constituent, conformément à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire du WNBR. Le Comité conseille également le Directeur général de l'UNESCO sur tous autres aspects du Programme MAB, à sa propre demande ou à la demande du CIC-MAB.

2. Dans l'exécution de ses tâches, le Comité est guidé par les recommandations du CIC-MAB, ainsi que par la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du WNBR adoptés par la Conférence générale de l'UNESCO à sa vingt-huitième session aux termes de sa résolution 2.4, et le Plan d'action de Madrid, adopté par le CIC-MAB à sa 20^e session, en février 2008 à Madrid (Espagne).

Article 3

1. Le Comité se compose de douze membres qui siègent à titre personnel. Les membres sont nommés par le Directeur général après consultation des États membres et/ou des Comités nationaux/points focaux du Programme MAB des pays concernés.

2. Le mandat des membres est de quatre ans. Il est renouvelable par le Directeur général pour une période supplémentaire de quatre ans. En cas de décès ou de démission d'un membre du Comité, le Directeur général nomme un remplaçant pour la fin du mandat en cours.

3. Les membres du Comité sont choisis pour leurs compétences scientifiques et leur expérience de la promotion et de la mise en œuvre du concept de réserve de biosphère. Il est veillé en particulier à l'équilibre entre les sexes au sein du Comité. La composition du Comité respecte le principe de la représentation géographique équitable et tient compte de la diversité biogéographique des États membres de l'UNESCO.

4. Le Directeur général peut inviter aux sessions du Comité, en qualité de consultants-observateurs, des personnes qui, en raison de leurs fonctions ou de leurs connaissances, peuvent concourir aux travaux du Comité.

Le Directeur général peut adresser des invitations à envoyer des observateurs aux sessions du Comité consultatif aux :

- (a) organisations du système des Nations Unies avec lesquelles l'UNESCO n'a pas conclu d'accord prévoyant une représentation réciproque ;
- (b) organisations intergouvernementales ;

- (c) organisations internationales non gouvernementales, conformément aux Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations internationales non gouvernementales.

L'Organisation des Nations Unies ainsi que les autres organisations du système des Nations Unies avec lesquelles l'UNESCO a conclu un accord prévoyant une représentation réciproque peuvent envoyer des représentants aux sessions du Comité consultatif.

Article 4

1. Le Directeur général convoque le Comité au moins une fois par an.
2. Chaque membre du Comité dispose d'une voix.
3. Le Comité adopte son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation du Directeur général.

Article 5

1. À chacune de ses sessions, le Comité élit un(e) président(e), deux vice-président(e)s et un rapporteur, qui constituent son Bureau et exercent leurs fonctions jusqu'à la session suivante.
2. Le président ou président par intérim représente le Comité aux réunions du CIC-MAB et de son Bureau.

Article 6

Les frais de voyage et de séjour des membres du Comité, tels qu'ils ont été définis au paragraphe 1 de l'article 3, sont pris en charge par l'UNESCO, conformément aux dispositions réglementaires qu'elle applique aux voyages.

Article 7

1. Le Directeur général désigne des membres du Secrétariat de l'UNESCO pour le représenter auprès du Comité et de son Bureau.
2. Le secrétariat du Comité est le Secrétariat du Programme MAB de l'UNESCO.

Article 8

1. L'ordre du jour des sessions du Comité est établi par le Directeur général, normalement après avoir consulté le président du Comité.
2. Après chaque session, le Comité présente au Directeur général un rapport sur ses travaux et ses recommandations. Le Directeur général informe le Conseil exécutif et le CIC-MAB des résultats des délibérations du Comité.

Article 9

Le Conseil exécutif peut mettre fin au mandat du Comité et/ou en modifier les statuts, sous réserve qu'un point à cet effet ait été inscrit à l'ordre du jour du Conseil exécutif conformément à son Règlement intérieur.

ANNEXE 7 :

Juin 2011

**STATUTS DU CONSEIL INTERNATIONAL DE COORDINATION
DU PROGRAMME SUR L'HOMME ET LA BIOSPHERE (MAB)****Article I**

Il est créé, au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (ci-après dénommée l'UNESCO), un Conseil international de coordination du Programme sur « L'homme et la biosphère » ci-après dénommé « Conseil ».

Article II

1. Le Conseil est composé de trente-quatre États membres de l'UNESCO, élus par la Conférence générale à ses sessions ordinaires en tenant compte d'une répartition géographique équitable, de la nécessité d'assurer une rotation appropriée, de la représentativité de ces États du point de vue de l'écologie et de la diversité biologique et culturelle dans les différents groupes régionaux de l'UNESCO, et de leurs contributions au développement durable dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère (ci-après dénommé « le Programme MAB »).

2. Le mandat des membres du Conseil prend effet à la fin de la session ordinaire de la Conférence générale au cours de laquelle ils sont élus et se termine à la fin de la deuxième session ordinaire suivante de la Conférence.

3. Nonobstant les dispositions du paragraphe 2 ci-dessus, le mandat de la moitié des membres désignés lors de la première élection se termine à la fin de la première session ordinaire de la Conférence générale qui suit celle au cours de laquelle ils sont élus. Les noms de ces membres sont désignés par tirage au sort effectué après la première élection par le président de la Conférence générale, étant entendu que les membres sortants seront remplacés par des membres appartenant au même groupe régional.

4. Les membres du Conseil sont immédiatement rééligibles.

5. Le Conseil peut faire des recommandations sur sa composition à la Conférence générale.

6. Les personnes désignées par les États membres comme leurs représentants au Conseil sont de préférence des experts spécialisés dans les domaines sur lesquels porte le Programme MAB et choisis parmi les personnalités qui jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre des activités intéressant le Programme MAB dans lesdits États membres.

Article III

1. Le Conseil se réunit en session plénière en principe une fois tous les 12 à 18 mois, mais pas plus de deux fois par exercice biennal. Des sessions extraordinaires peuvent être convoquées dans les conditions précisées par le Règlement intérieur.

2. Chaque membre du Conseil dispose d'une voix et peut envoyer aux sessions du Conseil le nombre d'experts ou de conseillers qu'il juge utile.

3. Le Conseil adopte son Règlement intérieur.

Article IV

1. Le Conseil est chargé de guider et de superviser la planification et la mise en œuvre du Programme MAB, d'étudier les propositions relatives au développement et à l'aménagement de ce

Programme, de recommander des projets scientifiques et de coopération internationale intéressant l'ensemble ou un grand nombre de pays d'un groupe, d'assigner un ordre de priorité à ces projets, de coordonner la coopération des États membres dans le cadre du Programme, d'aider au développement de projets nationaux et régionaux liés au Programme et de prendre toutes mesures pratiques ou scientifiques appropriées nécessaires au succès de la mise en œuvre du Programme MAB. Ces mesures peuvent comprendre la soumission de propositions spécifiques sur la mise en œuvre du Programme MAB à la Conférence générale pour examen et approbation par cet organe.

2. Dans l'exercice de ses activités, le Conseil utilise pleinement les moyens offerts par les accords ou par les arrangements de travail entre l'UNESCO et les autres organisations intergouvernementales mentionnées au paragraphe 2 de l'article VII.

3. Le Conseil peut consulter toutes les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales appropriées avec lesquelles l'UNESCO entretient des relations officielles.

4. Dans toute la mesure du possible, le Conseil cherche à coordonner le Programme MAB avec les autres programmes internationaux.

Article V

1. Le Conseil peut créer des comités spéciaux pour l'examen de questions déterminées. Ces comités peuvent comprendre des États membres de l'UNESCO qui ne sont pas membres du Conseil.

2. Le Conseil, tenant compte des autres activités internationales pertinentes, peut constituer, au besoin, des groupes de travail composés de spécialistes chargés d'étudier certains aspects du Programme MAB. Ces groupes de travail, dont les membres siègent à titre personnel, peuvent comprendre des ressortissants d'États membres de l'UNESCO qui ne sont pas membres du Conseil.

Article VI

1. Au début de sa première session, le Conseil élit parmi ses États membres un président, quatre vice-présidents et un rapporteur qui constituent le Bureau du Conseil.

2. Le Bureau accomplit les fonctions que le Conseil lui assigne.

3. Le Bureau peut être convoqué dans l'intervalle des sessions du Conseil à la demande du Conseil lui-même ou du Directeur général de l'UNESCO, ou par consensus des membres du Bureau.

4. Le Conseil procède à l'élection d'un nouveau Bureau chaque fois que la composition du Conseil est modifiée par la Conférence générale, conformément à l'article II. Les membres du Bureau, représentants d'États membres de l'UNESCO, demeurent en fonction jusqu'à l'élection d'un nouveau Bureau.

Article VII

Pourraient, notamment mais non exclusivement, être invités (et encouragés) à prendre part en qualité d'observateurs, sans droit de vote, aux sessions du CIC, ainsi qu'aux réunions de son Bureau ou de ses comités :

1. les représentants des États membres et Membres associés de l'UNESCO qui ne sont pas membres du Conseil ;

2. les représentants de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales du système des Nations Unies telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ;
3. les représentants des organisations internationales non gouvernementales qui sont invitées par le Conseil et/ou par le Directeur général de l'UNESCO.
4. Le Conseil détermine les conditions dans lesquelles les organisations autres que celles prévues aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus sont invitées à participer sans droit de vote à ses réunions, chaque fois que des questions d'intérêt commun sont à l'étude.

Article VIII

1. Le secrétariat du Conseil est assuré par le Directeur général de l'UNESCO, qui met à la disposition du Conseil le personnel et les moyens nécessaires à son fonctionnement. Des membres du personnel des autres organisations mentionnées au paragraphe 2 de l'article VII peuvent être affectés au personnel du secrétariat, en accord avec ces organisations.
2. Le secrétariat assure les services des sessions du Conseil et des réunions du Bureau, des comités et des groupes de travail. Des arrangements peuvent être pris avec les autres organisations mentionnées au paragraphe 2 de l'article VII, pour les services spécialisés de groupes de travail déterminés du Conseil, sans frais pour l'UNESCO.
3. Le Secrétariat prend les mesures courantes nécessaires pour coordonner l'exécution des programmes internationaux qui font l'objet de recommandations du Conseil ; fixe, conformément aux instructions du Bureau, la date des sessions du Conseil et prend les mesures nécessaires pour leur convocation.
4. Le secrétariat rassemble les propositions qu'il reçoit des membres du Conseil, des autres États membres de l'UNESCO et des organisations internationales intéressées au sujet de l'élaboration des projets internationaux relevant du Programme MAB et les prépare en vue de leur examen par le Conseil ; il se tient en liaison avec les comités nationaux établis par les États membres pour l'exécution du Programme MAB, conformément à l'invitation figurant dans la résolution 2.3131 adoptée par la Conférence générale à sa sixième session et les informe des recommandations du Conseil.
5. Outre les services qu'il doit assurer au Conseil, le secrétariat coopère activement avec les secrétariats des Programmes de l'UNESCO et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales mentionnées aux paragraphes 2 et 3 de l'article VII ; à cette fin, il participe aux réunions de coordination inter-secrétariats lorsqu'il y a lieu.

Article IX

1. Les programmes internationaux proposés par le Conseil aux États membres en vue d'une action concertée de leur part sont mis en œuvre par les États membres participants, conformément aux engagements que chaque État est disposé à prendre. Toutefois, le Conseil peut également adresser à l'UNESCO ainsi qu'aux organisations mentionnées aux paragraphes 2 et 3 de l'article VII, des recommandations concernant l'assistance à des États membres pour le développement de programmes environnementaux. Si lesdites organisations acceptent ces recommandations et si les États membres intéressés signifient leur accord, elles entreprennent de financer les activités correspondantes, conformément à leurs actes constitutifs et règlements respectifs.
2. Les États membres prennent à leur charge les dépenses occasionnées par la participation de leurs représentants aux sessions du Conseil et de ses comités. Les dépenses courantes du Conseil et de ses organes subsidiaires sont financées par des crédits ouverts à cette fin par la

Conférence générale de l'UNESCO et par toutes les ressources supplémentaires qui pourront provenir d'autres organisations du système des Nations Unies. Toutefois, il peut être demandé à la Conférence générale de prendre en charge les dépenses afférentes à la participation d'un représentant pour les États membres du Conseil dont le revenu par habitant est inférieur à 10 000 dollars des États-Unis ou les PMA.

3. Le Conseil se réunit au Siège de l'UNESCO. Toutefois, à l'invitation d'un État membre de l'UNESCO et après acceptation de cette invitation par le Conseil à la majorité de ses membres, il peut se réunir dans l'État membre qui a adressé l'invitation. Dans ce cas, les dépenses relatives à cette session du Conseil et de ses organes subsidiaires sont prises en charge par l'État membre qui a adressé l'invitation. Chaque fois que l'ordre du jour d'une session du Conseil prévoit l'examen d'amendements aux Statuts ou au Règlement intérieur du Programme, ladite session se tient au Siège de l'UNESCO.

4. Les contributions bénévoles peuvent être acceptées pour constituer des fonds de dépôt conformément au règlement financier de l'UNESCO et être administrées par le Directeur général de l'UNESCO. Le Conseil présente au Directeur général des recommandations concernant l'affectation de ces contributions aux projets internationaux relevant du Programme MAB.

Article X

Le Conseil présente des rapports sur son activité à la Conférence de l'UNESCO à chacune de ses sessions ordinaires. Ces rapports sont communiqués pour information aux autres organisations internationales mentionnées aux paragraphes 2 et 3 de l'article VII ci-dessus, ainsi qu'à d'autres parties intéressées comme le Conseil le juge utile.